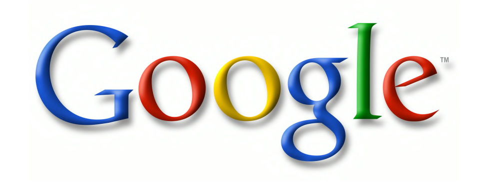
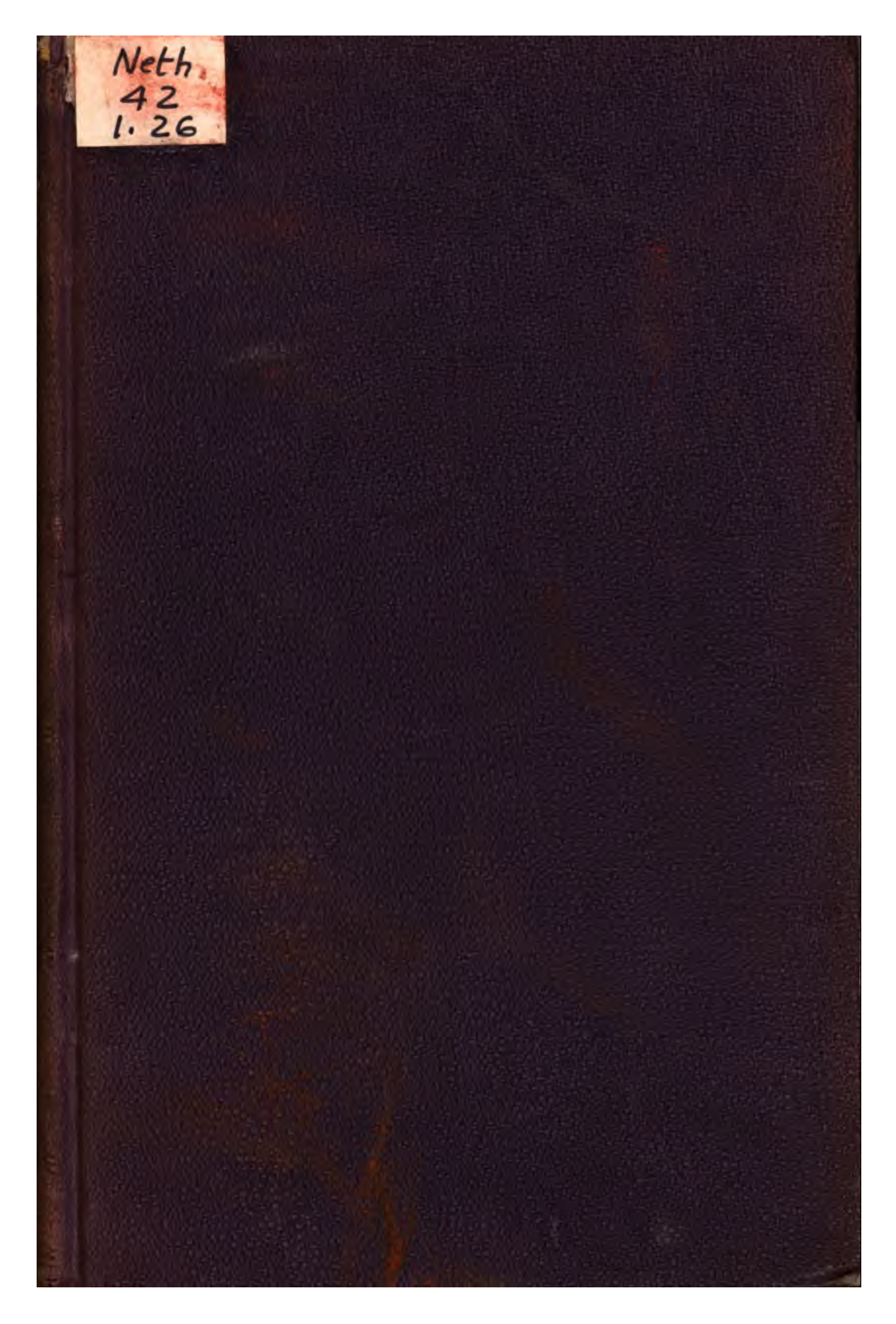



Neth
42
1.26


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

COLLECTION DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE BELGIQUE

RÈGNE D'ALBERT ET ISABELLE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

PUBLICATION N° 26

EXEMPLAIRE DE SOCIÉTAIRE

N° 15 . M. [illegible]

Le Secrétaire-adjoint,
[illegible] Campan [illegible]

XVIIe SIÈCLE

ABRÉGÉ HISTORIQUE

DU RÈGNE

D'ALBERT & ISABELLE

1592 - 1602

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

ADRIEN CAMPAN



BRUXELLES

PAR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

11, RUE DU MUSÉE

MDCCCLXVII

INTRODUCTION

Le manuscrit que nous publions aujourd'hui existe à la Bibliothèque de Bourgogne, sous le nº 12588; il porte pour titre : *Abrégé historique du règne des archiducs Albert et Isabelle;* il provient de la collection LE CANDÈLE.

L'écriture appartient à la fin du XVIIe siècle.

A des indices sinon certains, du moins très probables, on reconnaît que ce manuscrit n'est point l'œuvre originale de l'auteur, mais une copie revue et corrigée peut-être par lui, peut-être par un autre. Le texte, écrit d'une façon courante, présente çà et là des surcharges redressant pour la plupart des *lapsus calami;* les unes sont faites au crayon, les autres à la plume, mais toutes sont d'une écriture différente de celle du texte entier.

Le manuscrit ne porte aucun nom d'auteur; et, malgré nos recherches, nous n'avons pu obtenir, sur cette étude historique, d'autres renseignements que

les très sommaires indications du catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne.

La copie de cet *Abrégé historique du règne des archiducs Albert et Isabelle* est évidemment inachevée ; car elle s'arrête alors que le siége entrepris contre Ostende n'est pas encore terminé, vers 1602.

Nous le regrettons, car cette étude est l'œuvre d'un historien, juge érudit et impartial d'une époque difficile à sainement apprécier.

En nous décidant à éditer cet écrit, nous nous sommes surtout appuyé sur son mérite intrinsèque. Il s'écarte, en effet, par la forme, du genre ordinaire des ouvrages édités par la *Société de l'histoire de Belgique*, qui a plus spécialement pour mission de mettre en lumière les mémoires intimes des acteurs ou des spectateurs des événements passés.

Toutefois, en abordant les publications relatives à la domination des archiducs en Belgique, cet *Abrégé historique* nous a paru, mieux que tout autre écrit, propre à servir d'introduction à un travail de cette nature.

Résumant en quelques pages les événements qui ont immédiatement précédé la mort du duc de Parme, le gouvernement intérimaire du comte de Mansfeldt, le court passage de l'archiduc Ernest aux affaires, les premières années du règne des archiducs Albert et Isabelle ; écrit par un homme qui, s'il n'a vécu lui-même pendant cette grande et douloureuse époque,

en a du moins connu les contemporains; cette relation parle des faits avec une scrupuleuse exactitude, en même temps qu'elle les apprécie avec une grande sûreté de vues et une remarquable impartialité.

Ou le ton général du manuscrit nous aurait fort trompé, ou l'écrivain était Belge, catholique, mais ennemi des jésuites et de la domination espagnole. Il apprécie les grandes qualités du duc de Parme, comme général, comme administrateur et comme gouverneur clément et loyal. Le jugement qu'il porte sur l'archiduc Ernest témoigne que, s'il connaissait l'incapacité de l'homme d'État, il rendait justice aux bonnes intentions du prince. D'Albert, il dit le bien qu'il était juste d'en dire; mais sa relation fait pressentir qu'il savait faire la part, autant que Philippe II, mais à un autre point de vue, des faiblesses de ce cardinal manqué, et qu'il n'était pas dupe des semblants généreux dont le roi d'Espagne avait dextrement enveloppé la cession des Pays-Bas.

Dans une très remarquable étude sur l'archiduc Albert, J.-B. Blaes attribue la résolution du roi d'Espagne à une sorte de retour sur lui-même; il lui semble que ce despote caduc, instruit par l'expérience, crut alors devoir montrer plus de douceur et se départir un peu de sa roideur accoutumée [1], au contraire l'auteur du manuscrit que nous publions,

[1] J.-B. Blaes. *Études historiques*, pages 162 et 163.

trouve, dans de hautes considérations politiques, la cause de la cession des Pays-Bas et résume en quelques mots l'opinion des Provinces-Unies sur cette étrange décision :

« Il y avoit déjà quelque tems qu'on délibéroit en « Espagne sur le mariage de l'archiduc Albert, avec « Isabelle, fille ainée du roi Philippe, et de donner « pour dot à l'infante, pour qui Philippe avoit beau- « coup d'amitié, les provinces des Pays-Bas.

« Les sentimens du ministère du Roi étoient par- « tagez. Le comte de Fuentès s'opposa à ce démem- « brement; Christophe de Mora, marquis de Castel- « Rodrigue, dont Philippe faisoit grand cas, et don « Juan d'Idiaques furent du sentiment contraire.

« Philippe préféra celui de Mora : il considéroit « que la France pourroit parvenir en peu à une « grande puissance, que l'Angleterre jointe à l'Écosse « par la mort d'Élisabeth, rendroit Jacques, qui lui « devoit succéder, formidable, et que ces royaumes, « en fomentant le soulèvement des provinces confé- « dérées, seroient enfin cause que l'Espagne per- « droit tout ce pays-là ; qu'il ne pouvoit mieux faire « que de donner ces provinces en dot à sa fille, et « de la marier à l'archiduc son neveu pour conten- « ter les Flamands, en leur donnant un prince « particulier, auquel ils obéiroient désormais. Dé- « terminé pour ce sentiment, il fit dresser les articles « du contract et le signa.

« Dans les Provinces-Unies on crut que Philippe
« ne vouloit donner qu'une principauté apparente
« qui ne pouvoit manquer de retourner à la cou-
« ronne d'Espagne, que pour cela Philippe avoit
« différé de marier l'infante jusqu'à l'âge de 32 ans,
« auquel les dames espagnoles ont rarement des
« enfants, et que les nouveaux princes seroient
« plutôt des gouverneurs, que des souverains des
« Pays-Bas.[1] »

Ces défiances n'étaient que trop fondées, comme il a été facile de s'en convaincre à mesure que le dépouillement des archives a jeté une lueur plus vive sur cette page de l'histoire belge. La quasi-certitude nous est acquise aujourd'hui que, loin d'avoir jamais eu la pensée d'enlever lui-même à la couronne espagnole un de ses plus beaux fleurons, Philippe II comptait ramener plus sûrement les provinces du midi à l'obéissance absolue, en les confiant provisoirement aux archiducs Albert et Isabelle.

Nous ne voulons pas ajouter une grande foi aux indiscrétions de Gonzague Catala Girone, confesseur de l'archiduc [2]; les détails intimes qu'elles dévoilent peuvent être vrais, mais rien ne le prouve d'une façon irréfragable. Nous n'attacherons pas, non plus, une grande importance aux allusions de cet auteur

[1] *Voir* plus loin pages 48 et 49.

[2] *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzenval,* publiées par G.-G. Vreede. Leide, 1846, pages 196 et 190.

anonyme qui écrit benoitement : « L'archiduc a beaucoup de vertus spirituelles, mais il a aussi des imperfections, et l'infante n'a pas d'enfants[1]. » En somme, il importait peu à Philippe II que les archiducs eussent ou non une postérité.

Dans la cession des provinces belges, il avait inscrit au contrat des conditions telles qu'il en conservait à l'Espagne la nue propriété, tout en donnant aux archiducs et à leur descendance l'usufruit et surtout les charges de ce pays, ruiné par les guerres et par le despotisme. En effet, si les archiducs mouraient sans enfants, les provinces belges revenaient naturellement aux héritiers de Philippe II ; si les archiducs avaient une fille, elle ne pouvait se marier que du gré et au choix du roi d'Espagne : si c'était un fils, il devait épouser une princesse espagnole qui lui apporterait ces provinces en dot, etc., etc.

Que voulait donc le fils de Charles-Quint?

Endormir le parti national belge qui supportait impatiemment la domination étrangère ;

Assurer d'une façon définitive la séparation qui existait déjà entre les provinces catholiques du midi et les provinces protestantes du nord.

Par ses penchants naturels, par ses mœurs et surtout par son éducation, l'archiduc Albert était l'homme prédestiné à cette œuvre d'énervement.

[1] *Deuxième discours d'un catholique sur la paix.*

Ce prince n'était pas encore né que sa mère le consacrait à l'Église. Elle lui donna, quand il vint au monde, « de grandes bénédictions pour un jour le voir prestre de hault Dieu »[1]. Jusqu'à l'âge de neuf ans, il fut confié aux soins de Polixène de Lasse, gouvernante des enfants impériaux, qui s'attacha surtout à développer en lui « le respect de la religion et cette tendre piété pour tout ce qu'il y a de sacré, dont on vit tant de beaux témoignages durant le cours de sa vie »[2].

On ne négligea rien, non pour lui inspirer les grands principes religieux, mais pour le façonner aux pratiques mesquines d'une dévotion outrée ou aux stériles discussions théologiques[3]. Au lieu de se récréer comme les autres enfants, « lui, se tirant à part estoit trouvé d'ordinaire disant ses heures Nostre Dame, ou faisant quelque autre dévotion »[4]. Aussi fut-il toute sa vie « fort peu adonné à ses plaisirs et ennemy du ris, ne faisant que raserener un

[1] BERNARD DE MONTGAILLARD, abbé d'Orval : *Le soleil éclipsé*, page 42.

[2] MONTPLEINCHANT, *Histoire de l'archiduc Albert*, page 8.

[3] « Il avait une cognoissance accomplie des mystères et con« troverses de la religion. » GUILLAUME DE REBREVIETTES, *Apothéose chrestienne ou panégyrique sur les grandes vertus du Sérénissime Archiduc Albert*, page 138. — Ce livre, dédié par l'auteur à l'archiduchesse, est un des monuments les plus curieux et les plus complets de la platitude et de l'emphase panégyriques. Nous en donnons, pour l'édification du lecteur, une analyse aux annexes, pièce n° 1.

[4] BERNARD DE MONTGAILLARD, *Le soleil éclipsé*, page 34.

peu sa face lorsqu'il y avoit subject d'estre plus gay »[1].

Ce jeune prince « si heureusement inicié »[2] devait attirer l'attention de Philippe II. Ce roi l'appela auprès de lui, et ce fut à cette « école admirable qu'il apprit l'art de régner »[3].

Philippe II fut bientôt en mesure d'essayer les capacités de son neveu. Le Portugal venait d'être, au mépris de tout droit et de toute justice, *annexé* à l'Espagne. Albert y fut envoyé en qualité de vice-roi, et, ajoutent quelques-uns, d'inquisiteur général. Les premières années de son gouvernement furent troublées par des guerres; mais, après la défaite d'Antoine Beja[4], dernier prétendant au trône de

[1] GUILLAUME DE REBREVIETTES, *Apothéose chrestienne ou panégyrique*, etc., page 83.

[2] MONTPLEINCHANT, *Histoire de l'archiduc Albert*, page 10.

[3] Idem, page 10.

[4] Antoine Beja, prieur de Crato, était fils naturel de l'infant don Louis, second fils d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal. Il accompagna son cousin Don Sebastien, dans sa malheureuse expédition d'Afrique. Fait prisonnier à la bataille d'Alcazar-Quivir en 1558, il parvint à s'échapper et revint à Lisbonne où il trouva le trône occupé par son oncle le cardinal Henri. A la mort de ce dernier, il se fit proclamer roi de Portugal, et, à la tête du parti national, il lutta vaillamment contre l'invasion de Philippe II, mais, battu à la bataille d'Alcantara, il dut fuir et resta caché pendant plusieurs mois dans le pays situé entre Duero et Minho. Il parvint ensuite à se réfugier d'abord en France, puis aux Provinces-Unies. Il laissa plusieurs enfants naturels; l'aîné, Don Emmanuel, épousa une des sœurs de Maurice d'Orange; un autre, Don Christophe de Portugal, servit en qualité de volontaire sur les flottes de la Hollande. (*Voir* plus bas, page 39, note 1.)

Portugal, l'archiduc, délivré des soucis d'une guerre civile, se livra à ses penchants favoris. Ce qui illustra le plus la vice-royauté d'Albert, ce fut, au dire de ses biographes[1], une guerre scolastique entre les jacobins et les jésuites, et l'achat des reliques sacrées de six chrétiens martyrisés au Maroc et de onze autres torturés au royaume de Fez[2].

Pour gouverner un peuple qu'il fallait à tout prix ramener au culte des pratiques catholiques, chez qui on devait réveiller les scrupules de la conscience pour l'aveugler au point de ne plus distinguer ses véritables intérêts et pour l'éloigner d'une alliance offensive et défensive nécessaire avec la jeune et forte république batave, Albert était bien l'homme qu'il fallait à Philippe II.

Tant que la guerre se soutenait, le roi d'Espagne pouvait encore compter sur les ambitions, sur les susceptibilités de clocher, sur les manœuvres de ses créatures et des intrigants pour prolonger la séparation qui existait entre les provinces du midi et

[1] MONTPLEINCHANT, *Histoire de l'archiduc Albert*, pp. 37–40.

[2] Peu de princes, en effet, ont dépensé autant de soins et autant d'argent que l'archiduc Albert, pour collectionner des reliques. Il est curieux de consulter à ce sujet l'*Histoire de l'archiduc Albert*, par l'abbé de MONTPLEINCHANT, l'*Apothéose chrestienne* de GUILLAUME DE REBREVIETTES, *Le soleil éclipsé* de BERNARD DE MONTGAILLARD, etc., etc., — On nous affirme, en outre, qu'il existe aux archives et dans quelques bibliothèques privées des liasses contenant les volumineuses correspondances d'Albert et d'Isabelle avec les personnes chargées de négocier l'achat de ces précieuses reliques.

celles du nord. Mais on devait en prévoir la fin, car le trésor s'épuisait, et, à bout de ressources, l'Espagne n'avait plus d'argent à donner aux archiducs; la paix devait donc fatalement se faire. Le calme revenu, les affaires auraient repris leur cours habituel, les provinces belges auraient été insensiblement amenées à s'unir aux autres provinces des Pays-Bas, et l'influence espagnole, battue en brèche de tous côtés, y aurait été bientôt perdue à tout jamais.

Le temps était donc venu d'élever une barrière, infranchissable en ces temps d'ignorance, la différence de religion, entre deux peuples unis par les mêmes mœurs et par les mêmes intérêts.

Ne pouvant vaincre par la force des armes une nation avide de liberté, on résolut de l'endormir par la ruse, afin de river ses chaînes plus solidement. Au despotisme violent et avoué succéda le despotisme cauteleux et cafard; car, le dit fort bien notre auteur, « Philippe n'était pas un homme à entrer « dans les intérêts de ses sujets et dans des senti- « ments d'humanité envers ceux qu'il avoit con- « traint de prendre les armes contre lui »[1]. Après les avoir désolés par la guerre et les persécutions le roi d'Espagne ne pouvait que les leurrer par de fallacieuses promesses et un fantôme de souverain.

[1] *Voir* plus loin, page 22.

L'archiduc Albert, animé des meilleures intentions, inconscient de l'acte barbare qu'il allait accomplir, fut, dans cette œuvre d'anéantissement moral du peuple belge, l'instrument aveugle d'un roi qui, à son lit de mort, ne se préoccupait encore que du triomphe de ses deux passions dominantes : le fanatisme et le despotisme.

Si l'archiduc Albert eût compris ce que Philippe II l'envoyait accomplir en Belgique, son âme, rapetissée par une dévotion mesquine, mais nativement honnête, eût été, nous aimons à le croire, indignée de l'odieuse mission qui lui était confiée. Mais il était si scrupuleux « qu'il n'y avoit rien qui l'esveillast d'avantage que le poinct de la conscience »[1], et il avait la foi. Or, dans ces dispositions « la foi, dit « J.-B. Blaes, rend aveugle, intolérant; elle fausse « la raison, le jugement, la pensée; servant de « guide à l'homme, il est rare qu'elle ne le force à « exercer sur ses semblables une contrainte morale; « souvent aussi, elle va plus loin : elle n'admet rien « de ce qui est opposé au principe au nom duquel « elle se manifeste; elle voudrait que le monde fût « soumis à une loi unique, la sienne, et pour « atteindre ce résultat, elle ne recule devant aucun « moyen[2]. »

[1] GUILLAUME DE REBREVIETTES, *Apothéose chrestienne ou panégyrique*, page 77.
[2] J.-B. BLAES, *Études historiques*, page 77.

La foi aveugle fut, en effet, le malheur de l'archiduc Albert : « Il confondit, ajoute le même auteur « l'intérêt de l'Église et l'intérêt de ses sujets, et il « fit dépendre le bonheur des uns du triomphe de « l'autre [1]. »

Les jésuites, qu'il avait déjà soutenus dans leur querelle avec les jacobins, eurent en lui un protecteur constant et zélé ; il les protégea ouvertement ; il leur donna le monopole de l'instruction, sans songer qu'il leur livrait ainsi l'avenir des populations. Les résultats de ces malheureuses faiblesses ne se firent pas attendre. « Leur morale, écrit encore « J.-B. Blaes, facile et souple, créa dans l'âme hu- « maine une double conscience, déprava l'enfance « et assura la servilité des générations futures. Dé- « positaires des secrets du monde par la confession, « ils muselèrent encore la presse par la censure. « Tout ouvrage qui révélait une pensée profonde, « une raison solide, fut condamné et détruit. Nul « ne put éditer à moins qu'il n'ait subi un examen « d'orthodoxie et prouvé devant un jury qu'il était « de saine doctrine. La police de la librairie fut orga- « nisée comme elle l'avait été, quarante ans aupa- « ravant, sous le duc d'Albe, et de même qu'en ces « temps de sinistre mémoire, la liberté de conscience « fut sévèrement châtiée chaque fois qu'elle osa se

[1] J.-B. Blaes, *Études Historiques*, page 179.

« montrer. La croyance du diable fut préconisée « comme un acte de foi, entretenue, nourrie et déve- « loppée comme une idée féconde.

. . . .

« Pour se garer du diable et de ses maléfices, les « populations coururent aux églises s'abîmer dans « une muette contemplation. Le catholicisme se re- « leva plein d'une vie nouvelle, non plus ce catho- « licisme large et généreux qu'avaient rêvé un « instant les libres penseurs de la renaissance, mais « un culte étroit, mesquin, matériel, un fétichisme « grossier, qui devait à la longue anéantir toute « activité morale. Ce ne furent plus que processions, « sermons, confréries, cérémonies expiatoires, ado- « rations d'images de saints et d'emblèmes char- « nels[1]. »

Tout entier à ses pieuses pratiques, Albert n'eut jamais la pensée d'examiner quel serait le résultat du régime monacal auquel il soumettait la Belgique. Il voyait la paix rendre une sorte de vie à l'agriculture, au commerce et aux arts eux-mêmes. Comment, catholique et dévot, aurait-il pu supposer qu'un pays, absorbé par la pensée de son salut, amusé par les pompeuses cérémonies religieuses qu'il n'épargnait pas et qui faisaient ses délices à lui, archiduc, que ce pays, dis-je, ne jouissait pas du plus

[1] J.-B. Blaes, *Études historiques*, pp. 181 et 185.

grand bonheur terrestre? — Il avait transformé sa cour en un vaste monastère, et il était heureux! — Les Belges ne seraient-ils pas les plus fortunés des hommes le jour où la Belgique serait une vaste capucinière? — Il poursuivit donc son œuvre avec zèle et confiance, tandis que tout un peuple agonisait, « car, je cite encore J.-B. Blaes, c'était agoniser que « de vivre comme il vécut, émusculé par le système « auquel il était soumis, destitué de sens moral et « n'ayant plus ni conscience ni libre arbitre.

« Devenue dévote et mystique par habitude, la « Belgique s'enfroque, se déchausse, se rase, s'en-« capuchonne, et pendant deux siècles elle excite le « mépris de l'Europe. La vie semble se retirer d'elle; « affaiblie, épuisée, elle subit les outrages et les hu-« miliations, et c'est à peine si elle les ressent. Accou-« tumée au régime des couvents, elle ne sait plus « s'en passer; lorsqu'une main hardie tente de déchi-« rer le bandeau qui lui couvre les yeux, elle re-« pousse cette main et prend les armes. Elle n'avait « conservé de forces que pour combattre la liberté « du monde [1] ».

Tel fut le désolant résultat du despotisme bigot qui succéda aux troubles religieux du XVIe siècle : la ruine et l'abêtissement d'un peuple qui marchait à la tête de la civilisation, à une époque que la

[1] J.-B. Blaes, *Études historiques*, page 193.

liberté peut revendiquer comme sienne. En effet, aux premiers jours de cette mémorable période historique, la liberté existait, la richesse était partout; l'instruction pénétrait dans les masses; chaque jour voyait un nouvel individu sortir de la foule des obscurs et s'asseoir au banquet de la vie intellectuelle. Les grands s'abaissaient ; le peuple, régénéré par le travail et par la pensée, s'élevait lentement. Sur les débris de la féodalité, affaiblie par les puissantes communes flamandes, s'établissait la bourgeoisie; émancipée par le libre examen que proclamait la réforme, elle commençait à se constituer en aristocratie de travailleurs, dont quelques membres arrivaient aux plus hautes dignités diplomatiques, civiles ou militaires, ce qui semble donner pour caractère distinctif à cette époque, *l'acheminement de toutes les classes de la société vers l'égalité devant la loi*. Enfin, la vieille Église romaine, dernier vestige du despotisme, alors que les ténèbres de la barbarie étaient dissipés, que l'Europe s'épanouissait à la généreuse chaleur de la civilisation, la vieille Église romaine était menacée, par la voix toujours écoutée de Luther, de s'engouffrer dans l'abîme qu'avaient creusé sous ses pieds des ministres ignorants ou coupables.

Dans ces temps-là, il ne manquait à l'homme que deux choses pour que sa liberté fut complète : l'expérience de cette liberté si chèrement acquise

et la science d'une application juste et raisonnée de l'individualisme.

Tout à coup un temps d'arrêt se manifesta dans cette marche, pour ainsi dire triomphale; l'humanité devait acheter son émancipation par des épreuves nouvelles. Un défenseur puissant de l'autorité absolue et de la papauté était descendu dans l'arène de l'histoire. La Diète de Francfort venait d'élire sous le nom de Charles-Quint, empereur d'Allemagne et roi des Romains, le fils d'un souverain futile et débauché, le fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle.

Asservir par tous les moyens des peuples qui marchaient à la conquête de la liberté, replonger la civilisation, œuvre de quinze siècles, dans les ténèbres du despotisme, tel fut le double but que Charles-Quint poursuivit pendant son règne.

Du monastère de Saint-Just, où il se fit ermite quand il fut vieux, il put apprécier avec quelle sourde et froide violence son œuvre était continuée par Philippe II. Celui-ci, plus audacieux que son père, lorsque les forces et l'argent commencèrent à lui faire défaut, que les provinces belges, à l'exemple des Provinces-Unies, menaçaient d'échapper à sa domination, évoqua, pour maintenir dans la servitude cette malheureuse nation, le fantôme de son autonomie et de son indépendance, sous des princes mi-bourguignons, mi-espagnols.

Dans ce qui précède nous avons dit comment l'archiduc Albert, intelligence honnête mais atrophiée par les pratiques étroites de la dévotion, réalisa les vues de Philippe II et comment il répondit aux légitimes espérances du peuple qu'il était appelé à gouverner. Les actes de ce prince, à son arrivée au pouvoir, témoignèrent de sa sollicitude pour les provinces qu'il administrait. Il réforma les abus tolérés dans les services administratifs; il réorganisa l'armée ; il veilla au bon emploi des finances, etc., en un mot, il ne négliga rien pour assurer le bien-être du pays. Mais, dominé par ses idées fausses sur la religion et sur l'infaillibilité des princes, il livra la Belgique sans défense aux moines et aux jésuites, C'est ainsi qu'au lieu de gloire, de repos et de prospérité, il légua au peuple dont il désirait sincèrement le bonheur, deux siècles de misères et de honte.

Nous n'hésitons pas à l'affirmer, le règne des archiducs en Belgique aurait pu être une des plus belles pages de l'histoire nationale, tandis qu'elle demeure, par suite des erreurs déplorables d'Albert, une de celles que l'on interroge avec le plus d'ennuis et de tristesse.

ADRIEN CAMPAN.

*

RÈGNE

D'ALBERT & ISABELLE

1592-1602

ALBERT

ARCHIDUC D'AUTRICHE

&

ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE

PRINCESSE DES PAYS-BAS

FILLE AINÉE DE PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE

L'archiduc Albert, que le roi Philippe fit son gouverneur général des Pays-Bas au commencement de l'année 1596, étoit le septième des dix fils de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de l'empereur Charles-Quint. Né le 13 novembre 1559[1], il avoit été mis dès l'âge de neuf ans sous la conduite de trois habiles précepteurs, dont le premier fut Nicolas Coret, depuis évêque de Trieste; le second, Mathieu Othen de Louvain, originaire d'une famille noble de Danemarck, qui lui enseigna le latin et

[1] Albert naquit à Neustad en Autriche, un lundi et la veille de saint Albert le Grand. Baptisé par Magalan, aumônier du roi de Bohême, il fut tenu sur les fonts baptismaux par Vladislas, baron de Bernstein, chevalier de la Toison d'or et par sa femme Marie Manriquez de Lara.

le troisième Auger-Guilain Busbèque, gentilhomme flamand, natif de Comines sur la Lys[1].

Le jeune prince fit des progrès étonnans sous ce dernier qui étoit un très habile homme, fort savant dans les langues étrangères, et tel que Maximilien II

[1] Auger-Guilain de Busbèque naquit à Commines en 1522. Il était fils naturel de Gille-Guilain, seigneur de Busbèque, petit village situé sur la Lys. Ce seigneur fut honoré de l'amitié de Charles-Quint ; grâce à la protection de l'empereur, le jeune Auger fut légitimé et il eut pour maîtres les hommes les plus savants de son siècle. Précepteur des enfants de Ferdinand II, ce monarque lui permit d'accompagner Pierre Lassa dans son ambassade en Angleterre. L'année suivante, en 1555, l'empereur le choisit pour son ambassadeur auprès de Soliman II. Il résida sept ans à la Porte. De retour en Allemagne, il fut nommé gouverneur des enfants de Maximilien II. En 1570, Auger suivit en France l'archiduchesse Elisabeth, qui allait épouser Charles IX; puis, il demeura auprès de la reine de France, en qualité d'intendant de sa maison. Cette princesse retournée en Allemagne après la mort de son mari, Busbèque continua à résider à la cour de Henri III et de Henri IV, avec le titre d'ambassadeur de Rodolphe II jusqu'en 1592. Il voulut à cette époque se rendre en Flandre. Attaqué en chemin par un parti de ligneurs, il dut à sa qualité d'ambassadeur d'avoir la vie sauve ; mais il avait été tellement frappé par cet accident, qu'il mourut des suites de sa frayeur, le 22 octobre 1592, au château de Maillot, près de Rouen. — Auger-Guilain de Busbèque avait de grands talents pour la diplomatie ; il a laissé, de ses ambassades en Turquie, des relations fort curieuses qui n'ont pas peu contribué de son temps à détruire la terreur qu'inspirait en Europe le nom des Ottomans, et qui, encore aujourd'hui, peuvent être consultées avec fruit. Ses *Lettres à Rodolphe II*, sur les intrigues de la cour de France, tracent des portraits fidèles de Henri III, de la reine-mère, du duc d'Alençon, du roi de Navarre, de la reine Marguerite et de toute la tourbe des courtisans. Ces quelques pages d'histoire contemporaine au XVI[e] siècle révèlent en lui, selon M. Vigneul-Marville, un narrateur fidèle, un écrivain élégant et correct en même temps qu'un observateur profond.

le choisit pour conduire, en France, l'archiduchesse Élisabeth, sa fille, épouse de Charles IX, roi de France[1].

A l'âge d'onze ans, Albert, aiant fait de grands progrès, sous ses maîtres, parut à la cour impériale, où tout jeune qu'il étoit il donna des marques de la vivacité de son esprit, d'une rare prudence et d'un jugement solide, de façon que Philippe II, roi d'Espagne, sur le récit avantageux qu'on lui fit de ce jeune prince, l'attira auprès de lui.

La cour d'Espagne lui donna lieu de faire éclore ses belles qualités, sans tirer vanité de sa qualité de fils de l'Empereur et de neveu de Roi, il se comporta avec ses courtisans comme avec ses égaux, et joignant une rare modestie à la saine politique, il se rendit parfait dans cette science qu'on appelle l'art de régner.

Dès l'âge de quinze ans, il parloit parfaitement cinq sortes de langues[2].

[1] « Au mois de novembre 1570, le roy Charles espouse « Élisabeth d'Autriche, fille de Maximilien, empereur, espérant « en vain, pour le peu de puissance que les empereurs ont en « Allemagne, par ce mariage rompre les levées des reistres « si accoutumez à venir en France. » (*Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes**.)

Ce mariage fut l'occasion d'une dispute de préséance entre le prince-évêque de Mayence, qui accompagnait l'archiduchesse, en qualité d'ambassadeur, et le prince d'Anjou, frère de Charles IX, depuis Henri III. Nous la donnons à l'appendice (pièce n° 2), comme un curieux épisode des relations de prince à prince au XVIe siècle.

[2] Le latin, l'allemand, l'espagnol, l'italien et le français.

* Collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, édition Michaud et Poujoulat, 1re série, tome VIII p. 352, col. 1.

La piété extraordinaire d'Albert aiant fait croire qu'il avoit du penchant pour l'état ecclésiastique, le pape Grégoire XIII l'honora de la pourpre l'an 1577, quoiqu'il ne fût encore âgé que de dix-huit ans, et l'archevêché de Tolède[1] étant venu à vaquer par la mort de Gaspard de Guiroga, le cardinal Albert en fut pourvu[2].

[1] Le titulaire de cet archevêché, le plus riche et le plus considérable de la péninsule, avait la dignité de primat d'Espagne.

[2] Don Gaspard de Quiroga naquit à Madrigal, petite ville de l'évêché d'Avila, en 1500 selon les uns, en 1512 selon d'autres auteurs; enfin en 1509 selon Diego de Castejon y Fonseca, le plus complet de ses biographes. Son père, don Alvaro de Quiroga et sa mère dona Elena Vela étaient tous les deux de bonne noblesse (*de nobleza conocida*). Après avoir fait de fortes études à l'université de Salamanque, don Gaspard fut successivement nommé vicaire de l'archevêché d'Alcala, professeur au collége de cette ville, chanoine de Tolède. Ayant, à cette époque, vivement combattu une bulle apostolique, il fut mandé à Rome, par le pape Paul IV. Celui-ci, gagné par les bonnes manières du jeune chanoine, lui donna l'absolution et le nomma auditeur de la « *sacra Rota* ». Revenu en Espagne, après avoir visité les provinces napolitaines, Quiroga fut appelé, en 1571, au *conseil suprême de Castille*, et promu au poste important d'inquisiteur général. En 1576, Quiroga avait la présidence du *conseil de la Cruzada* et, à la mort d'Antoine Perrenot de Granvelle, archevêque de Malines, il obtint encore celle du *conseil d'Italie*.

Ce fut en 1577 que don Gaspard Quiroga parvint à l'archevêché de Tolède; il reçut du pape, la même année, le chapeau de cardinal sous le nom de *Santa-Bavina*. Don Gaspard occupa ce siége important jusqu'en 1594, année où il mourut, âgé, dit Castejon y Fonseca, de quatre-vingt-cinq ans.

Un concile provincial qu'il tint à Tolède en 1581 et la translation des restes de sainte Léocadie, vierge et martyre sous le règne des empereurs Dioclétien et Maximilien, paraissent l'avoir mis en haute renommée auprès de ses contemporains. Mais Gaspard de Quiroga a des titres qui le recommandent plus sérieusement à la postérité. Il paraît avoir eu l'instruction en grand honneur. Il a fondé deux colléges, l'un à Talavera en

Comme il se disposait à résider dans son archevêché qui est le plus riche de toute la chrétienté, le Roi l'envoia en Flandres pour succéder à l'archiduc Ernest, son frère, gouverneur général des Pays-Bas, décédé le 21 février 1595.

L'état presque désespéré dans lequel Albert trouva les affaires des Pays-Bas, lors de son avénement au gouvernement, paroit exiger quelques remarques sur la mort du duc de Parme, et le gouvernement de l'archiduc Ernest, pour servir en quelque façon d'introduction aux événements concernant les archiducs Albert et Isabelle.

La perte de quelques villes dans l'Overyssel et d'autres échecs que le duc de Parme avoit reçu de la part de l'ennemi pendant les dernières années de son gouvernement, furent autant de coups de foudres qui avoient attaqué l'âme héroïque d'Alexandre Farnèse, et dont il fut d'autant plus abbatu qu'on les mettoit sur son compte

Ses envieux débitèrent qu'il traînoit la guerre en longueur pour se rendre nécessaire au Roi et de ne ménager pas bien les trésors de l'Espagne [1].

D'autres prétendoient qu'il s'entendoit avec les

1582, l'autre à Tolède en 1583 ; plus tard, il dota la même ville d'une école de demoiselles. Ces diverses institutions étaient placées sous l'invocation de saints et de saintes, et confiées à des ordres religieux, mais elles témoignaient, chez leur auteur d'un véritable intérêt pour le progrès et le bien-être moral de l'humanité; c'était, en somme, une provocation à la diffusion des lumières, un pas fait vers l'enseignement des masses qui, en dissipant les ténèbres de la superstition, élève et moralise les hommes.

[1] . . . . *et de ne ménager pas bien, etc.* — Et ils l'accusèrent de ne ménager pas bien, etc.

Provinces-Unies pour s'assurer aux dépens des pays du Roi du secours de ces alliés secrets, pour se venger de l'injustice faite à son fils, Renaut, par la conquête du Portugal[1].

Le duc aiant découvert les auteurs de ces bruits injurieux, les punit de différentes manières, mais la vengeance qu'il exerça sur ses ennemis ne remit jamais son âme de la douleur qu'ils lui avoient causée[2].

[1] Renaud Farnèse était, à la mort de don Sébastien, un des compétiteurs au trône de Portugal. Comme Philippe II, il réclamait cette couronne du chef de sa mère; mais il n'y avait pas plus de droits que le roi d'Espagne. En effet, la *loi mentale* des Portugais, comme la loi salique en France, exclut du trône les femmes et leur descendance; en outre, il existe une autre loi qui donne aux États du royaume l'élection du souverain lorsque les héritiers mâles ou de descendance mâle font défaut. Il ressort de là que Renaud Farnèse ne pouvait prétendre, à moins d'être choisi par les États de Portugal, à la succession de don Sébastien, de qui, du reste, il était parent plus éloigné que Philippe II. La conquête de cet État fut, de la part du roi d'Espagne, un abus de la force, une usurpation malhonnête, mais non une injustice commise à l'égard du fils d'Alexandre Farnèse.

[2] L'auteur du manuscrit fait ici allusion à la conduite du duc de Parme vis-à-vis de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney. A la suite des *recueils d'Arétophile*, édités par M. de Robaulx de Soumoy*, on trouvera deux discours sur les affaires des Pays-Bas, 1589 et 1590, qui, pour n'être adressés à personne, n'en paraissent pas moins destinés à être mis sous les yeux de Philippe II. Ces discours sont des accusations en règle contre le duc de Parme et le récit de De Meteren fait soupçonner qu'ils ont été remis à Sa Majesté Catholique, dans un moment où Alexandre Farnèse était violemment mis en cause à la cour d'Espagne. L'amiral de l'*invincible* Armada, si complétement détruite ou dispersée devant Calais, le duc de Medina-Sidonia, donnait à entendre que le gouverneur des Pays-Bas était seul cause de son désastre pour l'avoir mal secondé. Les ennemis

* Voyez *Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney*. (Collection des Mémoires publiés par la Société de l'histoire de Belgique.)

Il écrivit en Espagne qu'il ne se sentoit plus en état de soutenir les fatigues de la guerre et pressa le Roi de lui permettre de se retirer. Philippe le refusa, mais sachant que l'hydropisie dont le duc étoit attaqué devenoit tous les jours plus incurable, il jugea nécessaire de lui envoier un homme capable de prendre une partie du gouvernement en main, en cas que le duc vint à mourir; il nomma pour cela D. Pedro Henriques d'Azevedo, comte de Fuentes[1], qui se rendit aussitôt à Bruxelles et se disposoit à aller trouver le duc, lequel aiant entièrement perdu ses forces mourut la nuit du 3 au 4 décembre 1592[2].

personnels de Farnèse, Pastrana et d'Ascoly, appuyaient l'amiral, prisonnier des Anglais, dans son accusation qu'envenimaient les lettres de Champagney. Si l'on en croit De Meteren, le duc de Parme fut avisé de cette situation critique par l'infante. l'archiduchesse Isabelle, qui le favorisait fort. Alex. Farnèse écrivit à Philippe II pour se justifier. Non-seulement le roi d'Espagne rassura son gouverneur des Pays-Bas, mais il lui permit d'éloigner Champagney, « ce que depuis il fit avec « beaucoup de rigueur, dit De Meteren, luy commandant de « partir en un certain terme qui estoit fort brief, hors du pays, « avec beaucoup de reproches. Et toutes les prières qu'il fit, et « l'intercession de ses amis, à cause qu'il n'estoit point bien « disposé de corps pour voyager, ne peurent de rien servir, pour « esmouvoir Parme, à ne point user de telle rigueur. Il présenta « d'entrer en quelque cloistre, soit des capuchins, ou jésuites, « mais tout en vain. Il demeura comme confiné et banni en « Borgongne, aussi longtemps que Parme vescut. » (*Histoire des Pays-Bas* D'EMMANUEL DE METEREN, liv. XV, folio 318 verso, col. I. *La Haye*, Hillebrant, 1618.)

[1] Le comte de Fuentès était le beau-frère du duc d'Albe, de sanglante mémoire.

[2] L'auteur du manuscrit fait erreur sur la date de la mort du duc de Parme; Alexandre Farnèse mourut dans la nuit du 2 au 3 décembre. — Il s'apprêtait à envahir la France pour la troisième fois et à porter de nouveaux secours aux ligueurs contre

Tous les historiens, les Hollandois même n'ont pas manqué de lui donner les louanges qu'il méritoit, et les François en ont usé de même[1].

Le duc de Parme aiant nommé Pierre-Ernest de Mansfelt pour gouverneur général des provinces espagnoles[2], le Roi le confirma dans cet emploi, en attendant que l'archiduc Ernest, à qui il avoit destiné ce gouvernement, fût venu.

Comme Mansfelt étoit Allemand et que Philippe n'étoit jamais sans soupçons, la plus importante partie du gouvernement fut entre les mains du comte de Fuentes et d'Estienne d'Ybarra[3], tous deux Espagnols, qu'on avoit joints au gouverneur en qualité de ses conseillers[4].

Henri IV, lorsqu'il mourut à Arras, où il s'était arrêté pour y tenir les États au nom du roi d'Espagne.

[1] « Ce fut un des sages, bien advisez, prudens, heureux et « valeureux capitaines de son temps : Estimé le plus homme de « bien, et (combien qu'il fut Italien) moins simulé que nul des « gouverneurs que le roy d'Espagne ayt envoyé aux Pays-Bas; « jaloux de son honneur et tenant sa parolle sur tous autres. » (J.-F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande,* etc., vol. 2, page 615, 2e col.)

[2] Pierre-Ernest de Mansfeldt, baron d'Heldrungen, chevalier de la Toison d'or, vieil et rusé capitaine, au dire de François Le Petit, était gouverneur et capitaine général du duché de Luxembourg et du comté de Chiny. Il avait déjà rempli, à plusieurs reprises, les fonctions intérimaires de gouverneur général des Pays-Bas, lorsqu'il en devint titulaire à la mort du duc de Parme. C'était un brave et loyal gentilhomme, administrateur et diplomate habile autant qu'expert capitaine, mais homme prodigue, dépensier, toujours besoigneux et en quête d'argent pour payer son amour du faste et le luxe de ses maîtresses.

[3] Stephano d'Ybarra était superintendant des deniers royaux.

[4] « Sans l'advis desquels deux il ne pouvoit rien faire, ny « traicter, ny disposer d'un seul solt. » (J.-F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande,* etc., vol. 2, p. 616, 1re col.)

Le comte de Fuentès crut devoir signaler le nouveau gouvernement en faisant passer au conseil la résolution imprudente et inhumaine, qu'il ne seroit plus permis de paier des contributions à l'ennemi, et de ne donner, ni de recevoir aucun quartier[1].

La noblesse et les ecclésiastiques voyant saccager leurs terres, sans aucun moyen de les sauver dans les pays ouverts demandèrent avec de grands cris que cette ordonnance fût révocquée. La désertion se mit dans les troupes et l'on entendoit les soldats se plaindre qu'on achetoit leur vie pour trop peu d'argent, qu'on ne paioit pas même à l'échéance; peu disposés d'aller au devant de l'ennemi, ils disoient que si le malheur vouloit qu'ils fussent battus et pris prisonniers, il ne leur restoit que d'être pendus, pour n'avoir pas fui assez tôt.

Les États des Provinces-Unies publièrent aussi une ordonnance[2] par laquelle, après avoir accusé les Espagnols de barbarie, et exhorté tous les habitants des Pays-Bas à se joindre à eux contre les Espagnols, ils ordonnèrent aussi de leur côté de ne donner aucun quartier à ceux qui tomberoient entre leurs mains, ou qui refuseroient de paier les contributions dont on étoit convenu ; par cette conduite des Etats, on fut obligé de rétablir l'ancien usage de la guerre.

Cependant le prince Maurice, après avoir réduit

[1] Cette maladroite ordonnance fut publiée le 5 janvier 1593. Nous donnons aux annexes, pièce n° 3, l'appréciation de cette mesure par François Le Petit. Ce fragment fait ressortir d'une manière saisissante l'impopularité de ce mandement, l'expression la plus complète de la barbarie et de l'égoïsme espagnol.

[2] Cette ordonnance fut publiée le 27 février 1593.

les places d'Overyssel, forma le projet de s'emparer de l'importante place de Gertrudenberg[1] et prit à cet effet toutes les mesures que la prudence humaine avoit pu dicter[2].

Les comtes de Mansfelt, de Fuentès et les autres conseillers du roi d'Espagne aiant eu avis de cette entreprise jugèrent tous qu'il falloit empêcher la prise d'une place si importante sur la frontière du Brabant.

Mansfelt croiant que la levée du siége étoit pour lui une occasion favorable de se signaler en commençant son gouvernement et de faire de ce succès la base de plusieurs autres, se mit en campagne avec tout ce qu'il avoit pu ramasser de troupes, mais s'étant approché des retranchements de Maurice il fut surpris de le trouver posté, et couvert de façon à ne pouvoir être forcé[3], et n'en remporta d'autre

[1] Gertruydenberg, ou Mont-Sainte-Gertrude, place très forte, bâtie en forme de croissant, dans le Biesbosch ou Meuse méridionale.

[2] Cette ville ne fut assiégée que le 28 mars; mais Maurice, qui avait résolu de s'en emparer, avait tout fait de longue main pour empêcher les vivres et les munitions d'y arriver, malgré ses efforts pourtant, cette place était bien pourvue « de mille vieux soldats et de toutes sortes de choses nécessaires ».

[3] Lorsque Maurice de Nassau entreprenait un siége, il commençait généralement, avant d'attaquer l'ennemi, par protéger son camp contre les renforts que les Espagnols pouvaient envoyer aux villes assiégées. Voici la description de sa position devant Gertruydenberg : « Le camp du prince Maurice estoit « tout entourné de haults ramparts, et de profonds fossés au « dehors, avec quatre ou cinq boulevars, sur chasque boulevart « deux pièces de canon. Le quartier du comte de Hohenlo estoit « aussi fortifié de mesme, et les autres pareillement, tellement « que bien deux lieues à la ronde, le tout estoit retrenché et

avantage que celui d'avoir été témoin oculaire avec une armée deux fois plus forte que celle des ennemis, premièrement de le prise du fort[1] ensuite des ouvrages de dehors, et à la fin de la reddition même de la ville[2].

« pourveu de boulevarts, de forts, de ravelins et de profonds « fossés; avec leurs flancs et leur artillerie. Il y avoit aussi « force masts dressés sur lesquels on faysoit des signals de feu, « pour advertir l'un l'autre. Tout à l'entour du camp, au dehors » des fossés, où il estoit de besoing, il y avoit partout des paulx * « fichés en terre, et en chasque palis **, il y avoit une pointe de « fer de la longueur d'un pied : on les appelloit les ambassadeurs « de Turquie; ils estoyent fichés si près l'un de l'autre, qu'on « ne pouvoit mettre le genouïl entre deux. Les principales « advenues estoyent fortifiées de puissants forts, et de ravelins, « remplis d'artillerie, tellement qu'il y avoit près de cent pièces « de canon, desquels on se servoit. Sur les chemins il y avoit « des chausse-trappes, des fossés, des puits qu'on avoit cavés ***, « et certains instrumens préparés avec de la poudre . . . . . . tellement que Mansfelt n'osa rien entreprendre sur le camp.

« Comme il estoit là, il se présenta quelque occasion, pour « laquelle le prince Maurice luy envoya un trompette, auquel « Mansfelt demanda pourquoy son maistre s'estoit ainsi retren-« ché, qu'il devoit plutost, estant un jeune et courageux chef, « sortir hors de ses forteresses, pour venir donner bataille. Le « trompette luy respondit que son maistre estoit à la vérité un « jeune seigneur, mais qu'il désiroit de pouvoir devenir un « vieux chef de guerre, comme il estoit; de quoy les assistants « se mirent à rire, et Mansfelt se teust comme ayant rencontré « une responce à sa demande. » (De Meteren, *Histoire des Pays-Bas,* livre XVII, fol. 346 recto, col. 1, verso col. 1 et 2.)

[1] Le fort de Steelhoff (jardin de voleurs), qui, du côté d'Oosterhout, permettait de ravitailler la place. — Maurice, après l'avoir séparé de la ville, s'en rendit maître le 7 avril 1593.

[2] Gertruydenberg ne se rendit que le 24 juin, après un siége d'environ trois mois.

* *Paulx* — Pieux.

** *Palis* — Petits pieux pointus par un bout qu'on enfonce à la suite les uns des autres, pour former une clôture.

*** *Cavés* — Minés.

La honte que les Espagnols s'estoient attirée en laissant prendre devant leurs yeux une ville aussi forte et aussi importante que Gertrudenberg par un ennemi beaucoup inférieur fut suivie d'une catastrophe plus ignominieuse encore.

Tandis que Mansfelt entreprit inutilement d'effacer cette tâche par quelque autre avantage sur la république, les troupes espagnoles, commandées par son fils Charles[1], sur les frontières de France, se mutinèrent à cause qu'on ne leur payoit pas leurs arrérages. Elles pillèrent les vivres qui étoient envoiés à leur général, et cassant leurs officiers, elles en choisirent, d'un commun consentement, d'autres d'entre la plus vile soldatesque.

Cette révolte commencée sur les frontières du pays s'étendit bientôt aux autres villes, les troupes se paièrent de leurs propres mains en exigeant les droits et impôts dûs au souverain. Le tumulte ne fut appaisé qu'en laissant aux soldats les sommes qu'ils avoient exigées à compte de ce qu'on leur devoit et en pardonnant tout le passé[2].

[1] L'aîné des fils légitimes de Pierre-Ernest de Mansfeldt.

[2] « Comme Charles (de Mansfeldt) estoit sur son retour à « Aussi-le-Chasteau (appartenant au comte d'Egmont, moitié « France, moitié Arthois, séparé de la rivière d'Authie), voulant « faire justice d'un capitaine espagnol qui avoit forcé une fille « de Hesdin : à l'instant tous les Espagnols s'eslevèrent contre « luy, et contre tous ses soldats walons, qu'ils mirent en fuyte, « pillèrent tous ses meubles et vaisselles, firent un chef d'entre « eux qu'ils nomment *Électo*, et s'estant vrayement mutinez « s'emparèrent de la ville de Saint-Pol, qu'ils fortifièrent, et d'où « ils tindrent sujet, et rançonnèrent tout ce quartier d'Arthois « qu'on appelle *le Hault-Pays*, entre Hesdin, Bapaulmes, « Arras, Bethune, Aire et Saint-Omer, qu'ils contraignoyent

L'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolf et du cardinal Albert, que Philippe avoit honoré du gouvernement général des Pays-Bas, étant arrivé à Bruxelles, au commencement de l'année 1594, fit entendre à tout le monde qu'il ne se seroit pas chargé d'une pareille administration, sans en attendre un heureux succès et sans se proposer l'avancement de sa gloire, le rétablissement de la paix et la prospérité des habitans.

Dans cette intention et sous prétexte de travailler aux affaires particulières de la maison de Chimai, il envoia de Bruxelles à La Haye deux jurisconsultes Othon Hartius et Jérome Comans. Arrivés à la cour des États, ils firent des protestations obligeantes, touchant l'inclination de leur maître pour une paix stable et livrèrent de sa part une lettre aux États, dans laquelle, après y avoir rappelé les désastres et les misères passées, il les exhortoit à donner les mains à une paix sincère, promettant d'y travailler de sa part de toutes ses forces et avec la plus grande intégrité.

Le sens de cette lettre aiant été confirmé de bouche par les deux députés qui furent conduits à l'audience, il fut résolu d'envoier aux États des

« leur apporter toutes les sepmaines argent et vivres, laquelle « mutinerie dura un an entier, devant qu'on la sceut appaiser. »

Tel est le récit que François Le Petit* nous a laissé de cette mutinerie, récit confirmé dans tous ses détails par la relation de De Meteren. Les Italiens et les Wallons suivirent au pays de Hainaut l'exemple donné par les Espagnols en Artois; enfin la garnison de Berck sur le Rhin en fit tout autant. Le défaut de paye était la cause première de toutes ces révoltes.

* Chronique de Hollande, Zélande, etc., vol. 2, p. 618, col. 1.

provinces particulières des copies de la lettre d'Ernest et du discours des deux députés. Ceux-ci refusèrent tous unanimement d'entrer en négociation, disant qu'il étoit impossible de se fier aux promesses de Philippe, puisque lui et ses conseillers espagnols, au lieu de revenir de leur haine enracinée contre ces provinces, se servoient du tems même qu'on faisoit des propositions de paix pour suborner des assassins contre la vie de Maurice, de Frédéric-Henri, qui n'avoit encore que dix ans et contre celle des principaux ministres de la république[1].

En effet, dans le tems même que l'archiduc vantoit si fort la sincérité de ses intentions en offrant la paix aux Etats on arrêta à Bréda un certain Michel Renichon[2], prêtre de Namur, qui après avoir

[1] La réponse des États des provinces fut plus circonstanciée que ne le dit l'auteur du manuscrit.

Elle parle, en effet, de la nécessité où les Provinces-Unies se sont trouvées de prendre les armes pour maintenir les franchises des Pays-Bas et pour protéger la liberté de conscience; elle signale les cruautés de la domination espagnole : elle appuie sur les dommages apportés aux Provinces-Unies, par les diverses communications de paix, traîtreusement violées par la nation espagnole; enfin, après un énergique tableau des guerres fomentées par l'ambition des rois d'Espagne, elle développe les raisons pour lesquelles les États ne voyent point moyen de faire la paix avec l'Espagne, tant que ses rois n'auront point renoncé entièrement à leurs prétendus droits sur les Provinces-Unies.

[2] Michel Renichon, dit de la Rivière, prêtre, originaire de Namur, fut arrêté sur la fin du mois de mars à Bréda, déguisé en soldat. Comme il avait confessé avoir été gagné par le comte de Berlaimont, les États-Généraux de Hollande citèrent ledit comte devant la justice des Provinces-Unies; mais celui-ci n'ayant point paru, on passa outre. Michel Renichon fut condamné à mort et exécuté à La Haye au mois de juin. Selon De Meteren, il mourut fort repentant, priant pour ses ennemis,

subi plusieurs interrogatoires, confessa qu'il étoit venu dans les Provinces-Unies, à l'instigation du comte de Barlemont, de l'aveu, à ce que lui avoit dit ce comte, d'Ernest lui-même, dans le dessein d'assassiner Maurice, et qu'on avoit paié d'autres meurtriers pour tuer Frédéric-Henri, le sieur de Sainte-Aldegonde, Olden Barnevelt et le chevalier Leoninus[1].

Peu de temps après on arresta encore à Lille[2] un soldat nommé Pierre du Four, né à Nivelle, qui confessa qu'il avoit été suborné par La Motte et par le conseiller d'Assonville, non seulement pour exécuter une entreprise contre Berg-op-Zoom, mais

abjurant le pape, ses pardons, le purgatoire, la messe et en louant la religion réformée qu'il aurait embrassée avant de mourir.

[1] L'archiduc Ernest se défendit énergiquement contre l'accusation d'avoir autorisé le comte de Berlaimont à envoyer des assassins contre le prince Maurice, son frère Frédéric-Henri, etc. Bien que Michel Renichon eût déclaré avoir reçu « deux cents Philippe-Dalers * » et qu'il y avoit encore quinze mille écus pour « qui exécuteroit ces assassinats ». Les jurisconsultes Othon Hartius et Jérôme Coomans écrivirent que cette accusation était « un insupportable et impudent rapport de choses, desquelles « Son Altesse n'a jamais eu la moindre pensée, comme estant « descendu d'une mayson, de laquelle jamais par cy-devant ne « sont procédées choses si laydes et si infâmes, et n'en procé- « deront point encores, avec l'ayde de Dieu. » — Ces jurisconsultes oubliaient, sans doute, pour ne citer qu'un exemple, les hautes et royales récompenses dont la famille de Balthazar Gérard avait été récemment l'objet; les États-Généraux en avaient, au contraire, conservé bonne mémoire.

[2] *Lille*. Ce n'est pas dans la ville de Lille, mais au fort de Lillo que fut arrêté Pierre Dufour. De Meteren dit que ce fut à Bergues.

* Le *Philippe-Daler* valait, suivant la permission de l'an 1586, deux florins onze sols.

encore pour guetter l'occasion de tuer le comte Maurice[1].

Les confessions et les sentences de l'un et de l'autre furent imprimées et rendues publiques, par ordre des États, ce qui aigrit extrêmement le peuple contre les Espagnols et retraça aux esprits de la manière la plus vive les misères affreuses que la patrie avoit essuyées pendant les premiers troubles; la cruauté des Espagnols en avoit gravé le souvenir dans l'âme des habitans. La seule idée de tant d'horreurs toujours fraiche, étoit capable de les faire frémir et servoit aux Provinces-Unies d'une continuelle exhortation à ne pas se prêter légèrement à des négociations.

A mesure que les États marquoient de l'aversion pour la paix qui leur étoit offerte par le roi d'Espagne, ils firent des efforts pour mettre en campagne une armée formidable, au moien de laquelle Maurice fit lever le blocus de Couvorde et prit ensuite la ville

[1] Pierre Dufour, soldat arrêté dans les premiers jours de novembre 1594, était né à Nivelles; il avait autrefois servi dans la compagnie d'infanterie des gardes du prince Maurice. Il prétendit avoir été conduit par le sieur de la Motte et le conseiller d'Assonville dans la chambre de l'archiduc Ernest qui lui aurait dit en italien : « *Fatte quel che me avete promesso, ammazzate quel tyranno;* fais ce que tu m'as promis, tue ce tyran », et qu'il y avait répondu : « *Lo farò*, je le ferai. » — Après cela La Motte et d'Assonville lui auraient fait entendre une messe, en vertu de laquelle il devait être invisible lorsqu'il assassinerait le prince Maurice. Là-dessus on l'exhorta à la prudence, à ne pas avouer, à l'exemple de Michel Renichon, s'il était pris, et on lui remit de l'argent. — Pierre Dufour confessa tout, comme Renichon, et il fut condamné à être étranglé et à être mis en quatre quartiers, ce qui fut exécuté le 17 novembre 1594.

de Groeninge[1], dont la conquête étoit très importante à la République.

Dans ces conjectures même les soldats espagnols et italiens, irrités de ce qu'on ne les paioit pas, se mutinèrent de nouveau et de tous côtés, créant continuellement des nouveaux commandans, et formans une espèce de gouvernement, ils mirent le pays sous contributions et chargèrent les marchandises de droits d'entrée et de sortie et afin de n'avoir rien à craindre des Provinces-Unies firent une espèce d'alliance avec Maurice qui, après avoir reçu d'eux des otages, les pourvut de vivres et de munitions et leur envoia même des troupes pour ravager conjointement avec eux tout le Brabant, par des courses continuelles[2].

Il n'est pas difficile de s'imaginer le triste état dans lequel se trouvoit alors cette province, ravagée d'un côté par les mutins et par les ennemis, ne trouvant plus la moindre resource dans son sein, et menacée, de l'autre, par la rudesse extraordinaire de

[1] « *Groeninghen* est une ville fort ancienne qu'aucuns esti- « ment estre celle que Pline appelle *Phylleum*, belle, bien « munie,et la plus peuplée de la seconde partie de Frise, deçà la « rivière d'Ems et le Dollard, d'un paysage fort plaisant, agréable « et fertile et qui fait aussi une des dix-sept provinces des « Pays-Bas. » (F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande*, etc., p. 639, col. 1.)

[2] Cette révolte des troupes mercenaires fut une des plus graves qu'ait à enregistrer l'histoire de cette époque, si fertile en événements de ce genre. — En dehors des dangers qu'elle suscita directement à l'archiduç Ernest, elle fut un précédent si onéreux pour les archiducs que nous avons jugé intéressant de donner, en appendice, le récit qu'en a laissé De Meteren. (*Voir* la pièce n° 4 des annexes.)

l'hyver, de toutes les horreurs d'une disette générale[1].

Le jeton annuel que l'on fit alors pour la chambre des comptes la représente poussant vers le ciel ses soupirs et ses gémissements. On y voit d'un côté l'écu couronné du roi Philippe et de l'autre une femme, emblême de la province, assise au milieu des armes, regardant le ciel, dans les nues une épée et un fouet, et dans le lointain des tentes dressées et des maisons dévorées par les flammes avec cette inscription tirée du prophète Isaïe, ch. VI, v. 11 :

Usque quo Domine!

exclamation interrompue et propre à exprimer le gouffre des malheurs dans lequel cette province étoit abimée[2].

[1] Suivant De Meteren, l'hiver de 1594-1595 fut le plus froid que l'on ait eu depuis 1564.

[2] Ce jeton existe à la Bibliothèque royale de Bruxelles, section des médailles. La description qu'en a donné G. Van Loon dans son *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas*, t. Ier, diffère fort peu de celle de notre auteur.

Au revers, l'écu couronné du roi Philippe est entouré de l'inscription :

G. (ectoirs) POUR LA CHAMBRE DES COMPTES
EN BRA. (bant)

Tandis que nous examinions le jeton et que nous vérifions l'exactitude de la description que l'auteur du manuscrit en a donnée, M. Piot, conservateur de la section des médailles, eut l'extrême obligeance de nous expliquer l'origine du jeton. Ces renseignements, peu connus des personnes qui ne s'occupent pas spécialement de numismatique, nous ont paru du plus haut intérêt, et sur notre demande, M. Piot a bien voulu se donner la peine de les rassembler dans une note que nous publions aux annexes (pièce n° 5).

Le manque d'argent contraignit Ernest d'entreprendre des choses auxquelles il n'auroit autrement jamais pensé, aiant appaisé en quelque façon les trouppes, en leur paiant plus de six cent mille francs d'arrérages, il essaia inutilement de les distribuer dans les villes, parce qu'on avoit peur partout de recevoir des troupes mal paiées qui prenoient sur le bourgeois, ce que le roi ne leur fournissoit pas.

Il s'avisa de vouloir assiéger, ou au moins de bloquer Cambrai, quoique la saison fût déjà fort avancée et sans espérance de pouvoir s'en rendre maître, seulement pour donner de l'occupation à ses troupes et les faire subsister pendant quelques temps, ce qui ne fit qu'augmenter les malheurs et les désastres.

Ces troupes campées alors sous le commandement du prince de Chimay ruinoient entièrement le Hainau et l'Artois, et épuisoient les habitans du plat pays, en les pillant avec une licence effrénée.

Elles ravagoient les villages et les châteaux des seigneurs, forçoient les couvens et brûloient les maisons, elles poussoient même les excès jusqu'à mettre le feu aux faubourgs d'Arras et de Valenciennes.

Par là, les campagnes furent abandonnées et les terres laissées en friche, ce qui rencherit prodigieusement les grains et porta ceux d'Hollande et de Zélande à couper tout secours à leurs ennemis, en tenant les rivières exactement bouchées par leurs vaisseaux.

Pour comble d'infortune Henri IV, roy de France, se trouvoit alors en état de venger sur les Pays-Bas les outrages qu'il avoit reçus des Espagnols, qui,

sous prétexte de défendre la religion romaine, n'avoient rien négligé pour le détruire.

Ayant embrassé lui-même cette religion, il avoit éloigné du chemin toute pierre d'achopement et arraché le masque à ceux qui avoient semé dans la France de si sanglantes divisions, en tachant de faire croître leur propre grandeur à l'ombre de la prétendue défense de la Foi.

Un motif si plausible leur étant entièrement ôté par le changement de Henri, il fit publier au son des trompettes sur toutes les frontières des Pays-Bas, un édit daté du 17 janvier 1595 par lequel il déclaroit la guerre à tous les sujets du roi d'Espagne[1].

Dans ces circonstances désastreuses le clergé et la noblesse convocqués s'assemblèrent à Bruxelles, pour délibérer ensemble sur le danger qui menaçoit la patrie.

Cette assemblée n'étoit composée que d'ecclésiastiques et de nobles sans aucuns députez des villes qui forment le tiers-état, sans quoi on ne peut

[1] Avant cette déclaration de guerre, Henri IV avait écrit aux États d'Artois et de Hainaut, pour les exhorter à obtenir que l'armée, assemblée sur ses frontières par ordre du roi d'Espagne, se retirât de son royaume sans rien entreprendre contre le Cambrésis, afin de conserver la paix et d'épargner le sang des chrétiens. Cette lettre, envoyée aux États par un trompette le 17 décembre 1594, n'ayant pas été honorée d'une réponse, le roi de France publia l'édit du 17 janvier. Il fut répondu à cette déclaration de guerre, au nom de Philippe II, par un placard, où Henri IV est appelé « le prince de Béarn qui se donne la qualité de roi de France. » Ce placard fut imprimé et publié à Bruxelles le 7 mars 1595, quelques jours après la mort de l'archiduc Ernest.

donner le nom d'État à une assemblée telle qu'étoit celle-ci.

L'archiduc s'y étant rendu lui-même y fit un discours en espagnol dans lequel il dit qu'il avoit reçu une lettre du roi avec ordre de procurer la paix aux provinces s'il étoit possible, ce qui l'avoit beaucoup réjoui puisqu'il n'était venu aux Pays-Bas que dans ce dessein.

Sur quoi les ecclésiastiques, également comme la noblesse représentèrent qu'on avoit beaucoup ouï parler de la bonne volonté du Roi, mais que jusqu'alors on n'avoit vu aucun effet; qu'il sembloit que Son Altesse étoit disposée à leur en faire voir, mais qu'il étoit déjà bien tard, que le pays étoit prêt à se soulever si l'on n'usoit de quelque modération; que les provinces s'étoient plaintes depuis longtemps au Roi du mal qu'elles souffroient, sans que ces plaintes eussent rien produit; que si S. M. ne les entendoit pas à cause de l'éloignement et que S. A. ne pouvoit remédier aux maux dont les habitants étoient menacés tant du côté de la France que des Provinces-Unies, ils seroient contraints d'y remédier eux-mêmes, comme les moindres insectes pourvoient à leur propre sûreté.

Comme l'assemblée souhaitoit fort que l'on pensât à la paix avec les Provinces-Unies, l'archiduc proposa trois questions sur lesquelles il demanda les sentiments de ceux dont l'assemblée étoit composée :

La première étoit : Si la nécessité de faire la paix étoit si pressante que le Roi dût faire pour cela des choses qui ne lui étoient pas séantes.

La seconde, si c'étoit une chose honorable d'offrir aux ennemis plus qu'on ne leur avoit offert auparavant, comme seroit de leur permettre de dresser eux-mêmes les conditions auxquelles ils la pourroient accepter.

La troisième enfin, s'il y avoit quelque autre moien praticable d'en venir à bout.

L'assemblée répondit qu'elle croioit que la paix étoit nécessaire, honorable et possible.

L'archiduc répliqua qu'il enverroit leurs sentimens au Roi et qu'il croioit qu'il pourroit porter S. M. à consentir à la paix.

Malgré la modération qui paraissoit en son discours, on reconnut depuis qu'il étoit dans un sentiment fort opposé à la paix, par des lettres qu'il avoit écrites au Roi, qui furent interceptées, et dans lesquelles il écrivoit au Roi qu'il n'y avoit de négociation à faire avec les Provinces-Unies, qu'il ne restoit à emploier contre elles que la force pour les réduire à la raison, et obliger ces hérétiques à demander la paix[1].

Cependant l'assemblée témoigna d'être satisfaite du discours de l'archiduc, puisqu'en effet on ne pouvoit rien faire à cet égard que du consentement du Roi; mais Philippe n'étoit pas un homme à entrer dans les intérêts de ses sujets, et dans des sentimens d'humanité envers ceux qu'il avoit contraints de prendre les armes contre lui.

[1] Ces lettres furent interceptées par les émissaires des Provinces-Unies, en même temps que celles d'un certain don Guillaume de Saint-Clément, écrites de la cour de l'Empereur et disant aussi qu'il fallait *oppresser* les hérétiques pour les amener à demander la paix.

L'archiduc Ernest mourut à Bruxelles le 21 de février 1595, n'aiant pas encore quarante-deux ans accomplis[1].

Plusieurs crurent que sa maladie avoit eu sa source dans le chagrin qu'il eut de voir les affaires des Pays-Bas aller à reculons sous son gouvernement, et de n'avoir aucun moien de les rétablir; d'autres assurent que son corps étant ouvert, on trouva une pierre dans la vessie, et près des côtes vers les reins un grand ver qui lui avoit extrêmement rongé les entrailles, et qu'on croioit la seule cause de mort[2].

On avoit conçu d'abord quelque espérance du gouvernement d'Ernest, mais on auroit eu meilleure opinion de lui, s'il ne s'en étoit jamais mêlé[3].

[1] L'archiduc Ernest, né à Vienne le 15 juillet 1553, était le troisième fils de l'empereur Maximilien II.

[2] L'histoire de ce ver anthropophage nous semble fort entachée de romantisme; il n'existe pas d'*entozoaire* assez féroce pour « ronger extrêmement » les entrailles d'un homme. Le plus grand ver qui puisse habiter notre corps est le *ténia*, dont les deux espèces connues sont aussi inoffensives l'une que l'autre. Il est plus naturel d'admettre que des chagrins nombreux aient pu affecter Ernest au point de causer à la longue la mort de cet archiduc; mais nous nous rapprocherions encore davantage de la vérité, nous semble-t-il, en attribuant sa mort à la présence du calcul retrouvé dans la vessie. La maladie connue sous le nom de *la pierre*, qui, de nos jours, grâces aux progrès de la science, cause rarement la mort, était autrefois assez fréquente et presque toujours mortelle.

[3] D'un caractère faible et indécis, rempli de bonnes intentions qu'il n'avait pas la force de mettre en œuvre, Ernest d'Autriche subit l'ascendant des deux conseillers espagnols que lui avait imposés Philippe II, d'Ybarra et le comte de Fuentès. Beau-frère du duc d'Albe, ce dernier aurait désiré — les chroniqueurs de l'époque, sans le dire positivement, nous le laissent entendre,

L'archiduc avant que de mourir avoit déclaré par ordre exprès du Roi, pour son successeur dans son gouvernement, don Pedro de Gusman, comte de Fuentès qui fut confirmé par le roi Philippe, jusqu'à ce qu'il en eût nommé un autre.

Pendant que ceci arrivoit à la cour de Bruxelles, le marquis d'Havré, frère du duc d'Arschot, avoit entretenu un commerce de lettres avec un certain Jacques de Malderen autrefois son domestique, mais alors favori du comte Maurice. Par le moien de cette correspondance il avoit si bien renoué la négociation de la paix, que de l'aveu des Etats-Généraux, on députa de la part de la noblesse des Pays-Bas catholiques, Théodore Liesvelt, autrefois chancelier de Brabant[1], le conseiller Guillaume Maas et un secrétaire du duc d'Arschot; ces députés[2] arrivèrent d'abord à Middelbourg, et le 14 d'avril, ils entrèrent en conférence avec le comte Maurice, le grand trésorier Jacques Valke, le conseiller Roels[3] et avec d'autres seigneurs des Provinces-Unies[4], munis d'un plein pouvoir pour traiter la paix.

Les plénipotentiaires des provinces catholiques, après avoir exposé les causes qui avoient rouvert les blessures de l'Etat, presque guéries par le départ des

rétablir aux Pays-Bas le régime espagnol, dans tout ce qu'il avait de tyrannique et d'odieux. Fuentès entrava sans cesse, par sa regrettable influence, — véritable autorité, — ce que l'archiduc Ernest projetait en vue de la pacification et du bien-être des provinces catholiques.

[1] Au temps du duc d'Anjou.

[2] F. Le Petit leur adjoint le conseiller Hartius.

[3] Pensionnaire de la province de Zélande.

[4] De Meteren cite parmi eux un certain de Vosberghe.

troupes étrangères approuvé par le Roi, et qui les empêchoient, jusqu'à présent, de se former, ils s'adressèrent au comte Maurice, lui déclarant qu'ils étoient persuadés qu'un prince aussi modéré que lui aimoit trop sa patrie pour ne pas préférer les palmes de la paix aux lauriers qu'il s'étoit peut-être encore promis ; que la fortune étoit peu stable, qu'ils en connaissoient les caprices et que le parti le plus sûr pour lui étoit de mettre en sûreté sa gloire qui l'élevoit au-dessus des héros anciens ; qu'il avoit sous sa conduite de belles provinces qui pouvoient lui fournir de quoi s'occuper glorieusement pendant la paix, dans laquelle personne ne lui envieroit la suprême autorité, qui étoit un prix dû à sa prudence, et à la valeur dont il avoit donné dans la guerre des preuves si éclatantes et si utiles. Maurice répondit à ce discours en présence des autres plénipotentiaires : qu'il se croiroit au comble du bonheur et de la gloire, s'il pouvoit mettre une heureuse fin aux malheurs de la patrie, en lui procurant une paix souhaitée; que s'ils étoient las de la tirannie des Espagnols, il ne tenoit qu'à eux de prendre une résolution vigoureuse, de traitter comme des peuples libres et d'effectuer ainsi une paix également utile aux deux partis, que s'ils songeoient à traiter sur ce pied, la différence des religions ne mettroit point d'obstacle à une alliance pourvu qu'on abandonnât les matières de la foi au jugement de Dieu et des peuples de chaque province, et qu'on ne contraignît personne à l'égard des sentimens dont la persuasion dépendroit uniquement de la grâce de Dieu : que convaincues de la haine implacable du roi d'Espagne, les Provinces-Unies ne vouloient

traiter qu'avec les autres provinces ; que c'étoit là depuis longtemps le plus ardent de leurs désirs; que malgré les bruits injurieux que les ennemis des Etats répandoient dans le monde, comme s'ils cherchoient leur bonheur dans la misère de leurs voisins, et dans une guerre éternelle, il protestoit de leur part que leur grand but étoit la paix, et qu'au milieu des fureurs de la guerre, ils n'avoient jamais perdu de vue l'espérance de l'établir sur un fondement solide.

Les sentimens étoient fort partagés touchant l'acceptation ou le refus des propositions de paix faites par les provinces catholiques ; selon quelques-uns, on ne faisoit la guerre que pour obtenir une bonne paix, il étoit tems de finir une guerre si onéreuse, d'autant plus qu'on avoit trouvé une heureuse occasion de le faire avantageusement pendant que les provinces catholiques, sentant leur impuissance à pousser avec succès deux guerres à la fois, souhaitoient ardemment la paix, et étoient portées à l'acheter en quelque sorte; quoique pendant quelques années, on eût réussi à reculer les frontières par la force des armes, il étoit imprudent de se fier sur ce bonheur puisque le sort de la guerre est inconstant, et qu'au milieu de la prospérité, les catastrophes sont à craindre.

Une opinion toute contraire régnoit dans l'âme de ceux qui trouvoient leur intérêt dans la guerre, ou chez qui la haine contre les Espagnols avoit jetté les plus profondes racines; ils soutenoient qu'il étoit inconsidéré de se lier avec des peuples dont les cœurs étoient encore aigris à cause de la différence des

religions, et qui ne cherchoient pas la paix par amour pour elle, mais uniquement par nécessité et pour leur propre conservation ; que par conséquent cette paix ne durerait que jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leurs forces et trouvé une heureuse conjoncture pour recommencer la guerre avec plus de fureur. Où trouveroit-on de nouveaux alliés, après avoir lâchement abandonné les anciens[1]? Quelle certitude avoit-on de

[1] Cette objection n'était pas fondée, comme on pourra s'en convaincre en examinant le troisième des quatre articles fondamentaux du traité de paix projeté par Maurice de Nassau.

Voici ces quatre articles :

« Premièrement, qu'il faudroit devant toutes choses, qu'ils « fissent sortir hors du pays toute la gendarmerie estrangère, et « se missent en telle liberté qu'ils peussent traicter sans le roy ; « qu'ils eussent à députer eux-mesmes les députés et Estat des « provinces, qui voudroyent traicter, sans que le roy s'en me- « last, avec lequel les Estats-Généraulx pourroyent traicter « puis après, puis qu'il n'y avoit rien qui leur seroit plus agréa- « ble, que de voir ceste sanglante guerre changée en une ferme « paix, sur des bonnes et raysonnables conditions.

« Secondement qu'il ne faudroit rien changer en la religion, « mais qu'elle demeurera à la disposition des Estats de chasque « province, sans qu'autres qu'eux ayent à s'en mesler.

« Tiercement, qu'il faudroit que les provinces lesquelles vou- « droyent traicter avec les Provinces-Unies, entre autres condi- « tions, fussent aussi résolues de traicter avec le roy de France « et la royne d'Angleterre, et de prendre sur eux, à la charge de « tout le corps des Estats-Généraulx, les debtes ès quelles les « Provinces-Unies sont tombées, à ceste fin de se pouvoir dé- « fendre et maintenir en leur liberté contre les Espagnols et « autres estrangers.

« En quatriesme lieu, la paix estant faite sur ces conditions « et autres, les Provinces-Unies offrent d'employer toute leur « puissance, pour ayder à maintenir les autres en leur liberté, « contre tous ceux qui voudroyent molester, endommager ou « tâcher de les desmembrer. »

Il n'était pas question, comme on le voit, d'abandonner les

rencontrer les mêmes circonstances et de trouver la monarchie espagnole dans la même foiblesse? On devoit s'attendre d'ailleurs à voir la discipline périr dans le sein du repos et les habitans accoutumés aux douceurs de la paix se résoudroient difficilement une autre fois à subir les charges que la guerre exige absolument; ils prétendoient enfin que les provinces, étroitement liées par le péril commun, seroient facilement désunies dans la paix, par les divisions mutuelles et par les artifices d'un ennemi toujours vigilant, et qu'ainsi l'édifice encore peu ferme de la nouvelle république seroit ruiné sans peine[1].

Maurice fit entendre aux députés catholiques par ordre des Etats qu'ils ne se résoudroient jamais à traitter avec le Roi, trop implacable ennemi des Provinces-Unies; que néanmoins, dès que les troupes espagnoles, vuidans le pays, auroient mis par là les autres provinces en liberté, elles seroient ravies de prendre avec leurs voisins des mesures pour une paix solide, à l'exclusion pourtant du roi d'Espagne. Liesveld répondit qu'il étoit venu en Zélande pour entrer en négociation, uniquement de la part des provinces catholiques et de leur conseil d'Etat, sans

anciens alliés; mais à qui veut la guerre, toutes les raisons pour la faire sont bonnes.

[1] Si les opinions touchant la paix et la guerre étaient divisées dans les États des Provinces-Unies, elles ne l'étaient pas moins parmi les États des provinces soumises à l'Espagne. Fuentès et le parti espagnol étaient d'avis de continuer la guerre et de la pousser à outrance, pour réduire les Hollandais à l'obéissance du roi; d'autres, au contraire, et parmi eux Jean-Baptiste de Taxis, conseiller d'État du roi à Bruxelles et Juste-Lipse, inclinaient à conclure une paix quelconque, estimant la plus mauvaise paix préférable aux victoires les plus fructueuses.

que le roi d'Espagne, ou qui que ce fût de cette nation, y fût mêlé.

Maurice averti du contraire mit la main dans le sein de Liesveld, en arracha le sauf-conduit qui lui avoit été donné par Fuentès, gouverneur général des Pays-Bas catholiques et par cette preuve indubitable, il mit au jour la fausseté de cette déclaration; cet incident rompit inopinément ses conférences[1].

Cependant le comte de Fuentès sachant qu'il n'étoit pas plus goûté du peuple que des grands, qu'on ne souffroit son gouvernement qu'avec peine, qu'on l'accusoit entre autres d'être cause du soulèvement des troupes et des Italiens surtout, s'appliqua d'abord à traiter avec eux.

L'accord fut conclu enfin à condition d'un pardon général du passé et le paiement de leurs arrérages.

Mais comme on n'étoit pas en état de les satisfaire sur-le-champ il fut stipulé qu'ils seroient mis en possession de la ville de Tirlemont qu'ils fortifieroient s'ils vouloient, et qu'on paieroit, par jour, 30 sols à chaque cavalier, 12 à chaque fantassin, 13 écus à l'élu et 6 au major, ce qui revenoit à 500 écus par jour. C'est ainsi que le plus riche et le plus puissant monarque de l'Europe fut contraint de paier l'amende à ses soldats, pour ne leur avoir pas fait compter leur solde à tems.

Il fallut encore leur donner un officier de marque pour otage jusqu'à ce qu'ils fussent entièrement satisfaits. La crainte que ces gens ne passassent

[1] Nous n'avons retrouvé dans aucun mémoire du temps le récit de cet incident; pourtant, s'il était confirmé, la preuve serait, comme dit notre auteur, *indubitable*.

au service de France ou des Etats fit plier l'orgueil espagnol d'une façon si humiliante et qui étoit de si mauvais exemple[1].

De Fuentès aiant remis par ce moien les troupes à leur devoir, mit en campagne une armée respectable et vint répandre sur les frontières de la France la terreur des armes espagnoles; il investit d'abord le Châtelet, petite ville du Vermandois, et après en avoir renversé les remparts par son canon, il força la garnison, qui s'étoit retirée dans la citadelle, à se rendre[2].

Il se jetta ensuite devant Dourlens[3], où quelques troupes avoient été mises en garnison par le duc de Bouillon[4] qui marcha lui-même avec une armée pour

[1] *Voir* aux annexes la pièce N° 4.

[2] Le Châtelet était une très petite place qui fut toutefois vaillamment défendue par son gouverneur, le sieur de La Grange, et par les six cents hommes qu'il avait sous ses ordres. Le feu s'étant mis aux poudres, la garnison rendit le château et en sortit à des conditions raisonnables.

[3] Ville et château situés sur la rivière de l'Authie; petite place, mais de bonne assise.

[4] Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne d'abord, puis, par son mariage avec Charlotte de la Marck, duc de Bouillon, naquit le 28 septembre 1555, au château de Joze en Auvergne, de François III[e] du nom, vicomte de Turenne, et d'Éléonore, fille du connétable Anne de Montmorency. Général de mérite, il a joué un rôle actif dans les guerres qui ont ensanglanté les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV; son ambition le fit de toutes les intrigues et de tous les complots qui ont troublé la royauté de Louis XIII. « Ce fut, dit le « cardinal de Richelieu, un homme sans religion et de plus « d'extérieur et d'apparence que de réalité de foi, d'une ambi- « tion démesurée, factieux et inquiet, qui ne pouvoit vivre ni « laisser vivre aucun en repos*. » — L'enfant qu'il eut de sa

* *Mémoires du cardinal de Richelieu*, vol. 1. — Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, édition Michaud et Poujoulat, 2[e] série, tome VII, p. 279, col. 1.

y conduire des vivres et des munitions, mais l'amiral Villars[1] qui menoit l'avant-garde, et qui n'étoit pas en bonne intelligence avec Bouillon, osa, contre ses ordres, attaquer les Espagnols postés à leur avantage, le jour même de saint Jaques, patron de cette nation[2].

Sûrs de la victoire, à cause de cette circonstance, ils reçurent les assaillans, avec une intrépidité merveilleuse.

Ils environnèrent Villars lui-même avec quinze ou vingt gentilshommes qui l'accompagnoient, et les aiant forcé à se rendre, les tuèrent de sang-froid[3].

Les assiégeans, fiers de ce succès, commencèrent à

première femme ne vécut pas. Marié en secondes noces, à Élisabeth de Nassau, sœur du prince Maurice, il en eut six filles et deux fils, dont le cadet fut le grand Turenne. Le duc de Bouillon mourut le 25 mars 1623.

[1] L'amiral de Villars était gouverneur de Rouen et du Havre de Grâce.

[2] Le cardinal de Richelieu, dans le portrait qu'il nous a laissé du duc de Bouillon, apprécie d'une toute autre manière la conduite de de Villars et de son supérieur : « Il (le duc de Bouillon) « étoit courageux, mais malheureux en ses combats et si en- « vieux de la gloire d'autrui, que, par pure jalousie, il laissa « tailler en pièces l'amiral de Villars avec huit cens chevaux, « ne le voulant point secourir, le devant et lui ayant promis de « le faire*. »

[3] Le cheval de l'amiral de Villars s'étant abattu dans la mêlée, il eut la jambe fracturée. Il se rendit à merci aux Espagnols qui l'entouraient, en offrant 80,000 écus de rançon; mais ils le tuèrent de sang-froid pour le punir « de s'être débendé « de la ligue et réconcilié avec son roy, après avoir receu tant « de doublons du roy d'Espagne ». — Deux de ces mercenaires poussèrent la cupidité et la barbarie jusqu'à lui couper un doigt pour s'emparer d'une bague, ornée d'un diamant très précieux. Fuentès fit pendre les deux coupables.

* *Mémoires du cardinal de Richelieu*, vol. 1. — Édition citée, p. 279, col. 1 et 2.

battre la citadelle qui fut prise par assaut. De là ils se jettèrent dans la ville, où n'aiant trouvé aucune résistance, ils tuèrent tout, femmes et enfans, pêle-mêle avec les soldats. Le courage ne servit de rien aux gens armés, ni la compassion à ceux qui étoient hors d'état de se défendre.

Ces massacres jettèrent une grande consternation dans la France et dans les Provinces-Unies[1].

De Fuentès, animé par ces succès, résolut encore de mettre le siège devant la ville de Cambrai qui fut d'abord vigoureusement défendue par son gouverneur Jean de Monluc, seigneur de Balagni, maréchal de France[2] et par l'ardeur martiale de Reinette de

[1] Les ravages commis par les deux armées ennemies causaient plus de maux aux provinces soumises à l'Espagne et aux Provinces-Unies que la défaite du duc de Bouillon et la prise de Dourlens, Cambrai, etc., ne leur inspiraient de consternation. Il n'en était pas ainsi en France, dans ses *Œconomies royales**, Sully nous montre « tous les chefs des corps et compagnies » venant trouver Henri IV « pour se condouloir avec luy de tant de pertes, offrir leurs biens et leurs personnes pour son assistance ». Dans ce pays, ruiné par les guerres civiles et religieuses, miné par les intrigues de l'Espagne et les trahisons de la ligue, il règne un sentiment de malaise, presque de l'abattement; mais le roi estime que ce ne sont pas « choses nouvelles que les desfaveurs de fortune » et, pour les conjurer, il se dirige vers la Picardie, faisant savoir à tous qu'il aime mieux « des effets que des paroles, et une demie assistance volontaire, que dix entières par contrainte ». — En lisant les *Œconomies royales*, on apprend à apprécier Henri IV. Le Béarnais était vraiment un homme et un roi digne d'être aimé et estimé par un ministre, tel que le duc de Sully.

[2] Jean de Montluc, seigneur de Balagny, appelé, par dérision, *roi de Cambrai*, était le fils naturel d'une demoiselle Anne Martin et de Jean de Montluc, évêque de Valence, aussi bon négocia-

* Collection des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, éd. Michaud et Poujoulat, 2e série, t. II, p. 199, col. 2.

Clermont, son épouse, qui avoit le cœur d'une véritable héroïne[1].

Mais toute leur vigilance contre les ennemis de dehors fut infructueuse, les ennemis les plus redoutables étoient enfermés dans la ville même.

Les bourgeois mécontents du gouverneur surent gagner deux cents Suisses de la garnison, se retranchèrent avec ce secours dans les rues, députèrent quelques-uns d'entre eux pour traitter avec les Espagnols, et sur une simple promesse de bouche leur

teur que son frère Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de Montluc, maréchal de France, était grand capitaine. Le sieur de Balagny paraît avoir été un assez triste sire. Engagé dans le parti de la ligue, après la mort du duc d'Alençon, son protecteur, ses troupes furent ignominieusement battues à Senlis et à Arques. Sa femme réussit à le faire rentrer en grâce auprès de Henri IV qui lui donna le bâton de maréchal de France avec la principauté de Cambrai. Mais, contrairement à ce que dit l'auteur du manuscrit, il fut mou et même lâche au siége de Cambrai et, chassé par ses sujets, il alla au devant du roi, « aussi « esveillé à caqueter, dit Sully, qu'il s'estoit monstré peu résolu « à défendre sa royauté, discourant de tout cela, comme s'il « eust parlé des guerres de Simandius, ou de Sésostris, avec « estonnement d'un chacun, comment ayant perdu honneur, « femme, souveraineté et biens par sa faute, il avoit encor une « langue pour en pouvoir parler et désirer de survivre à une si « grande calamité [*]. » — Il s'en consola en épousant Diane d'Estrées, sœur de la belle Gabrielle.

[1] Renée de Clermont d'Amboise était sœur du turbulent Bussy d'Amboise qui, ayant tenté de séduire la comtesse de Montsoreau, fut assassiné, dans une embuscade, par le mari outragé. La dame de Balagny était une femme d'une grande énergie et d'un noble cœur; elle fit les plus louables efforts pour ranimer le courage de la garnison, démoralisée par l'impéritie du *roi de Cambrai*. Ne pouvant prévenir la honte d'une capitulation, elle se laissa mourir de douleur et .... de faim probablement.

[*] *Économies royales*, vol. 1, édition citée, page 200, col. 1.

ouvrirent les portes[1]. Le reste de la garnison se retira dans la citadelle, mais on n'eut pas le temps d'y faire entrer tout ce qui lui étoit nécessaire, de sorte qu'on n'eut de vivres que pour dix ou douze jours. Balagny considérant qu'il étoit impossible de se soutenir longtems dans la forteresse, demanda une suspension d'armes et obtint une capitulation avantageuse.

Pendant que ceci se passoit sur les frontières de la France, les États-Généraux emploièrent leurs forces pour faire une diversion par quelque entreprise importante.

Maurice mena son armée devant Grol et en fit le siège qu'il trouva à propos de lever à l'approche de Mondragon, commandant du château d'Anvers, avec un corps de troupes qu'il avoit tiré d'Anvers même et de villes situées sur le Rhin et sur la Meuse[2].

L'entreprise sur la ville de Lière que Maurice confia à d'Heraugières, fameux par la surprise de Bréda, n'eut pas un meilleur succès.

La promptitude incroiable d'Alfonse de Luna, gouverneur de la place, jointe au secours d'une partie de la garnison d'Anvers, soutenue par quelques milliers de volontaires d'entre la bourgeoisie d'Anvers et de Malines, fit manquer ce coup[3].

[1] Le texte de la capitulation de Cambrai existe à la bibliothèque de Bruxelles, fonds Van Hulthem, n° 26,672 : *Poincts et articles de la réduction de Cambray à Sa M. Catholique*. Douay, J. Bogars, 1595. — Nous la reproduisons aux annexes, pièce n° 5.

[2] Le siége de Grol ne dura que dix jours ; entrepris, le 15 juillet, il fut levé le 25 du même mois.

[3] Herauguière, malgré les efforts d'Alfonse de Luna et l'arrivée des volontaires d'Anvers et de Malines, se serait rendu maître de Lierre, s'il avait pu maintenir la discipline dans ses

Le succès des armes espagnoles sur les frontières de la France et le choix ardemment souhaité que le roi avoit fait du cardinal Albert, pour gouverneur général, répandit une grande joie dans les Pays-Bas.

Albert arriva à Bruxelles le 11 février 1596, où on lui fit une magnifique entrée. Il avoit obtenu de Philippe qu'il remît en liberté Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fils aîné de Guillaume, qui aiant été enlevé autrefois par le duc d'Albe, avoit demeuré vingt-huit ans en Espagne, en une sorte de captivité[1]; on lui rendit en même temps la jouissance de ses biens pour autant que cela dépendoit de l'Espagne, et l'on espéroit de se servir de lui pour ramener les provinces confédérées dans l'obéissance :

troupes. Il était depuis huit heures dans la place, lorsque les secours arrivèrent au gouverneur espagnol, retranché à l'une des portes de la ville : mais ses troupes, selon le dire soldatesque de F. Le Petit, « au lieu de le desnicher de là et poursuivre leur « victoire, s'amusèrent à piller et desrober. Lesquels ne pouvant « rallier en temps pour estre trop espars et actifs au butin . . « . . . . . ainsi furent ces pillarts eux-mesmes pillez et « deffaits.

[1] « Tandis que tout cecy se passoit en France (1568) et que « le duc d'Alve s'estimoit au-dessus de ses affaires, non content « d'avoir la laine de ceux qui s'estoyent sauvés et retirés hors « du pays, mais voulant quant et quant avoir la peau, voire « la chair toute; fit enlever par le capitaine Julien Romero, « le comte de Buren, fils aisné du prince d'Orange estant aux « escolles en l'Université de Louvain, contre les priviléges de « la duché de Brabant et de ladicte université, nonobstant les « protestations du recteur et du docteur Elbert Léonin, péda- « gogue dudit seigneur comte, lequel fut de là mené en Espa- « gne, et y détenu comme prisonnier jusques en l'an 1595 que « le roy le renvoya au Pays-Bas avec le cardinal Albert d'Aus- « trice, comme nous dirons cy après. » (F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande*, etc., vol. II, p. 170, col. 1 et 2.)

Albert informa les Provinces-Unies de sa nouvelle dignité, en leur déclarant qu'il ne négligeroit rien pour mettre fin à la guerre et pour rétablir l'ancienne union parmi tous les peuples confiés à ses soins.

A l'exemple de l'archiduc, Philippe, prince d'Orange, écrivit aussi aux États pour les exhorter à consentir à une paix équitable. Ceux-ci le félicitant de sa délivrance lui témoignèrent, que la mémoire des services que son père avoit rendus aux Provinces-Unies leur fairoit toujours aimer ceux qui appartenoient comme lui à ce grand prince, qu'ils se persuadoient qu'il ne voudroit pas servir d'instrument aux Espagnols pour ruiner la liberté des provinces, que son père avoit établie avec tant de peines et de danger et même aux dépens de sa vie, qu'il avoit perdu par la main d'un assassin ; qu'ils prioient Son Excellence que si elle avoit quelque envie de venir dans leurs provinces, elle différât jusqu'à un temps plus favorable, dont ils se chargoient de l'avertir en lui envoiant passeport.

Ils ordonnoient néanmoins à celui qui administroit les biens de son père de lui faire parvenir dix mille francs des revenus de ses biens.

Les provinces confédérées aiant rejetté la paix et l'archiduc aiant ainsi deux puissances redoutables à combattre, crut devoir attaquer la France, afin que l'aiant rangée à la raison, il vînt plus aisément à bout de la Hollande.

Il fit d'abord courir le bruit que son intention étoit de secourir La Fère, et pour y jetter un secours considérable, il commanda à Nicolas Basti, général

albanois, d'y faire entrer des munitions de bouche, ce qu'il exécuta avec adresse, aiant passé, à la faveur d'un brouillard épais, le quartier d'Henri IV, roi de France; qui assiégeoit la ville en personne après l'avoir longtemps bloquée[1].

La province de Flandres pressa en ce tems-là extraordinairement le cardinal d'assiéger Ostende dont la garnison anglaise lui causoit de très grandes incommoditez[2].

S'étant transporté lui-même jusqu'à Nieuport, et l'aiant fait examiner de près, on ne jugea pas alors cette entreprise convenable, mais pour ne pas perdre infructueusement le reste de l'été, il fut proposé dans un conseil d'attaquer quelque autre place, et l'on se détermina au siège de Hulst.

« [1] Durant ces deux siéges de Calais et d'Ardres, le roy de « France estoit encore assiégeant la ville de la Fere, laquelle « sept jours après la rendition de ladite ville d'Ardres, finale- « ment se rendit au roy par composition. Le seneschal de « Montelimair ligueur, et dom Alvarez d'Ozorio, Espagnol, y « ayans enduré, avec leurs soldats, toutes les fatigues qu'il « est possible de penser, jusques à avoir veu la ville partout « pleine d'eau à la hauteur de deux ou trois pieds, et pati mille « mesayses l'espace de cinq mois et plus qu'ils furent assiégez. « La composition fut honorable et avantageuse aux assiegez « qui sortirent à enseignes desployées, tambourins battants « avec leurs armes et bagages, traînans à leur retraitte quant « et eux* un double canon marqué des armoiries de France, se « retirèrent vers le Cambrésis. » (F. LE PETIT, *Chronique de Hollande et de Zelande*, etc., vol. II, p. 663, col. 1 et 2.)

[2] Les gens de Bruges offrirent au cardinal douze cent mille florins, payables en trois mois, s'il voulait assiéger Ostende, Albert alla reconnaître la place, pendant la dernière quinzaine de juin 1596 et, l'ayant reconnue trop forte et trop bien munie, il déclina l'offre qui lui avait été faite.

* *Quant et eux*, — avec eux.

Le cardinal aiant fait mine d'en vouloir à Bréda, Maurice ordonna à près de la moitié de cinq mille hommes d'infanterie qui étoit dans Hulst, d'aller à Bréda, après quoi, Albert se tourna brusquement du côté de Hulst.

Ce siège fut très-rude, il fallut gagner le terrein pied à pied, par la force, ou par les mines.

Il se fit quantité de sorties et d'assauts pour gagner les moindres postes, l'artilerie fut également bien servie des deux côtés et tua quantité de monde; enfin, après de grands efforts, et bien du sang répandu, la garnison se rendit, et sortit avec tous les honneurs de la guerre pour se retirer où il lui plairoit[1].

Le cardinal de retour à Bruxelles fit paier les mutins de Tirlemont pour suppléer à la perte qu'il avoit faite devant Hulst.

Ce succès des armes espagnoles hâta la conclusion d'une triple alliance offensive et défensive entre la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies, contre les Espagnols, conclue à La Haye, le dernier octobre 1596[2].

Dès le commencement de cette année les États avoient joint vingt-quatre vaisseaux à la flotte angloise[3].

[1] Au dire de De Meteren, l'archiduc y perdit 3,000 hommes outre huit cents blessés et estropiés. Parmi les morts, se trouva le maréchal de Rosne, seigneur français, vieux ligueur et ancien lieutenant du duc de Mayenne. Les assiégeants perdirent 800 hommes. Le siége fut commencé le 4 juillet, la ville se rendit le 18 août suivant.

[2] Voir sur ce traité important la pièce n° 6 des annexes.

[3] D'après François Le Petit, les États auraient envoyé vingt-quatre beaux navires de guerre et six autres de munitions.

Ces forces réunies[1] avoient pris la ville de Cadix située près du détroit de Gibraltar, et comme la demande de deux millions[2] pour le rachat du pillage avoit été refusée par le gouverneur de la province, la ville fut pillée et ensuite livrée aux flammes.

Les Espagnols eux-mêmes mirent le feu à leur flotte américaine qui étoit dans ce port, et qui consistoit en trente-deux vaisseaux richement chargés, et privèrent par là, et leur propre nation et leurs ennemis, d'un trésor d'environ dix millions[3].

Selon De Meteren il n'y aurait eu que vingt-quatre navires en tout : dix-huit grands navires de guerre, parmi lesquels les uns portaient cent hommes et les autres cent trente hommes, et six navires de munitions bien équipés et ayant chacun quarante hommes. Cette escadre était commandée, sous les ordres de l'amiral anglais, par Jean de Duvenvoorde, sieur de Warmont, amiral de Hollande ; le vice-amiral était Jean de Gerbautsen d'Enckhuyse et l'arrière-amiral Corneille Leusen de Flessingue. Le comte Ludovic de Nassau faisait partie de l'expédition, en qualité de capitaine des volontaires.

[1] La flotte anglo-batave comptait cent quarante voiles, sous les ordres du comte d'Essex, amiral. Parmi les volontaires se trouvait don Christophe de Portugal, un des fils d'Antoine de Beja, prétendant évincé du trône de Portugal.

[2] Deux millions de ducats — le ducat valait alors trois florins soit donc six millions de florins.

[3] Au dire de De Meteren, la flotte espagnole aurait eu une valeur bien plus grande ; d'après lui, elle se serait composée de quatre grands galions, de ceux appelés les *Douze-Apôtres ;* deux grandes *galéasses* d'Andalousie ; cinq grands vaisseaux de Biscaye ; quatre *levantiscos* italiens ; trois frégates et trente-six ou trente-cinq navires marchands du port de deux cents à sept cents tonneaux. Leur chargement consistait en seize mille pipes (la pipe vaut environ 450 litres) de vin d'Espagne ; deux mille pipes d'huile ; cinq mille quintaux de cire, et beaucoup d'autres marchandises précieuses, comme drap d'or, soie, vif-argent, etc... Le tout estimé à environ douze millions de ducats,

Philippe, irrité au dernier point de l'affront qu'il venoit de recevoir à Cadix, fit équipper promptement une flotte de tous les vaisseaux qu'il put trouver en Espagne, sans en excepter les étrangers, pour faire une descente en Angleterre, ou en Irlande.

Cette flotte, consistant en cent vingt-huit voiles et presque aussi formidable que celle qui avoit été équippée huit ans auparavant dans la même vue, eut le même sort. Une violente tempête l'empêcha de voir jamais les côtes d'Angleterre et en fit périr la plus grande partie près du cap de Finisterre.

Pendant le siège d'Hulst, les troupes des États sorties des garnisons de Bréda et de Gertrudenberg avoient mis tout le Brabant sous contribution; pour l'en délivrer, le cardinal de retour à Bruxelles. ordonna au comte de Varax[1], grand maître de l'artillerie de marcher avec quatre mille fantassins, et trois cents chevaux à Turnhout, et de délivrer, comme il le fit, cette partie du Brabant des exactions des États[2].

Maurice instruit de ce dessein, aiant ramassé des garnisons voisines un corps de troupes supérieur en

soit trente-six millions de florins. En monnaie de notre temps, on peut estimer la valeur de cette cargaison à plus de cent millions de francs.

[1] Le comte de Varax, baron de Balamon, général en chef de l'armée espagnole à la bataille de Turnhout, était frère du marquis de Varembon, gouverneur de l'Artois. Il fut tué pendant la déroute par un homme d'armes qui, trompé par la simplicité de son accoutrement, crut frapper un simple soldat italien.

[2] Selon quelques chroniques Varax n'était point venu dans cette partie du Brabant, en libérateur, mais tout simplement pour y prendre ses quartiers d'hiver.

nombre, vint fondre à l'improviste sur les Espagnols et les défit totalement. Varax lui-même périt dans le combat, avec plus de deux mille des siens. Cinq cents furent pris, trente-huit drapeaux et un étendart, avec un butin considérable[1].

Le corps de Varax fut renvoié et comme il y avoit quelque tems qu'un cavalier des troupes de Maurice avoit été pendu par les Espagnols, on en fit pendre un du cardinal, qui promit d'observer désormais les usages de la guerre.

Albert, aiant fait venir le plus de monde qu'il put pour couvrir le Brabant, pensa aussi à faire lever de nouvelles trouppes; mais le roi se trouva destitué d'argent.

Philippe avoit déjà emploié tout le crédit des banquiers de la cour pour fournir de toutes parts l'argent dont il avoit besoin, afin de pousser ses projets chimériques de se rendre maître de la France, de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

Cela fit résoudre Philippe à déclarer qu'il n'étoit pas en état de paier ce qu'on avoit avancé pour lui.

Le cardinal avoit tiré trois millions et demi sur les banquiers de la cour, qu'il fut impossible de trouver.

Ce qu'il fit en publiant une déclaration[2] par laquelle après s'être plaint de ce que les usures qu'il avoit paié aux marchands l'avoient mis hors d'état de soutenir la cause de l'Église catholique, il cassoit tous

[1] Par contre la perte des États fut insignifiante; elle fut de huit morts, selon De Meteren, de neuf selon François Le Petit, parmi lesquels deux gentilshommes, le ritmaistre *Donc* et le capitaine *Cabilleau*.

[2] Cette déclaration fut datée de Prado, le 29 novembre 1596.

ses engagemens avec ceux qui lui avoient prêté, en attendant qu'on payât ce qui lui étoit dû, et de peur qu'ils ne fussent poursuivis pour leurs créances, leur accorda des lettres de délai et de défense de les poursuivre en justice pour leurs engagements.

Telle fut la fameuse banqueroute de Philippe II, qui accorda en même temps et à tous ses créanciers la permission d'en faire autant, et qui, au lieu d'avoir du crédit, le perdit entièrement jusqu'à ce qu'il donnât lieu à ses créanciers d'espérer d'en être paiez[1].

La prise d'Amiens, capitale de la Picardie, dédommagea en quelque façon l'archiduc de la perte qu'il avoit faite dans le combat de Turnhout.

Ferdinand Tellio[2], gouverneur de Dourlens, la prit par stratagème; seize soldats déguisés en paysans faignirent d'aller vendre des denrées dans la ville et l'un d'eux qui portoit un sac chargé de noix le laissa tomber près de la porte; tandis que la garde l'aidoit à ramasser ses noix, les soldats déguisés donnèrent le signal aux trouppes qui étoient à peu de distance et qui attaquèrent en même temps la garde.

La ville fut ainsi prise et pillée; il s'y rendit même un grand nombre des soldats des garnisons espagnoles du voisinage pour avoir part au butin.

[1] Après avoir fait payer à la couronne des intérêts usuraires que justifiaient jusqu'à un certain point les risques qu'ils couraient, un grand nombre des créanciers de Philippe II usèrent de la permission et prirent prétexte de son placard pour faire banqueroute et ajouter ainsi aux calamités de la guerre et de la disette.

[2] *De Portocarrero.* — Ce capitaine ne jouit pas longtemps de son succès. Nommé gouverneur d'Amiens, il fut tué quelques jours après, en défendant cette place contre Henri IV.

La nouvelle de cette prise frappa Henri IV[1] qui par cette perte vit Paris devenu une ville frontière de ses États, et pour s'en venger voulut aussi essayer de

[1] Sully, dans ses *Œconomies royales*, nous a laissé le curieux et fidèle récit de ce qui se passa chez le roi de France à la nouvelle de la prise d'Amiens. Le ministre de Henri IV venait de se coucher à deux heures après minuit, ayant dansé dans un ballet avec le maréchal de Biron, lorsque le sieur de Beringuen, tout effaré, le vint quérir de la part de son maître :

« . . . . Estant peu après monté en vostre carrosse*, vous « vous en allastes au Louvre où vous trouvastes le roy dans sa « petite chambre au delà de son cabinet aux oyseaux, ayant sa « robe, son bonnet et ses bottines de nuict, se promenant à « grands pas, tout pensif, la teste baissée, les deux mains der- « rière le dos; plusieurs de ses serviteurs desjà arrivez devant « vous, appuyez tout droit contre les murailles sans se rien dire « les uns aux autres, ny que le roy parlast à eux, ny eux à luy, « lequel ne vous eut pas plutost aperceu entrer qu'il s'advança « vers la porte, et vous posant, selon sa coustume, l'une de ses « mains sur l'une des vostres, en vous la serrant, s'escria en « voix plaintive tout haut : « Ha! mon amy, quel malheur! « Amiens est pris. — Comment, Sire, Amiens pris! luy répar- « tistes vous. Hé, vray Dieu! qui peut avoir pris une si grande « et si puissante ville, et par quel moyen? — Les Espagnols, « vous dit-il, s'en sont saisis par la porte, en plain jour, pen- « dant que ces mal-heureux habitans, qui ne se sont peu garder « et n'ont pas voulu que je les gardasse, s'amusoient à se chauf- « fer, à boire et ramasser des noix que des soldats desguisez en « paysans, espandoient exprès près du corps de garde. — Or « bien, Sire, luy dites vous, je voy bien que c'est une affaire « faite, à laquelle les blasmes d'autruy ny les plaintes de nous « ne sont pas capables d'apporter remède; il faut que nous l'es- « périons de vostre brave courage, vertu et bonne fortune; car, « à quelque prix que ce soit, il nous le faut reprendre : aussi « n'est-ce pas la première fois que vos affaires estant bien en « pire estat, je vous ay veu parachever des choses plus diffi- « ciles. Vivez seulement, portez vous bien, ne vous mélancoliez

* Il ne faut pas oublier que, dans les *Œconomies royales*, Sully se fait raconter ses faits et gestes, jusque dans leurs détails les plus intimes, par trois de ses secrétaires.

surprendre Arras, au moien d'un pétard, mais l'entreprise manqua[1].

Il fit investir Amiens et vint ensuite l'attacquer en personne avec beaucoup de vigueur, mais comme on ne sçavoit pas alors en France l'art d'assiéger les forteresses, les François donnèrent tout le temps qu'il falloit à Albert, pour venir au secours de la place, comme il tâcha de le faire, mais n'aiant pu y réussir, il fut contraint de se retirer après la perte de quelque monde, après quoi la ville se rendit à des conditions honorables.

L'absence de l'archiduc et de la plus grande partie de ses forces qu'il avoit menées vers les frontières de la France, donna occasion aux provinces confédérées d'étendre leurs frontières vers le Rhin par la conquête de plusieurs villes et châteaux.

Maurice conquit en trois mois de tems Alphen, Berc[2], Meurs, Grol, Brevort, Enschede, Oldenzeel, Olmarse[3] et Luige[4], et un territoire très-étendu avec une prospérité inouïe[5].

La perte de tant de villes affligeoit d'autant plus

« point, mettez les mains à l'œuvre, et ne parlons tous ny ne « pensons plus qu'à prendre Amiens ; et moyennant cela j'ose- « rois répondre d'un heureux succez. » (*Œconomies royales*, édition citée, p. 247, col. 1.)

[1] L'auteur du manuscrit fait ici confusion : Henri IV s'apprêtait, il est vrai, à assiéger Arras lorsqu'il reçut la nouvelle de la prise d'Amiens ; mais l'entreprise tentée au moyen de pétards avait échoué l'année précédente.

[2] Rhimbergue.

[3] Otmarsund.

[4] Linghen.

[5] Ce territoire comprenait, en outre des villes citées : Goor, Deventer, Kampen, Zwolle, Hasselt et Steenwyc.

l'archiduc que l'expédition infructueuse, qu'il avoit faite pour secourir Amiens, en étoit la cause et qu'elle affoiblissoit considérablement la confiance que les provinces catholiques avoient placée dans sa valeur. Ce qui redoubloit son chagrin, c'est que tant de villes arrachées à son maître diminuoient extrêmement ses revenus et que par là les pays qui lui restoient étoient accablés et épuisés par des charges et impositions.

Albert manqua bientôt d'argent, source du mauvais paiement des troupes, qui excita parmi elles le feu d'une nouvelle sédition. Les premières étincelles en parurent dans la ville de Gueldres et s'étendant de là jusques à Wachtendonck, Calais, Cambrai, Ardres et Liere, y excitèrent un incendie affreux. Les garnisons de toutes ces places s'abandonnèrent aux plus horribles excès et le plat pays ne fut pas moins ruiné par leurs brigandages, que par les incursions des ennemis.

La misère sous laquelle gémissoient les provinces catholiques surpassoit tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors de plus digne de compassion; on ne manqua pas de le représenter à l'archiduc, et les provinces d'Artois et du Hainaut ajoutèrent en particulier que si l'on ne songeoit à faire la paix avec la France, ils seroient contraints d'accepter la neutralité que Henri IV leur avoit offerte[1].

Le roi Philippe se sentoit proche de la mort, tant par son âge avancé que par des indispositions perpétuelles.

[1] Voyez page 20, note 1.

Il considéroit qu'il ne laissoit qu'un fils extrêmement jeune et qu'il ne lui seroit pas avantageux d'hériter de lui une si rude guerre et contre un ennemi si formidable, surtout ses États étant épuisés par les dépenses excessives qu'il avoit été obligé de faire et qu'il valoit mieux pour les nouveaux princes qu'il pensoit de donner aux Pays-Bas d'y entrer lorsque la paix seroit faite avec la France.

D'un autre côté, Henri IV n'avoit pas moins de raisons de la souhaiter. Les plus grands obstacles qu'il avoit renoncez pour parvenir à la couronne lui avoient été suscitez par l'Espagne. Son royaume étoit épuisé de dépenses et déchiré de divisions. Pour avoir le plaisir de le voir dans l'obéissance, il falloit vivre en paix avec l'Espagne qui avoit l'art de le brouiller.

Ces raisons firent souhaiter sérieusement la paix aux deux rois; elle fut conclue et signée à Vervins, le 2 mai 1598[1].

[1] Les négociateurs de la paix de Vervins furent : pour le roi d'Espagne, le duc d'Aerschot; Jean Richardot, chevalier, président du conseil d'État et du conseil secret; Jean-Baptiste de Taxis, chevalier et commandeur; Louis Verreycken, chevalier et audiencier; — pour le roi de France, Pompone de Bellièvre, chevalier, sieur de Grignon ; le sieur Nicolas Brulart, chevalier, sieur de Silleri, tous deux conseillers du roi; le généralissime des frères mineurs, Calata Girone * y intervint officieusement. — La reine d'Angleterre avait, de son côté, envoyé ses négociateurs à Vervins, mais ils ne purent tomber d'accord avec ceux d'Espagne et de France. Les envoyés des États, retenus par les vents contraires, n'arrivent pas en temps opportun, l'accord entre

* Gonzalgue Calata Girone était le confesseur de l'archiduc Albert. (*Voir* l'introduction.)

Le cardinal Bentivoglio donne tout l'honneur de cette paix au pape Clément VIII et à son légat.

Si les deux rois n'en avoient eu encore besoin, l'adresse et les raisons du pape et de son légat n'auroient produit aucun effet. On peut observer encore que Philippe rendit Calais à la France et qu'on n'eut aucun égard aux droits prétendus de la reine Élisabeth, qui n'eut ni cette ville, ni les huit cent mille écus d'or qu'on lui avoit promis par le traité de Cateau-Cambrésis.

Philippe, lassé de la longueur de la guerre, avoit engagé de nouveau l'empereur et la diète de l'empire à interposer leur autorité et leurs prières pour obliger les États des Provinces-Unies d'entrer dans une négociation de paix avec lui.

L'empereur et quelques princes de l'empire leur écrivirent et envoièrent leurs lettres par Charles Nutsel, conseillé privé de l'empereur.

En même tems, Christierne IV, roi de Danemarc, envoia ses ambassadeurs, en offrant sa médiation.

Les États témoignèrent que ces ambassades étoient inutiles parce qu'ils savoient que le roi d'Espagne ne cherchoit qu'à les surprendre et qu'ils ne pouvoient nullement se fier à lui, qu'ils ne regardoient ces propositions que comme des purs artifices pour soulever les peuples contre les États, en les flattant de l'espérance d'une paix, comme il l'avoit déjà fait auparavant.

Il arriva qu'on arretta presqu'en même tems un

Philippe II et Henri IV était arrêté avant leur venue. — En substance, le traité de Vervins reproduit toutes les clauses et conditions de la paix de Cateau-Cambresis.

certain Pierre Panne[1], né à Ypres, suspect par plusieurs indices, qui, ayant été questionné, confessa qu'accablé de dettes et cherchant un moien de se tirer d'embarras il s'étoit laissé suborner par les jésuites de Douai[2] et qu'il étoit venu dans les Provinces-Unies pour tendre des embuches à la vie du comte Maurice. Aiant réitéré et confirmé sa confession, il eut la tête tranchée à Leide et son corps écartelé fut exposé sur les portes de la ville. Cet incident confirma les États dans le dessein de continuer la guerre.

Le comte Maurice avoit aussi reçu des lettres du prince Philippe d'Orange, du duc d'Arschot et du marquis d'Havré, le priant d'emploier auprès des États son autorité et son crédit pour les porter à finir cette triste guerre[3].

La circonstance qu'on vient de rapporter fut cause que les États ne daignèrent pas seulement de répondre à ces lettres.

Il y avoit déjà quelque tems qu'on délibéroit en

[1] « Tonnelier de son style, ayant esté courretier ou marchand « failly », d'après François Le Petit.

[2] Les jésuites de Douai se défendirent énergiquement d'avoir été les instigateurs du crime projeté par Pierre Panne, mais bien peu furent convaincus de leur innocence.

[3] Philippe d'Orange n'écrivit à son frère qu'après le transport des Pays-Bas aux archiducs; le prince appuie surtout sur cette donation, pour démontrer la sincérité du roi d'Espagne. Dès le principe les États ne crurent point à la bonne foi du fils de Charles-Quint, et, s'il faut s'en rapporter à certains historiens modernes, on aurait aujourd'hui acquis la preuve qu'en accordant aux provinces belges des princes indépendants ou réputés tels, Philippe II jouait une odieuse et incroyable comédie. (*Voir* l'introduction.)

Espagne sur le mariage de l'archiduc Albert avec Isabelle, fille aînée du roi Philippe, et de donner pour dot à l'infante, pour qui Philippe avoit beaucoup d'amitié, les provinces des Pays-Bas.

Les sentimens du ministère du roi étoient partagez. Le comte de Fuentès s'opposa à ce démembrement; Christophe de Mora, marquis de Castel-Rodrigue, dont Philippe faisoit grand cas, et don Juan d'Idiaques furent du sentiment contraire.

Philippe préféra celui de Mora; il considéroit que la France pourroit parvenir en peu à une grande puissance, que l'Angleterre jointe à l'Écosse par la mort d'Élisabeth, rendroit Jacques, qui lui devoit succéder, formidable et que ces royaumes, en fomentant le soulèvement des provinces confédérées, seroient enfin cause que l'Espagne perdroit tout ce pays là; qu'il ne pouvoit mieux faire que de donner ces provinces en dot à sa fille et de la marier à l'archiduc son neveu pour contenter les Flamands, en leur donnant un prince particulier, auquel ils obéiroient désormais. Déterminé pour ce sentiment, il fit dresser les articles du contrat et le signa.

Dans les Provinces-Unies on crut que Philippe ne vouloit donner qu'une principauté apparente qui ne pouvoit manquer de retourner à la couronne d'Espagne; que pour cela Philippe avoit différé de marier l'infante jusqu'à l'âge de 42 ans[1], auquel les dames espagnoles ont rarement des enfants et que les nouveaux princes seroient plutôt des gouverneurs que des souverains des Pays-Bas.

[1] Il y a ici une erreur de plume. L'infante avait 32, et non 42 ans, lorsqu'elle fut fiancée à l'archiduc Albert.

Philippe qui étoit à l'extrémité, impatient de voir l'archiduc marié avec sa fille, avant de mourir, le pressoit de venir à Madrid le plus promptement qu'il seroit possible.

Albert, avant de partir, se dépouilla de la pourpre dans l'église de Notre-Dame de Halle, et résigna l'archevêché de Tolède à Garcia Loaysa[1], se réservant une pension de quinze mille ducatons.

N'étant parti que vers le milieu de septembre 1598[2], il n'arriva à Madrid que longtemps après la mort de Philippe, qui mourut le 13 de septembre de cette même année.

Albert laissa le gouvernement des Pays-Bas au

[1] Don Garcia de Loaisa Giron fut solennellement consacré archevêque de Tolède en 1598, par le légat du pape don Camille Gaëtano, patriarche d'Alexandrie. Le successeur de l'archiduc Albert était né à Talavera, d'une famille appartenant à la meilleure et à la plus vieille noblesse de la ville. Appuyé par son oncle maternel, don Juan Huarez de Carvajal, archidiacre de Guadalaxara et évêque de Lugo, Loaisa parvint bientôt à la dignité d'aumônier et de grand chapelain de Philippe II qui lui confia l'éducation de son fils, plus tard Philippe III. Il avait rempli à Tolède le ministère de l'archiduc Albert, tandis que celui-ci gouvernait les Pays-Bas au nom de son oncle. Le nouvel archevêque de Tolède était connu dans le monde ecclésiastique par les notes savantes qu'il avait rédigées sur les anciens conciles tenus en Espagne. Il ne put jouir longtemps de sa nouvelle dignité, étant mort l'année qui suivit sa consécration. Son successeur fut don Bernardo de Rojas y Sandoval.

[2] Le sommaire des articles proposés à Bruxelles au cardinal Albert sur l'acceptation de l'infante portait comme article 14 : — « Et attendu que les Pays sont pourvuz de seigneurs naturels du Pays, on en députera trois pour aller avec Son Altesse en Espagne et remercier le roy. » — Ces trois seigneurs furent : — le comte de Berlaimont ; le comte de Solres et Philippe de Nassau, prince d'Orange (auquel sa sœur la comtesse de Hohenlohe envoya une bonne somme pour faire son voyage).

cardinal André d'Autriche, évêque de Constance, et la conduite de l'armée à François de Mendoça, amiral d'Arragon, leur ordonnant de faire tout ce qu'ils pourroient pour se rendre maîtres de quelque passage du Rhin, afin d'entrer par là, s'il étoit possible, dans le pays des Etats, et y loger l'armée, et si cela ne se pouvoit, d'entrer sur les terres voisines, quoique neutres, du duc de Clèves ou d'autres princes voisins et d'y mettre les troupes en quartier d'hyver.

Mendoça, en conséquence de cet ordre, passa la Meuse près de Roermonde, et se jetta avec son armée devant la ville d'Orsoy, ordonnant aux habitans de lui ouvrir les portes, mais ceux-ci, se faisant fort de cette neutralité, refusèrent de lui obéir, ce qui l'excita à commencer lui-même à rompre les portes à coups de hache, tandis que ses soldats dressoient les échelles pour donner l'assaut aux murailles. Les bourgeois, consternés par cette attaque inopinée, prirent le parti de laisser entrer les Espagnols; mais la garnison du château ne voulut point suivre cet exemple. Là-dessus Mendoça envoia vers cette forteresse un bourreau muni de plusieurs cordes et accompagné de deux ecclésiastiques, pour menacer tous ceux qui y étoient de les pendre sans épargner personne, s'ils refusoient plus longtemps de se rendre. De telles menaces, jettant la terreur dans les esprits, mirent bientôt le château entre les mains de Mendoça. Les troupes cependant pilloient et ravageoient le païs au long et au large, pour suppléer aux vivres qui leur étoient conduits par des convois, et qui n'étoient pas suffisans pour une si grande armée. Le peuple, quoique maîtrisé par les Espa-

gnols, ne laissa pas ces insolences impunies; mais opposant la violence à la violence, il les massacroit partout où il les rencontroit à l'écart, et leur vendoit ainsi bien cher les biens qu'ils lui emportoient avec toute l'injustice imaginable. Le comte Ulric de Falkenstein, entre autres, se fiant sur la neutralité de l'empire, avoit levé quelques soldats, et selon les règles d'une défense légitime, il étoit tombé avec eux de son château de Brock sur quelques pillards; il causa de grands dommages aux Espagnols, et par là il s'attira la haine de cette nation offensée. Pour se venger de cet affront et pour détourner d'autres seigneurs de former de semblables entreprises, le général espagnol fit assiéger le château et le fit sommer de se rendre, mais le comte rejetta cette proposition et se défendit plus opiniâtrément que la foiblesse de la place ne le permettoit; il capitula à la fin, croiant par là se tirer d'affaire et sauver la vie et les biens et à lui-même et aux siens; mais à peine les Espagnols furent-ils entrés dans la forteresse que, contre l'accord, ils la pillèrent. Ils tuèrent ceux qui portoient les armes, enlevèrent l'épouse du comte et le firent lui-même prisonnier. Don Pedro Agaja, qui avoit ordre d'assassiner ce seigneur sous quelque prétexte, lui proposa une promenade avec lui comme pour le récréer; mais, y aiant consenti, à peine se trouva-t-il dans un endroit solitaire qu'il se vit surpris par les soldats qui l'accompagnoient en apparence pour le garder, mais qui le tuèrent avec ceux de sa suite de la manière la plus perfide et la plus barbare. Afin cependant qu'un attentat si infâme restât caché, Mendoça fit jeter le cadavre du comte dans une grange, où

l'on mit le feu, voulant faire croire par là que le prisonnier avoit péri par un hazard imprévu, et sans que personne y eût contribué. Malgré la subtilité de cette ruse, le crime fut découvert et attira au général espagnol la juste haine de tous les honnêtes gens qui voioïent d'un côté qu'il nioit d'avoir donné aucun ordre pour cet assassinat, mais qui, de l'autre, s'apercevoient avec horreur qu'il le confessoit suffisamment, en laissant les coupables impunis et en excusant leur détestable action.

Les plaintes que fit le conseil de Juliers de cet assassinat prémédité du comte de Falkenstein furent incapables de refréner la rage de Mendoça. Au mépris de la neutralité de l'empire, il se mit en possession de tous les lieux qu'il croioit avantageux à ses desseins et pour se mettre en état de passer commodément le Rhin, il prit Rhinberk. Après quoi il passa cette rivière, et fit la conquête de Rees, d'Emmerick et d'Isselbourg, aux dépens de la vie de beaucoup de citoiens de ces lieux.

Maurice, comprenant par ces mouvemens que le but de Mendoça étoit de passer l'Issel, pourvut toutes les villes de l'Overissel de garnisons suffisantes et alla se retrancher près de Dasbourg, au confluent des deux rivières, pour barrer aux Espagnols le passage de la rivière et l'entrée de la Veluwe.

Les Espagnols se voiant ainsi arrêtés, et se trouvant hors d'état de rien entreprendre d'important à cause de la saison avancée et de la disette de vivres, furent contraints de se retirer.

La disette y avoit été si grande que les déserteurs et les malades, dont une grande partie couvroit les

chemins, déclarèrent unanimement qu'ils n'avoient goûté du pain depuis cinq jours. Cette famine, jointe à une violente peste et d'autres maux produits par la mauvaise nourriture, avoit emporté plus de sept mil hommes, dont les cadavres, dispersés par les routes, prouvoient l'affreuse situation où se trouvoit l'armée espagnole.

Mendoça abandonnant honteusement les frontières des Etats, mit ses troupes et quartiers d'hiver dans l'Allemagne, sans s'inquiéter de cette violation des droits de l'empire, et sans songer seulement à paillier, selon la coutume, par quelque prétexte spécieux, une action si insolente.

On ne sauroit entendre, sans être saisi d'horreur, les barbaries abominables qu'exercèrent pendant cet hyver les soldats affamés de Mendoça contre les malheureux habitans de ces cantons. Le pays de Munster, les frontières du comté de Bentheim, Reklinhausen, le duché de Bergue et le comté de la Mark furent le théâtre de cette affreuse tragœdie! Le butin que firent ces barbares étoit si grand, que de simples soldats envoièrent à leurs amis de Brabant des sommes considérables par lettres de change. Leur avarice, quelque insatiable qu'elle fût, étant en quelque sorte satisfaite, eût bientôt pour compagnon l'orgueil, qui, en moins de rien, monta jusques à la dernière violence et à la cruauté la plus inouïe, ils forçoient leurs hôtes, accoutumés à une vie rustique, de leur aller chercher au loin les délicatesses les plus recherchées, et s'ils le refusoient ou s'ils obéissoient avec trop de lenteur, il les accabloient de coups ou les déchiroient par la torture: un pareil traitement étoit le partage

de ceux qui étoient soupçonnés de cacher leur bien. Quelques-uns furent mutilés par leurs tyrans, d'autres eurent la peau déchiquetée, d'autres encore furent rôtis tout vifs. Ces tigres s'efforçoient même d'augmenter la frayeur générale en massacrant les enfants et les femmes enceintes. La mémoire de ces détestables excès a été conservée par ces peuples malheureux qui, dans la suite, en ont donné au jour un nombre prodigieux d'exemples attestés par des témoins dignes de foi; on sait encore avec la même certitude, que ces monstres violèrent des couvents entiers de vierges consacrées à Dieu et des abbayes pleines de filles d'une noblesse distinguée; ils forcèrent entre autres l'abbaye de Schollenhorst, la pillèrent, et après en avoir violé les chanoinesses ils les chassèrent toutes nues. L'insolente lascivité de ces scélérats alla même si loin, que l'enfance même ne put s'en sauver. Pour achever d'un seul trait cet affreux tableau, les femmes furent les victimes de cette impudicité illimitée, aux yeux mêmes de leurs maris et les mères se virent forcées d'y livrer leurs filles, sans que ceux-là, ni celles-ci osassent pleurer leur malheur, de crainte de s'en attirer de plus funestes[1].

Tandis que Mendoça conduisoit cette expédition barbare dans la Westphalie, la joie régnoit en Italie.

Philippe qui, avant sa mort, avoit voulu donner un époux à sa fille, n'avoit pas négligé de trouver une femme à l'héritier de sa couronne.

[1] Loin de forcer le tableau des désordres et des crimes commis par l'armée espagnole, l'auteur du manuscrit les adoucit en supprimant les détails, brutalement racontés par les mémoires du temps, par ceux de François Le Petit entre autres.

Ce fut Marguerite d'Autriche, dont la mère, Marie de Bavière, avoit épousé Charles, archiduc de Gratz, fils de l'empereur Ferdinand, quoiqu'elle fût cousine germaine de ce dernier. Par là Marguerite, née de ce mariage, avoit pour père son grand-oncle, comme Philippe son futur époux avoit pour père son grand-oncle du côté maternel[1]. Cette princesse, âgée alors de quatorze ans, étant arrivée en compagnie de sa mère de Hongrie en Italie, pour y célébrer le mariage, Albert alla la recevoir sur le territoire de Venise pour l'accompagner dans le reste de son voiage. Comme fiancée du roi d'Espagne, elle fut reçue avec les plus grandes marques de distinction dans les différens Etats et dans les différentes villes, qu'elle vit remplies de superbes arcs de triomphe. Les ambassadeurs de Venise prirent congé d'elle à Mantoue de la manière la plus respectueuse, après l'avoir défraiée somptueusement pendant les dix jours qu'elle avoit employés à traverser le territoire de cette république.

[1] L'auteur du manuscrit s'embrouille dans ces généalogies assez compliquées du reste. — En ce qui concerne Marguerite d'Autriche : elle était fille de Charles, archiduc de Graetz, frère de Maximilien II, lequel archiduc de Graetz avait épousé sa nièce Anne (et non Marie) de Bavière, fille d'une de ses sœurs, mariée au duc Albert de Bavière. — Pour Philippe III, il était, comme on le sait, issu du mariage de Philippe II avec sa nièce Anne d'Autriche, fille aînée de Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint. — Les deux fiancés étaient donc respectivement enfants de leur grand-oncle du côté maternel; leurs pères ayant l'un et l'autre épousé leurs nièces : — « Si la loi divine, dit François Le Petit*, permet tels mariages « (qu'aucuns veulent dire estre incestueux) et si les papes ont « telle authorité que d'en pouvoir dispenser, j'en laisse la dis- « pute aux théologiens et jurisconsultes ».

* Chronique de Hollande, Zélande, etc., tome II, p. 214. col. 1.

De là, le voiage fut continué jusqu'à Ferrare, capitale du duché du même nom. A trois mille pas de la ville, elle fut complimentée, de la part du pape Clément VIII par deux cardinaux, suivis d'un grand nombre de gentilshommes et de prélats, le même soir elle baisa les pieds du Saint-Père qui se trouvoit dans cette ville, exprès pour assister au mariage de cette princesse avec le roi d'Espagne et de l'archiduc avec Isabelle.

La cérémonie s'en fit le 15 de novembre dans la cathédrale de cette ville, où cette auguste compagnie se transporta avec une pompe éclatante, après avoir quitté ses habits de deuil[1]. Dès qu'on eut lu la procuration que le roi avoit donnée à l'archiduc pour représenter sa personne dans cette solennité, le mariage fut contracté selon les rites ordinaires de l'Église romaine et les nouveaux mariés reçurent les complimens de félicitations, ensuite on fit les mêmes cérémonies à l'égard d'Albert et du duc de Sessa, autorisé pour cela par des lettres de la princesse d'Espagne. Le reste du jour fut solennisé par les marques de la plus vive joie[2].

La rigueur de l'arrière-saison et de l'hyver qui la suivit força la nouvelle reine d'Espagne et l'archiduc à passer toute cette saison à Milan. Ils n'en partirent

[1] L'auguste compagnie portait le deuil de Philippe II, mort depuis deux mois seulement.

[2] Il y eut le divertissement d'un combat naval simulé sur la rivière par trente femmes masquées de cornes, et le soir la reine alla voir jouer la comédie chez les jésuites, qui représentèrent Judith sur leur théâtre. (MONTPLEINCHANT. *Histoire de l'archiduc Albert.*)

qu'au mois d'avril de l'an quinze cens quatre-vingt-dix-neuf et, s'étant embarqués, ils arrivèrent à Bynaros, dans le royaume de Valence, après un voiage de sept jours. De là, l'archiduc prit la poste pour la capitale de cette province, dans le dessein de complimenter son épouse et d'avertir le Roi de l'heureuse arrivée de la Reine. Le jeune monarque, brûlant d'envie de voir cette princesse, alla à sa rencontre incognito, habillé en simple gentilhomme, et sous prétexte qu'il lui étoit envoié de la part du Roi; mais aiant été bientôt reconnu par les dames de la suite de la Reine, et n'étant plus maître de sa passion, il embrassa Marguerite avec toutes les marques de la plus vive tendresse, et la félicita de son heureuse arrivée dans ses royaumes. Le 18 d'avril la Reine fit son entrée dans Valence avec une pompe inexprimable, dont les préparatifs, selon quelques auteurs, avoient coûté jusqu'à trois cens mille écus.

Devant l'autel de la cathédrale on avoit dressé un trône de neuf pieds de hauteur. Leurs Majestés s'y placèrent pour recevoir la bénédiction nuptiale de la main du légat du pape. Après la fin des cérémonies usitées dans l'Eglise catholique, ce prélat comme autorisé par le Saint-Père, leur demanda s'ils approuvoient le mariage contracté en leur nom, et dès que ce couple auguste y eût répondu, il confirma le contrat au nom et de la part du siége apostolique.

Lorsque cette cérémonie fut achevée à l'égard du roi d'Espagne, le légat se tourna du côté de l'archiduc et de la princesse Isabelle, qui se mirent à genoux sur deux carreaux de drap d'or posés sur le même trône.

Il est vrai qu'Albert avoit été voir sa mère à Madrid, mais il avoit fait ce voiage avec tant de rapidité, qu'il fut de retour à Valence pour achever les solemnités de son mariage avec la fille du feu roi. Après qu'ils eurent avoué l'un et l'autre, entre les mains du légat le plein pouvoir qu'ils avoient donné pour leur mariage, ils s'avancèrent sur l'autel, et, après avoir prononcé à genoux les prières usitées dans ces occasions ils reçurent aussi la bénédiction du légat, de la manière la plus solemnelle. La fin de cette cérémonie fut suivie du bruit des trompettes et d'un magnifique concert de la musique royale et, pour annoncer au peuple ce double hymenée, on tira le canon des remparts, pendant qu'au milieu d'une affluence prodigieuse de peuple les deux couples marchoient vers le palais, salués de tous côtés par des décharges de mousqueterie. Tout étoit préparé cependant avec la magnificence la plus somptueuse pour la célébration de ces doubles noces qui durèrent huit jours entiers[1].

Cet illustre couple s'étoit embarqué à Barcelone, le 7 de juin, et escorté par vingt-quatre galères commandées par le prince Jean Doria, il arriva heureusement à Gênes, le 18 du même mois; ils y furent reçus avec une magnificence extraordinaire et régalés pendant douze jours aux dépens de la république avec une somptuosité royale. De Gênes, ils passèrent à Milan, où ils furent complimentés par Renaud Farnèse, fils d'Alexandre, gouverneur des

[1] Entre autres magnificences, on dressa un amphithéâtre, capable de recevoir 60,000 personnes, pour voir les combats de taureaux, et les autres spectacles d'Espagne. (MONTPLEINCHANT. *Histoire de l'archiduc Albert.*)

Pays-Bas, et, à la porte de la ville, ils furent reçus par le connétable de Castille et par toute la noblesse du pays. Ils y firent leur entrée par un grand nombre d'arcs de triomphe, armés d'emblèmes et d'inscriptions, qui exprimoient ingénieusement les grandes choses que les peuples attendoient de ce double mariage.

Ayant ensuite traversé les Alpes et passé par devant Basle, ils arrivèrent à Besançon, en Franche-Comté et enfin à Luxembourg. Le 23 d'août, ils furent reçus dans la capitale de cette province par les États, qui, en leur offrant les clefs, les en mirent en possession. De là ils passèrent par Namur, où, dans le tems qu'ils y entrèrent entre deux files de la bourgeoisie armée, les clefs leur furent livrées de même par le comte Florent de Barlemont. A Nivelles[1], ville de Brabant, ils trouvèrent les États de cette province qui y étoient arrivés au bruit de trompettes et suivis des futurs domestiques de leurs nouveaux souverains, ils complimentèrent Leurs Altesses par la bouche de Philippe Maas, et les assurèrent, de la manière la plus solennelle, de leur soumission. Les États du Hainaut s'acquittèrent du même devoir à Hall, où le cardinal André se démit, entre les mains de Leurs Altesses, du gouvernement dont il avoit rempli pendant quelque tems les fonctions en leur nom. Depuis ce tems-là, ils se tinrent

[1] Le 18 septembre 1599, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, son épouse, vinrent à Nivelles et furent reçus avec munificence par les habitants et madame Marie de Hoensbrouck, 45e abbesse du chapitre de Nivelles. (F. LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles*.)

dans l'abbaye de Kameren[1], à un quart de lieue de Bruxelles, en attendant que les préparatifs de leur réception dans cette ville fussent achevés. L'entrée se fit le 5 de septembre avec une pompe extraordinaire[2].

Les cérémonies de l'entrée étant finies, Albert s'appliqua d'abord aux affaires du gouvernement, sans que l'Infante s'en mêlât, quoique ce fût en sa personne principalement que résidoit la principale autorité. Elle le voulut ainsi pour faire plus d'honneur à son époux, ou parce qu'elle n'entendoit pas cette sorte d'affaires[3]. La première difficulté qui se rencontra fut le serment que les archiducs devoient faire aux provinces, par rapport aux privilèges que les provinces vouloient qu'ils leur conservassent.

[1] Abbaye de la Cambre; elle appartenait à l'ordre des Bernardines.

[2] « Le cinquième septembre, un dimanche à une heure après « midi, le magistrat de Brusselles parut à cheval, dans la belle « plaine qui s'étend à la porte de Louvain. Il étoit en habit de « cérémonie. Deux mille bourgeois étoient sous les armes dans « la même campagne, tous en habits de fête ; on y voioit aussi « les cinq compagnies de sermens avec les couleurs de l'infante, « qui étaient un mélange de roux et de blanc.

« Vers les trois heures Leurs Altesses parurent en carrosse. « Ceux qui étoient en armes firent trois salves roiales; après « quoi le pensionnaire Gille Martini harangua les souverains, « au nom de tout le Brabant.

« Le président Richardot prit la parole, et il remercia le Bra- « bant au nom de Leurs Altesses. L'amman offrit sa baguette « rouge à l'infante, et le consul lui présenta les clefs de la ville. » (MONTPLEINCHANT. *Histoire de l'archiduc Albert,* p. 110.)

[3] Cette dernière supposition ne peut être admise. L'infante Isabelle avait été, dès son enfance, initiée par son père aux secrets de la politique, et elle passait pour très habile dans ces sortes d'affaires.

On leur parla d'ôter les garnisons étrangères, de raser les citadelles et de laisser les villes se garder elles-mêmes comme autrefois[1].

L'archiduchesse parut choquée qu'à son arrivée on témoigna tant de défiance, et le prétexte de la guerre suffit pour garder les citadelles et les troupes, quoiqu'on ne les pût pas entretenir, comme leurs mutineries perpétuelles le montroient assez et que les peuples les plus soumis fussent exposez par là à leurs pilleries.

Ces difficultés aiant été levées, les archiducs se rendirent à Louvain[2].

[1] L'article 14 de l'édit perpétuel de la Joyeuse Entrée portait en effet : « Statuons et ordonnons que tous les Espagnols, Ita- » liens et Bourguignons devront sortir et sortiront hors de nos » château et ville d'Anvers et hors de tous et chacuns autres » châteaux, villes et forteresses de nos Pays-Bas. »

[2] Les archiducs levèrent facilement les difficultés : ils jurèrent la Joyeuse Entrée, mais ce fut un faux serment. Les garnisons étrangères restèrent dans les châteaux et dans les villes ; les fonctions publiques dues aux nationaux furent vendues aux officiers espagnols ; les priviléges et les franchises furent sans cesse sacrifiés à la religion ou au despotisme espagnol, mal déguisé sous le manteau de la prétendue cession aux archiducs. — Qu'était-ce, pourtant, que cette Joyeuse Entrée, dont il était fait tant de bruit et qui choquait si fort l'archiduchesse? Avant la révolution, charte des priviléges concédés à un peuple avide de liberté, par des seigneurs ambitieux et inquiets de leur pouvoir, elle consacrait en l'an 1599 le triomphe du dogme catholique étroit sur la liberté de conscience. La Joyeuse Entrée avait été bonne dans son temps ; mais on avait rédigé depuis la *pacification de Gand*, la *paix de religion*, l'*acte de cession au duc d'Alençon*, l'*union d'Utrecht*. Philippe II, après avoir joué la Belgique sur son indépendance nationale, la bafouait donc en lui rendant cette Joyeuse Entrée, débris vieilli d'un passé détestable, et qui reculait d'un siècle la liberté politique et la liberté religieuse !

Ce fut là que se fit l'inauguration de Leurs Altesses, le 25 novembre 1599, après quoi ils retournèrent à Bruxelles, le lieu ordinaire de leur résidence.

Vers la fin de cette année, Frédéric Spinola[1], noble Génois, amena à ses frais six grandes galères, pour courir sur les Hollandois et les Zélandois, à condition que les vaisseaux qu'il prendroit sur eux, avec ses galères, seroient de bonne prise; on en eut avis et l'on fit croiser quelques bâtiments pour les surprendre, mais elles échappèrent à leurs soins, par un bon vent, entre Douvres et Calais, et, prenant leur route au Nord, évitèrent les vaisseaux qui faisoient la garde sur les côtes de Flandres, et qui, les voiant revenir de ce côté-là, sans s'en défier, permirent qu'elles entrassent dans le canal de l'Écluse, sans être endommagées, excepté une qui échoua, mais que l'on retira ensuite. L'usage de ces galères étoit de partir en tems calme à force de rames, et d'aller attaquer les vaisseaux de guerre, qui ne se peuvent pas mouvoir dans la bonace. Spinola voulut tenter le combat avec ses galères

[1] Frédéric Spinola, frère cadet d'Amboise Spinola *, entré au service de Philippe III, roi d'Espagne, en 1598, fut nommé successivement commandant de l'escadre des Pays-Bas et grand amiral d'Espagne. En dépit du mauvais succès de ses galères, ce noble Génois paraît s'être distingué en maintes circonstances et avoir remporté sur mer de grands avantages contre les Hollandais. Il fut tué d'un coup de canon dans un combat naval le 26 mai 1603.

* Voir dans la collection des Mémoires de l'histoire de Belgique, *Siége de Berg sur le Soom*, publié par CH.-AL. CAMPAN, la notice sur Amboise Spinola, page 19, note 2.

contre un vaisseau zélandois, que le calme avoit surpris sur ces côtes, le 16 octobre, mais il les reçut si bien de son canon et de sa mousqueterie, qu'elles furent contraintes de l'abandonner. Il y eut, trois jours après, un semblable combat, où elles furent aussi maltraitées, de sorte qu'on n'en eut plus peur.

Dès que les troupes des archiducs eurent été mises en quartier d'hyver, la mutinerie éclata de nouveau et en divers endroits. Les soldats espagnols commencèrent les premiers à demander qu'on leur payât les soldes qui leur étoient dues depuis longtems. Ils étoient d'abord en petit nombre, lorsqu'ils se cantonnèrent à Hamont, dans l'évêché de Liége, et qu'ils commencèrent à fortifier ce poste. Ensuite ils s'augmentèrent jusqu'à deux mille fantassins et huit cens chevaux. Les garnisons de Crèvecœur et du fort de Saint-André, qui étoient d'Allemands et de Wallons, les imitèrent; tout le reste des troupes étoit disposé à en faire autant, et si les officiers n'eussent eu le soin de les appaiser, le soulèvement auroit été général. L'archiduc traita avec les mutinez de Hamont et leur assigna la ville de Diest, en Brabant, pour y demeurer jusqu'à ce qu'on les pût paier, et leur fit compter une somme suffisante pour les entretenir pour le présent, comme on avoit fait sous l'archiduc Ernest. Cela les empêcha de pousser plus loin leur mutinerie; mais à peine étoient-ils sortis de Hamont, qu'un bon nombre d'Italiens se saisirent de la place et se soulevèrent, et l'on fut obligé de faire dans la suite le même traité avec eux que l'on avoit fait avec les Espagnols.

Maurice, voiant les forces des archiducs diminuées de cette manière, ne manqua pas d'en profiter.

Aiant tout préparé pour ouvrir la campagne, il prit d'abord la ville de Wachtendonck et se jetta ensuite devant le fort de Crèvecœur qui se rendit, le troisième jour du siège, après quoi il attaqua le fort Saint-André, que le cardinal de ce nom avoit fait construire la campagne précédente.

La garnison qui avant le siège s'étoit mise à mutiner et qui étoit commandée par des officiers de son propre choix, se voiant attaquée avec vigueur, se défendit vaillamment dans l'espérance de retenir la place en gage des soldes qui leur étoient dues depuis trois ans et d'être secourue par Velasco, qui s'étoit avancé, dans ce dessein, avec des forces considérables jusques sous les lignes de Maurice. Mais ne voiant aucun moien d'y pénétrer, il ne parut être venu là que pour être témoin oculaire de la perte de cette forteresse; les assiégés, désespérant du secours, traittèrent avec Maurice et après avoir reçu cent vingt-cinq mille florins, lui livrèrent le fort, avec tout ce qui s'y trouvoit, et s'engagèrent au service des États, qu'ils servirent d'autant mieux, qu'ils n'attendoient aucun quartier des Espagnols[1].

[1] La perte du fort Saint-André fut très sensible à l'archiduc Albert; les Espagnols flétrirent énergiquement la conduite des troupes en garnison dans cette place forte; elle ne fut cependant que la conséquence fatale de l'état incroyable de dénûment et d'abandon où on laissait ces malheureux soldats qui, manquant de pain, de vêtements et d'argent, finissaient par se rendre à un ennemi promettant et tenant, ce qui est plus rare, non-seulement de leur donner les choses de première nécessité, mais encore de payer les soldes arriérées.

Les archiducs assemblèrent cependant les États des provinces qui leur étoient soumises, et leur firent représenter par Richardot et Assonville qu'ils avoient été très fâchez de trouver leurs terres en un état beaucoup pire qu'ils n'avoient crus et de voir les troupes mutinées en tant d'endroits, sans avoir aucun respect pour eux et sans ménager les peuples chez qui ils étoient logez ; qu'ils demandoient les bons avis de leurs sujets, pour remédier à ces désordres ; qu'il falloit faire la paix, si l'on pouvoit ramener les ennemis à leur devoir ; que si l'on étoit contraint de continuer à les pousser par les armes, on en pouvoit espérer enfin un bon succès, parce que les archiducs la pourroient beaucoup plus facilement soutenir que les provinces désobéissantes ; puis, qu'outre la bonté de leur cause, ils étoient soutenus par les forces de la monarchie d'Espagne, que les trésors du Pérou et des Indes leur étoient ouverts par Philippe III, qui avoit autant de bonne volonté pour l'archiduchesse, sa sœur unique, que son père en avoit eu ; que néanmoins tout ne pouvoit pas leur venir d'Espagne ; mais qu'il falloit que les provinces obéissantes les aidassent ; et que c'étoit pour cela qu'elles avoient été convoquées, afin de délibérer sur les moiens de faire la guerre, en attendant que le temps de la paix fût venu ; que l'on recevroit d'Espagne la somme de deux cent cinquante mille ducatons, mais qu'il falloit que les provinces contribuassent de leur côté pour entretenir une meilleure discipline dans les troupes et faire cesser les désordres et les plaintes ; qu'il faudroit pourvoir à la subsistance des garnisons ordinaires et faire

réparer les fortifications des villes frontières, qui étoient fort endommagées ; qu'il seroit nécessaire de trouver, dans cette assemblée, la somme de cinq cent mille ducatons pour apaiser les mutins.

Les États consentirent à cette dernière demande, à condition que cette somme seroit rabatue sur le premier argent qu'ils devoient faire toucher aux archiducs ; comme ils entrèrent en une plus grande discussion avec leurs ministres, ils leur demandèrent de combien de troupes les provinces auroient besoin, combien d'argent il faudroit pour cela et pour l'artillerie, les munitions, les vivres et autres dépenses de cette sorte ; qu'on ne refusoit pas de donner ce qu'il faudroit pour cela, pourvu que les mutins fussent paiez.

Les archiducs leur firent dire que tout cela ne se pouvoit pas faire, pour le présent, et demandèrent qu'on leur fournît de quoi entretenir dix mille hommes de pied, qui seroient tous du pays, outre les gardes ordinaires et quelque peu d'autres troupes entretenues. Ils firent dire encore, que, pour les dépenses de l'amirauté, il falloit trente mille florins par mois et trois cent mille par an, pour les fortifications, et qu'en attendant que leur domaine fût dégagé, ils avoient besoin de deux cent cinquante mille ducatons pour entretenir leur maison. Pour le payement des arrérages, ils espéroient de l'obtenir du roi, et ils offroient aussi de payer les troupes étrangères, des deniers qui devoient venir d'Espagne et d'en décharger le pays. Ils faisoient entendre qu'ils prendroient cet argent sur les deux cent cinquante mille ducatons qu'ils recevroient par mois.

Les archiducs assurèrent positivement qu'ils recevroient la somme qu'ils avoient dite et donnèrent des éclaircissements sur le reste. Les États répliquèrent sur le tout et demandèrent principalement que les deux cent cinquante mille ducatons fussent employés, en manière que le pays en ressentît les bons effets; qu'on envoiât en Espagne quelcun qui demandât au roy que cette somme fût encore payée pour l'an 1601[1].

[1] Comme on le voit, la confiance des États-Généraux dans les archiducs était restreinte; d'un autre côté, l'intervention de ce corps politique dans les affaires publiques déplaisait fort aux nouveaux souverains des Pays-Bas.

« Ce n'était pas sans de longues hésitations, » disait notre regretté collaborateur, J.-B. Blaes, dans une note inédite sur la convocation des États-Généraux de 1600, « ce n'était pas sans « de longues hésitations que l'archiduc Albert s'était décidé à « convoquer les États-Généraux. Élève de Philippe II et fortement imbu des idées politiques de ce prince, il avait toujours « montré un extrême éloignement pour ces assemblées dont « l'existence diminuait les prérogatives royales, et donnait aux « sujets une trop grande part dans le maniement des affaires « publiques. D'un caractère hautain et fier, il n'aimait point que « ses actes fussent discutés ; il trouvait quelque chose d'étrange « et d'insolite dans les coutumes parlementaires, dans ces longues délibérations sur des projets ou sur des règlements dont « l'utilité était à ses yeux incontestable. Lorsqu'il lui arrivait de « traduire ses désirs en ordres, il voulait que ces ordres fussent « ponctuellement suivis, et il ne supportait ni les doléances, ni « les remontrances. Un prince, d'après lui, devait savoir mieux « que personne ce qui convenait à ses sujets, quels étaient leurs « besoins, et quelles étaient les mesures que réclamaient leur « bien-être et leur sûreté. Il ne pouvait, à moins de déroger, à « moins de compromettre son autorité et de se dépouiller de « tout prestige, consulter la nation sur des matières que lui « seul était à même de parfaitement connaître, et demander « l'agrément de ses sujets là où sa volonté seule devait être de « quelque poids.

On voit par là qu'ils ne se fioient pas trop aux promesses de l'Espagne, ni à celles des archiducs, ce qui étoit sans doute fondé sur ce qu'on leur avoit souvent manqué de parole, et que l'argent d'Espagne avoit aussi été souvent employé à toute autre chose que ce à quoi il avoit été destiné. On s'en étoit plaint en Espagne, dès le tems même du duc d'Albe et ensuite sous le duc de Parme. En effet, on pouvoit dire que si l'argent d'Espagne avoit été bien ménagé et emploié à ce à quoi il devoit l'être, il auroit été suffisant non seulement à soutenir la guerre, mais même à la finir à l'avantage des Espagnols, qui dépensoient trois ou quatre fois plus que ne faisoient les États-Généraux des Provinces-Unies[1].

« La conduite des États-Généraux, qui avaient été réunis à « Bruxelles deux ans auparavant pour accepter la donation des « Pays-Bas à l'infante Isabelle, n'avait pas été de nature à dis- « siper les préventions que l'archiduc nourrissait contre les « assemblées parlementaires. Ils s'étaient montrés peu soumis; « ils s'étaient plaints d'être rarement convoqués ; à diverses re- « prises ils avaient manifesté l'espoir qu'à l'avenir on témoigne- « rait moins de répugnance à les consulter, et ils avaient même « exprimé hautement le désir de se trouver de nouveau réunis, « lorsque l'archiduc aurait ramené d'Espagne l'infante dont le « roi lui destinait la main. »

[1] Cette situation de l'Espagne vis-à-vis des Provinces-Unies était le résultat fatal des gouvernements de l'un et l'autre pays. Avec le despotisme, le désordre s'était glissé dans l'administration du trésor espagnol, tandis que, par la liberté, les États-Généraux avaient introduit l'ordre et la régularité dans l'emploi de leurs finances. En voulant établir sa domination absolue, Philippe II avait accumulé charges sur charges, dépenses sur dépenses, et s'était volontairement réduit à de fâcheux expédients. Pour faire face aux besoins les plus pressants, il ne reculait pas devant une banqueroute frauduleuse (*voir* p. 41 et 42) ; pour apaiser les révoltes des soldats mercenaires qu'il payait

Les avantages que Maurice avoit remporté à l'ouverture de la campagne l'excitèrent à faire, à la prière des Zélandois, quelque entreprise sur la Flandre, avant que l'archiduc eût trouvé le moien de remasser ses troupes mutinées.

Dans cette vue il se mit en mer avec une flotte de huit cents bâtiments, chargés de cent vingt-sept compagnies d'infanterie et de vingt-cinq de cavalerie; il débarqua de l'autre côté du Hont, près du fort Philippe, situé sur le territoire de Flandres, et, pour former le siège de Nieuport, il envoia ses troupes à Ostende par terre, et le gros bagage par mer. Pendant cette expédition, on prit plusieurs forts et une invasion si peu attendue répandit de toutes parts la consternation et la terreur.

Dès que l'archiduc en eut la nouvelle, il fit tous ses efforts pour appaiser les mutins, et contre l'attente de Maurice, il se vit bientôt à la tête d'onze mille fantassins et de quatorze cens chevaux. Avec ces troupes il résolut d'aller chercher les ennemis, que la rigueur de la saison avoit empêché d'avancer beaucoup le siège. Cette marche inopinée de l'archiduc étonna et effraia extrêmement l'armée de Maurice; d'autant plus qu'Albert regagna sans peine tous les forts et qu'il défit tellement le comte

fort mal, il leur accordait ce qu'ils exigeaient. — Dans une note de l'annexe n° 4 nous donnons l'aperçu de ce qu'une mutinerie coûtait à l'Espagne. — Rien de semblable dans les Provinces-Unies : une bonne administration avait relevé les finances; les soldats, régulièrement payés et approvisionnés du nécessaire, ne se livraient point à ces funestes déprédations qui ruinaient les provinces encore soumises à l'Espagne.

d'Ernest[1] qui avoit été envoié avec dix-neuf compagnies d'infanterie et quatre cornettes pour occuper un défilé, que huit cens hommes demeurèrent sur la place et que la communication avec Ostende, aussi bien que tout moien de se retirer fut coupée à l'armée des États. Ce désastre força Maurice à hazarder une bataille en rase campagne, puisqu'il n'eut pas le loisir de se retrancher.

On en vint aux mains à trois ou quatre heures de l'après-dinée entre la mer et les dunes. Le combat fut terrible et longtemps incertain. Le terrain plus ou moins avantageux décidoit d'abord des différens succès. Dans le premier choc, plusieurs bataillons des États furent renversés et mis en déroute ; mais dès qu'ils se furent ralliés, Maurice s'avisa de ne soutenir les siens que par petites troupes détachées, ce qui affoiblit à la fin les Espagnols, rendant sa propre armée invincible. La déroute entière de la cavalerie espagnole assura bientôt la victoire à celle des États ; mais, malgré cette inégalité de forces, l'infanterie des Espagnols se soutint et combatit avec un avantage égal, sinon supérieur les fantassins de Maurice ; jusqu'à ce que, vers le soir, attaquée de toute part par la cavalerie victorieuse, elle fut aussi défaite et mise en fuite avec un horrible carnage. Trois mille hommes des ennemis demeurèrent sans vie sur le champ de bataille et un grand nombre de prisonniers considérables, entre lesquels se trouvoit Mendoça, tomba entre les mains du vainqueur, avec toute l'artillerie, le bagage, les provisions et plus de cent tant drapeaux qu'étendars.

[1] Le comte Ernest de Nassau, cousin du prince Maurice.

Albert se rendit à Bruges la nuit qui suivit le combat, d'où il alla à Gand, où étoit l'archiduchesse qui le reçut d'une manière qui lui rendit le courage. Elle avoit déjà appris, avec beaucoup de fermeté, les bruits qui étoient venus d'abord à ses oreilles, touchant l'archiduc, que l'on disoit mort ou blessé, ou prisonnier; il retourna ensuite de Gand à Bruges, où il ramassa les débris de son armée, et les joignit aux troupes de Velasco, qui étoient demeurées en arrière; après quoi, il leur ordonna de s'acheminer à Nieuport. Velasco marcha d'abord à Dixmude, qui n'est qu'à trois lieues de cette place; cela fut exécuté avec tant de diligence, que Velasco eut le tems de renforcer la garnison et de la fournir de tout ce qu'il falloit pour se bien défendre. De sorte que Maurice, en aiant entrepris le siège, la vigoureuse résistance des assiégés l'obligea de le lever, et qu'après avoir tenté inutilement quelques autres entreprises, il s'en retourna en Hollande.

Ainsi finit la campagne où Maurice eut la gloire d'avoir battu les meilleures troupes de l'archiduc, à partie égale, et l'archiduc, celle d'avoir sauvé la Flandre, malgré tous les efforts du vainqueur.

Avant l'invasion que Maurice fit dans la Flandre, on avoit fait de la part des provinces catholiques des nouvelles tentatives pour obtenir la paix. Les Etats-Généraux avoient là-dessus exhorté par lettres ceux de Bruges et de Gand, de se rapeller l'accord qu'ils avoient juré autrefois, aussi bien que les Provinces-Unies, contre la domination étrangère, et de songer qu'il falloit commencer par délivrer leur patrie, s'ils vouloient se frayer une route à la paix. Sur ces let-

tres, secondées de la terreur que répandoit la bataille de Nieuport parmi les Espagnols, on vit le 20 de juillet arriver à Berg-op-Zoom, munis de sauf-conduits, le comte Gérard de Hornes, gouverneur de Malines, Philippe de Bentinck, seigneur de Bicht, Me Henri Rodt, conseiller, pensionnaire d'Ypres, et quelques autres députés de la part des Provinces-Unies, pour entendre les propositions des provinces catholiques. Les députés des dernières, après avoir dépeint fort au long les malheurs de la guerre et les avantages de la paix, protestèrent qu'il étoit temps d'ôter le masque de défiance qu'on avoit conçue contre les Espagnols, et de travailler avec sincérité à rétablir la paix dont on avoit été si longtems privé. Olden Barneveld, portant la parole pour ses collègues, déclara que ses maîtres avoient les mêmes dispositions pour la paix que leurs ennemis, mais qu'ils étoient résolus de n'entrer jamais en négociations, ni avec les Espagnols, ni avec Leurs Altesses, qui n'étoient qu'un vain nom dont l'Espagne se servoit pour cacher ses pernicieux desseins; qu'il se faisoit fort, au nom de toutes les Provinces-Unies, de surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à la paix si ardemment désirée de part et d'autre, s'ils vouloient se défaire des Espagnols et de Leurs Altesses, et introduire un libre gouvernement ou établir avec elles une république réglée, où chacun soit catholique, soit protestant, eût le libre exercice de sa religion et pût jouir de ses libertés et de ses privilèges. Comme les députés des Pays-Bas catholiques trouvèrent bon de répliquer qu'ils étoient venus pour faire la paix, mais non pas pour jetter la base d'une nouvelle

révolte, les conférences furent rompues, et ils s'en retournèrent à Bruxelles, sans rapporter aucun fruit de leur négociation.

Pendant l'hiver de 1601, l'archiduc projetta diverses entreprises sur Gertrudenberg, sur Flessingue et autres, qui n'eurent aucun succès, mais touché enfin par les prières réitérées de ceux de Flandre, il résolut de faire le siège d'Ostende, qu'il fit investir le 5 juillet par Frédéric de Berge. Cette place, qui n'étoit au commencement de la guerre qu'une vile demeure de pêcheurs, avoit été mise peu à peu en état de défense par de bonnes palissades et des risbans, et l'on ne commença à la fortifier régulièrement, par ordre des Etats de Hollande, que l'an 1589; enfin, à force d'en augmenter les ouvrages et d'y en ajouter de nouveaux, cette ville, située auprès de la mer, devint presque imprenable, et en même tems une source de chagrins pour ceux de Flandre, à cause des courses perpétuelles de la garnison. Dans le tems qu'on l'investit du côté de la terre, il s'y trouvoit, sous le gouverneur Charles Van der Noot, vingt et une compagnies de soldats bien disciplinés et pourvus abondamment d'artillerie, de vivres et de toutes sortes de munitions de guerre. Le général François Vere s'y jetta encore avec douze compagnies, tant de son régiment que de celui de son frère. Dès qu'il y fut entré, il donna ordre de percer les digues de la mer, de bien défendre les ouvrages en dehors, de pousser plus avant les vieux, et d'en construire de nouveaux, afin d'empêcher les assiégeants d'avancer.

Les États-Généraux ne négligeoient rien non plus

de leur côté ; en quinze jours de tems ils y envoièrent, sous la conduite de leur amiral, M. de Warmond, cent soixante-dix bâtiments chargés d'abondantes provisions, de vin, de bierre, de pain, de lard et de viande, comme aussi de tourbes et de bois, pour l'hiver qui approchoit ; ces navires y portèrent encore quatre cens mille livres de poudre à canon, quoique dès le commencement du siège, il y en eut déjà cinq cent cinquante tonneaux ; on y avoit fait entrer aussi soixante-dix-sept mille livres de mèche, quatre-vingt-dix-huit mille livres de balles de mousquet, et plus de quinze mille boulets de canon; en sorte qu'il se trouvoit dans la place de quoi pourvoir des armées entières. Comme il fut impossible à l'archiduc de couper la communication du côté de la mer, on voioit entrer et sortir quelquefois cent navires à la fois, qui emportoient les blessés, les malades et les citoyens inutiles, ou bien qui y conduisoient de nouvelle artillerie, des soldats frais, des vivres et tout ce qui peut être nécessaire à une ville assiégée. Les efforts qu'on faisoit pour la défendre furent cause qu'on se battit vigoureusement de part et d'autre, et que, sans avancer beaucoup, il y eut bien du sang et du tems de perdu. Les rencontres continuelles représentoient moins le siège d'une ville qu'un combat perpétuel de deux armées, qui, en opposant ouvrage à ouvrage, s'efforcent à gagner quelque avantage l'une sur l'autre ; ce qu'il y avoit de plus étonnant, c'est qu'il étoit encore très incertain si la ville seroit forcée de se rendre, ou si l'archiduc seroit contraint de lever le siège.

Pendant qu'Albert s'attacha au siège d'Ostende,

Maurice, pour faire diversion, entreprit le siège de Bois-le-Duc. Cette ville étoit très-peuplée et le terrein marécageux, dans lequel elle étoit située, la faisoit passer pour imprenable. Aiant fait occuper toutes les avenues, il renferma, selon sa coutume, l'armée des États dans des retranchements qui la rendoient presque inaccessible à toutes les forces de dehors; il avoit lieu de ne s'embarrasser guères de celles de dedans : la garnison étoit foible et hors d'état de faire de vigoureuses sorties; celui qui commandoit dans la ville étoit Antoine Schetz, seigneur de Grobbendonck, homme plein de courage[1] et fils du feu trésorier Schetz, dans la maison duquel le comte d'Egmond avoit autrefois inventé cette livrée satirique destinée à tourner Granvelle en ridicule[2].

Sous la conduite de cet habile gouverneur, le clergé et les magistrats suppléèrent à la foiblesse

[1] Le gouverneur de Bois-le-Duc ne paraît pas avoir été un personnage aussi estimable pour sa bravoure que le fait entendre l'auteur du manuscrit. Nous donnons aux annexes, pièce nº 7, quelques notes sur le combat dit de *Leckerbetje*, où le sieur de Grobbendonck est loin de jouer le beau rôle. Quant à son honorabilité, elle était pour le moins douteuse, car J.-F. Le Petit l'accuse positivement d'avoir été l'un de ces marchands, qui « à « beaux deniers comptans l'an 1589 vendirent la ville de Gher- « truydenberghe au duc de Parme. »

[2] Cette livrée consistait à attacher ou entrelacer sur la manche des habits, portés par les serviteurs des nobles alliés contre le cardinal Granvelle, la tête dudit cardinal ornée d'oreilles à l'instar d'un capuchon d'âne. Marguerite de Parme ayant interdit cette folie, les seigneurs ligués y substituèrent un faisceau de flèches, resserré en son milieu. Le fait est raconté par Viglius dans son discours sur le règne de Philippe II. (*Mémoires de Viglius et d'Hopperus*, publiés par la Société de l'histoire de Belgique. Bruxelles, 1858, pages 63-65.)

de la garnison, en exhortant sans cesse la bourgeoisie à prendre les armes pour défendre leur religion qui devoit suivre nécessairement le sort de la ville. Maurice néanmoins ne laisse pas de pousser vigoureusement ses travaux; il faisoit tirer dans la ville à boulets rouges, et, après avoir fait des coupures pour l'écoulement des eaux, il avançoit vers les remparts autant qu'il étoit possible, par les approches faites à travers des marais comblés de fascines. Cependant, quelque soin qu'il eût eu de bien garder les passages, il étoit entré quelque secours dans la place, jusques à deux fois, ce qui pourtant eût été incapable de sauver la ville, si une gelée violente, dévançant la saison, n'eût obligé les troupes des États de l'abandonner.

Lorsque la prise paraissoit inévitable, le froid excessif, qui avoit renversé les desseins que Maurice avoit formés contre Bois-le-Duc, ou qui du moins avoit servi de prétexte à sa retraite, étoit aussi incommode à ceux qui défendoient Ostende qu'à ceux qui, sous la conduite de l'archiduc, s'opiniâtroient à l'attaquer. Cet inconvénient joint à de grandes tempêtes, à des veilles continuelles et à des assauts qu'il falloit soutenir tous les jours, avoit tellement diminué la garnison, que, de sept mille hommes qu'elle étoit au commencement du siège, il en restoit à peine huit cents en état de servir. L'archiduc, instruit de ce fâcheux état de la ville et renforcé par les troupes dont il n'avoit pas besoin ailleurs dans cette saison, résolut de continuer à fatiguer par des assauts continuels les assiégés affoiblis et de les forcer ainsi à se rendre. Dans

cette extrémité, l'habile gouverneur eut recours à la ruse. Le 23 décembre, il envoia des otages aux ennemis, sous prétexte de traitter de la reddition avec les députés de l'archiduc, mais réellement pour gagner un peu de tems, et pour donner au secours qu'il attendoit le loisir d'entrer dans la ville. Il fit traîner les négociations sur différens prétextes, jusqu'à ce que le 25 du même mois, trois vaisseaux de guerre de Zélande lui amenèrent un renfort de cinq compagnies. Le succès de ce stratagème fit cesser les négociations feintes et anima l'archiduc aigri à pousser avec d'autant plus de vigueur les attaques qui avoient été suspendues. Ses batteries aiant fait par un feu terrible quelques brèches dans les ouvrages de dehors, il donna le 7 de janvier de l'an seize cens deux, un assaut général à la ville. Pour le faire mieux réussir, il se servit de l'approche de la nuit et de la basse marée. Cette attaque fut terrible, mais la perte qu'y firent les Espagnols y fut proportionnée. Les assiégés, avertis de cette entreprise par des déserteurs, avoient chargé tout leur canon à cartouche, doublé les soldats dans tous les ouvrages et employé tous les moiens possibles pour nuire à l'ennemi. Plus il poussa l'assaut avec opiniâtreté, plus le carnage fut affreux, jusqu'à ce que les écluses ouvertes le forçassent à quitter le combat, en faisant noyer un grand nombre d'Espagnols, et en forçant quantité d'autres à se retirer tout sanglans et chargés de blessures. Comme, à ce que prétendent quelques-uns, le feu et l'eau avoient fait perdre la vie à environ quatorze ou quinze cens des assaillans, on consentit à une suspension d'armes pour quatre heures, afin

d'enterrer les morts. L'archiduc cependant faisoit venir de tous côtés les ingénieurs les plus expérimentés, pour se servir de leur industrie à boucher le port et couper ainsi tout secours aux assiégés, ce que jusqu'alors la force ouverte avoit en vain tâché d'exécuter.

Bien des gens conseillèrent à l'archiduc d'abandonner ce siège, comme une entreprise désespérée; mais il ne voulut jamais écouter ce conseil, comme si la réputation du roi d'Espagne et la sienne avoient été trop engagées à faire réussir ce siège pour le lever.

Les États-Généraux des Provinces-Unies résolurent de changer la garnison qui étoit à Ostende et d'envoyer une autre en sa place. La première garnison fut entièrement sortie au mois de mars et la seconde y fut entrée avec toutes les provisions nécessaires, sans que les ennemis le pussent empêcher, parce que tout cela entra et sortit par mer, à plusieurs reprises et la plus part du tems la nuit. Les assiégeans tirèrent fort de leurs batteries sur les bâtimens et les chalouppes qui servirent à ce transport, mais ils ne leur firent jamais grand dommage.

Il fut aussi résolu en Espagne de continuer ce siège à quelque prix que ce fut, jusqu'à ce qu'on se rendît maître de la place, et l'on commit en cela deux fautes considérables; la première fut de s'engager dans un dessein de manière que, quoi qu'il en coûtât, il le fallut continuer contre la sage maxime qui dit qu'il n'y a point de desseins plus ruineux que ceux qu'on ne peut pas changer.

La seconde fut de s'imaginer que, par le moien

d'Ostende on tiendroit tous les ports de la Zélande, ce qui n'arriva point. Il parut, par l'expérience même, que la ville d'Ostende ne valoit nullement les trésors que l'on prodigua pour la prendre, ni même l'argent que l'on emploia pour la défendre, pour ne point parler du sang des soldats infortunez qui y périrent des deux côtez.

Il semble qu'on se piqua d'honneur des deux côtez, et que l'obstination de l'archiduc fit que les États s'obstinèrent aussi, à leur tour, pour leur ôter l'espérance de faire des conquêtes sur eux, cela leur réussit, au moins en partie, puisque l'épuisement, où se trouva l'archiduc, l'obligea, deux ans après, à rechercher de faire une trêve avec eux [1].

[1] Le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne s'arrête ici. Est-ce la copie qui a été inachevée, ou l'historien, auteur de cette remarquable analyse des premiers jours du règne d'Albert et d'Isabelle, n'a-t-il pas continué son œuvre? — C'est ce que nous ignorons; mais, dans l'un et l'autre cas, nous regrettons la suite de cette saine et impartiale appréciation d'une époque si importante pour l'histoire de la Belgique, si imparfaitement connue cependant, et par cela même jugée de façons si diverses et si contradictoires.

ANNEXES

ANNEXE N° I.

UN MODÈLE DE PANÉGYRIQUE AU XVIIe SIÈCLE

Il existe à la Bibliothèque de Bruxelles, sous le N° 26772 [1], un volume imprimé A BRUXELLES, *chez* HUBERT ANTHOINE, *imprimeur juré de la Cour, à l'Aigle d'or,* M.DC.XXII. Ce volume porte pour titre :

APOTHÉOSE CHRESTIENNE OU PANEGYRIQUE

sur les grandes vertus du sérénissime Archiduc ALBERT, *grand prince des Pays-Bas et de Bourgogne.*

Il est dédié :

A la sérénissime princesse Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne.

Le nom de l'auteur ne figure pas sur le titre, encadré d'un magnifique frontispice représentant la GRACE et la VERTU déposant *la couronne d'immortalité* sur l'écusson d'Albert, mais la dernière page est signée :

De Vostre Altesse sérénissime
Tres humble, tres fidèle et tres obeissant serviteur
et subject,
GUILLAUME DE REBREVIETTES.

Le livre s'ouvre sur un DESSEIN ou plan philosophique

[1] Il y en a trois autres exemplaires sous le n°s 26773 — 30769 — 30770.

et raisonné de l'ouvrage. — Nous le reproduisons dans son entier :

DESSEIN.

Le sérénissime Archiduc n'ayant pas voulu qu'on luy dressast un sepulchre matériel digne de sa grandeur, en a laissé un mystique beaucoup plus précieux et admirable.

Ce sepulchre est tiré en pyramide de la terre jusque pardessus les cieux. Il est composé de treize escaliers tous bastis de pierres prétieuses.

Les trois premiers représentent les vertus théologales et passent par les régions de la terre, de l'air et du feu.

Les quatre suivans traversent quatre cieux des planettes jusqu'à celuy du soleil, et r'enseignent les quatre vertus cardinales ou morales.

Et les six autres s'eslevans pardessus le reste des voutes superieures jusques à l'Empyrée, estalent à nostre veüe les dons du S. Esprit, dont l'ame de ce GRAND PRINCE *a esté enrichie.*

Si nous tenons que les princes chrestiens mourans en l'union de l'Eglise, trouvent miséricorde devant DIEU, *à plus forte raison debvons nous croire, que celuy qui a passé de degré en degré par ces escaliers, vescu en saincteté de vie, et se monstre particulièrement zélateur de la foy, comme feu* SON ALTESSE, *reçoit la couronne d'immortalité pour récompense de ses travaux.*

C'est ce que je fay voir en ceste APOTHÉOSE *que j'appelle* CHRESTIENNE, *pour la distinguer de celles que les anciens faisoient à leurs Heros qu'ils vouloient deïfier.*

Je la qualifie aussy PANEGYRIQUE, *puisque c'est un discours à la loüange de ce* GLORIEUX PRINCE, *à la mémoire duquel je suis obligé de consacrer ce dernier service deu à ses vertus.*

Ce discours préliminaire est suivi de

SUR CESTE APOTHÉOSE

ODE.

Nous l'épargnerons au lecteur; il suffira qu'il sache que la pointe de cette ode, car c'est une ode spirituelle, consiste à faire savoir aux païens qu'Albert repose « au pinacle de la pyramide », tandis que leurs héros reposent « dessoubs les fondemens ».

Abordant ensuite son sujet, le sieur G^me de Rebroviettes compare les larmes de l'archiduchesse aux « pluies merveilleuses (tombées) tout autour de Bruxelles incontinent après la mort du sérénissime archiduc », car « nous avons veu, dit-il, le soleil pleurer ceste perte » ; puis il lui répète, en termes encore plus ampoulés, le Dessein qu'il a tracé pour le lecteur.

S'en suit, comme on disait alors, la première gravure qui représente l'archiduc, vu de dos et gravissant le

Premier escalier basty sur la terre, composé de Diamans, symboles de la Foy.

Les preuves de la foi de l'archiduc sont déduites dans les treize pages suivantes.

Les autres gravures nous retracent l'archiduc franchissant le

2e *escalier passant par la région de l'air, composé de Esmeraudes, symboles de l'Espérance.*

3e *escalier passant par la région du feu, composé d'Escarboucles et de Rubis, symboles de la Charité.*

4e *escalier passant par le ciel de la Lune, composé d'Agathes, symboles de la Prudence.*

5[e] *escalier passant par le ciel de la planette Mercure, composé de Cristal, symbole de la Justice.*

6[e] *escalier passant par le ciel de la planette Venus, composé d'Ametistes, symboles de la Tempérance.*

7[e] *escalier passant par le ciel du Soleil, composé de Chrysolites*[1]*, symboles de la Force.*

8[e] *escalier passant par le ciel de la planette Mars, composé de Saphirs, symboles de la crainte de Dieu.*

9[e] *escalier passant par le ciel de la planette Jupiter, composé de Topazes, symboles de la Piété.*

10[e] *escalier passant par le ciel de la planette Saturne, composé de Chrysoprases*[2]*, symboles de la Science.*

11[e] *escalier passant par le Firmament, composé de Chelidoines*[3]*, symboles du Conseil.*

12[e] *escalier passant par le premier mobile, composé de Cornalines, symbole de l'Entendement.*

13[e] *escalier passant par le ciel Empyrée, composé de Perles d'Orient, symboles de la Sapience.*

Une dernière gravure figure l'

Apothéose, ou représentation de la gloire à laquelle le ser[me] *Archiduc est parvenu, après avoir franchy les treize escaliers de la Pyramide.....*

L'archiduc, arrivé dans la salle de réception du Paradis, est agenouillé sur de larges dalles que le sieur

[1] Terme général employé par les lapidaires pour désigner des pierres de différente nature, mais toutes d'une couleur jaune verdâtre.

[2] Variété d'agate d'un vert blanchâtre qui doit sa couleur à l'oxyde de nickel.

[3] Pierre précieuse de la famille des agates. On les appelle, en langue vulgaire, *pierre d'hirondelle*.

Guillaume de Rebreviettes nous apprend être « d'or céleste », immédiatement au-dessus du treizième escalier, sur lequel Albert a abandonné sa couronne terrestre. Deux anges, la GRACE et la VERTU, sans doute, posent sur le front du prince la couronne d'immortalité ; les autres anges forment une double haie compacte des deux côtés de la salle.

Mais il est temps de céder la parole à l'auteur de cette ingénieuse apothéose :

Voicy, Madame, le sérénissime ARCHIDUC *au suprême degré de son dernier escalier façonné de perles d'Orient ; le voicy parvenu à ceste dernière voute vray Orient du vray bonheur, le voicy tout lustrueux et esclatant de gloire aux portes de ceste saincte cité composée d'autant de soleils qu'il y a de pierres précieuses à ses fondemens. Les rües y sont pavées d'or, mais d'or céleste, clair, et transparent, plus riche que celuy d'Ophir, ny que le meilleur que l'Amérique ait jamais produit. Les portes y sont de marguerites*[1], *mais bien plus précieuses que celles de tous les joyalliers et lapidaires de la terre. Les portiers y sont des anges, mais créatures bien plus nobles que ce que nous avons de plus noble parmy les hommes. Le soleil ny la lune n'y esclairent pas, mais c'est la clarté de* DIEU *mesme qui l'illumine, c'est* L'AGNEAU, LE VERBE, LA SAPIENCE, LE FILS DE DIEU *mesme qui lui sert de flambeau. O ! richesses ! o ! beautez ! o ! lumières ! o ! felicitez ! Ha !* MADAME, *Vostre Altesse peut bien voir maintenant que son* CHER ESPOUX *estoit monté trop haut pour descendre, et qu'il estoit parvenu à trop de béatitude pour retourner icy à des calamitez . .*

. . . .

Le sérénissime ARCHIDUC *en estoit là venu, et lorsqu'à*

[1] *Marguerites.* — Du latin margarita, perle fine. — Ce mot ne s'emploie plus dans ce sens que dans la phrase : Jeter des marguerites devant des pourceaux.

son lict mortel, ou plustost lict de vie et de bonheur, il se faisoit lire un peu devant sa mort ce divin traicté du bon père Louys de Grenade où il traicte de la miséricorde de Dieu et de la gloire du Paradis, il estoit au plain exercice de ceste divine SAPIENCE, *il asseioit des* PERLES *dernières pierres de sa fabrique, devant les portes de ceste triomphante cité, et savouroit desja les douceurs qui en sortoient. Et puis comment revenir, et quitter tant de biens?* . .

. . . .

Que de contentemens! Que de soulas[1] *! Que de doux transports, à une heure si fortunée! Imaginez-vous,* MADAME, *que vous voyez toutes ces hiérarchies célestes sortir du paradis revestues, non d'or, ny de pourpre, mais d'une splendeur immortelle plus claire qu'un million de soleils. Elles sortent d'une cité bastie de pierres précieuses, elles apportent à* VOSTRE ESPOUX *une couronne de pierres précieuses, elles vont vers luy, qui est monté par des escaliers de pierres précieuses; de sorte,* MADAME, *que quoy que vostre ame vueille contempler, soit les murailles du Paradis, soit les biens qui en sortent ou le chemin qui y adresse, elle n'y verra que des pierres précieuses, des diamans de Foi, etc.,*

. . . .

qui luisent, brillent et esclatent autour de cest esprit glorieux de vostre sérénissime ESPOUX. . . . .

. . . .

Après ce siècle d'or, MADAME, *les anges, mais les roynes, les impératrices et tant d'autres princesses vos parentes qui sont au ciel, vous tendront la main : et comme vous avez fourny de vostre cabinet plusieurs pierres précieuses dont le sérénissime* ARCHIDUC *a enrichy ses escaliers, vous les irez revoir de degré en degré, vous passerez comme luy au travers des cieux, où vous le trouverez avec les sainctes*

[1] *Soulas* du latin *solatium*, consolation, soulagement. — Vieux mot encore admis dans le style marotique.

dames qui vous apporteront aussy la couronne d'immortalité, et vous conduiront avec vostre GRAND ALBERT *dans ceste grande Hierusalem au milieu de laquelle est le throsne de* DIEU *unique, parfait et souverain objet d'une éternelle félicité.*

L'apothéose d'Albert contient cent quatre-vingt-dix-huit pages, empreintes de cet esprit et écrites dans ce style. Le hideux sourire de Philippe II, pour me servir de la métaphore hardie d'un grand poëte français, a dû voltiger sur ses os décharnés. L'œuvre qu'il avait confiée à son gendre, le dévot archiduc, était accomplie : le lion belgique était enfroqué; et désormais tout occupé de mériter les béatitudes d'un monde meilleur, il n'avait plus ici bas le temps d'aiguiser ses griffes pour défendre son indépendance et la liberté!

ANNEXE N° II.

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE CHEVERNY.

En l'année suivante, 1570, ledit roy Charles fut conseillé par la reine mère de Sa Majesté, de se marier avec la fille de l'empereur Ferdinand [1], depuis appellée la reine Élisabeth, laquelle venant en France sous la conduite de l'evesque de Mayence [2], l'un des électeurs de l'empire, et autres principaux seigneurs allemands, mondit seigneur le duc d'Anjou fut envoyé par le roy son frère jusques hors du royaume, et par-delà Sedan, pour la recevoir de sa part; ce qu'il fit avec un très grand appareil et compagnie, selon son courage et sa libéralité; et eus cet honneur d'avoir la charge d'entretenir ordinairement, et accompagner ledit sieur évesque, d'autant qu'il ne parloit que latin (bien qu'à la mode d'Allemagne) : et je reconnus lors que, mesme à la cour, bien que les sciences et cette langue y soient méprisées, quiconque en peut avoir la capacité, en doit conserver quelque usage facile, pour ne demeurer court et s'en servir aux occasions.

Après cette bien-venue se forma aussitost une grande difficulté comme nous fusmes à Sedan; sçavoir si mondit seigneur duc d'Anjou bailleroit le costé de main droicte

[1] Cheverny fait ici une étrange confusion : Élisabeth était fille de Maximilien II et petite-fille de l'empereur Ferdinand.

[2] Les autres écrivains du temps ne nomment pas l'évêque de Mayence parmi les personnes qui accompagnèrent Élisabeth. (*Note de l'édition Michaud et Poujoulat.*)— Ce qui suit prouvera que c'était là un singulier oubli.

audit sieur evesque électeur, pour résoudre laquelle un gentilhomme fut despesché en diligence vers le roy et la reine la mère, demeurez à Maisières, qui rapporta qu'il falloit céder audit électeur la main droicte, attendu que de luy-mesme il estoit prince souverain et accompagneroit la nouvelle reine comme ambassadeur de l'empereur. Sur quoy je ne me pus taire, et remonstray la grande conséquence de cette résolution, et fis recognoistre le tort que l'on faisoit à la France en la personne du premier prince du sang, et pour lors héritier présomptif de la couronne, de le laisser précéder par autres que par rois couronnez, puisqu'ils ne perdent jamais le rang dès leur naissance, mesme hors de l'Estat; et sur ce que j'en dis avec raison et courage pour mon maistre, Leurs Majestez trouvèrent bon de me laisser mesnager cette difficulté, et disputer avec ledit électeur pour luy faire agréer et consentir, s'il m'estoit possible, sans l'offenser; ce que je luy fis doucement entendre; et par la créance que mon entretien m'avoit desjà acquise auprès de luy, je lui persuaday facilement ce que je desirois, et fis en sorte qu'encore que mondit seigneur lui offrist par courtoisie defferences là-dessus, et la main droicte, jamais il ne la voulut prendre ny accepter; et ainsi fut surmontée et accomodée cette difficulté, qui peut servir d'exemple à de pareilles occasions, et sans aucune apparence d'icelle. Ladite reine Élisabeth fut amenée jusqu'au dit Maisières, où Leurs Majestez la receurent avec toute sorte de contentement et honneur : puis les nopces y furent faictes, et au retour le couronnement de ladite reine à Sainct-Denis, et l'entrée solennelle du roy et d'elle à Paris. (*Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*[1], pages 470 et 471.)

[1] Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, édition Michaud et Poujoulat, 1re série, tome X.

ANNEXE N° III.

ORDONNANCE DE NE RECEVOIR AUCUN QUARTIER.

5 JANVIER 1593.

Ils (le comte de Mansfeldt, le comte de Fuentès et Stephano d'Ybarra) furent d'avis de rompre les quartiers [1], et (comme on souloit dire anciennement) de faire mauvaise guerre, sans vouloir permettre aucuns soldats de quelque qualité qu'ils fussent, capitaines ou autres officiers, estre rançonnez, ny eschangez pour autres pri-

[1] Voici comment DE METEREN (liv. XVII, f° 345 recto, col. 2) donne l'explication de ce mot, *les quartiers:* « C'est « à dire de ne prendre personne prisonnier pour le relâcher « pour un autre, ou pour un mois de gage, mais qu'on eust à « punir les soldats, et gens de guerre, de la plus grande puni- « tion, qui est de les pendre, et faire mourir par la main des « bourreaux, et ce à celle fin de les réduire (de peur d'estre « pendus) à se défendre jusques à l'extrémité, pour plustost « mourir en combattant que de se laisser prendre vif, pour estre « pendu. Mais les gens de guerre, qui servent plustost pour « solde, et gage que pour l'honneur, et qui font un mestier de « la guerre, ne désirent point telle rigueur, à cause que la valeur « est aujourd'huy si peu recompensée, estimée et honorée. Souz « ce mot de quartier est aussi comprins, de ne payer aucune « rançon ou contribution à l'ennemy, ce qui estoit fort con- « traire aux ecclésiastiques, gentilshommes et paysans (comme « ceux qui ont pour la plus part leurs biens hors des villes au « plat pays). Et partant aymoyent mieux de payer quelques « contributions pour avoir des sauve-gardes, que d'estre pillés, « et bruslés. »

sonniers, pensant par là rendre leurs gens plus furieux au combat, et de les y faire vaincre ou mourir : veu que s'ils eschappoyent sans estre tuez en combatant, qu'estans prisonniers il n'y auroit nulle rançon, eschange, ny mercy pour eux. Aussi pour par ce moyen refroidir l'ardeur des soldats des Estats, à faire les exécutions violentes par droit de guerre (qu'ils appellent *Lont recht*) pour la levée et payement de leurs contributions. Car ils firent partout deffense sur les frontières avoisinantes les pays des Estats confédérez, avec autres lieux accoustumez, en date du 5[e] de janvier 1593, de ne plus rien payer de telles assiettes et cottisations aux receveurs et collecteurs des Estats. Mais par ceste manière de procéder, Mansfeldt et ses associez s'abusèrent grandement. Car leurs soldats qui ordinairement cherchent plus le profit que l'honneur, aymèrent mieux tirer rançon de leurs prisonniers, que non pas de les livrer ez mains d'un bourreau : ou que de se laisser ainsi eux mesmes rompants les quartiers faire pendre à crédit. Avec ce que les gentilshommes, ecclésiastiques, et rentiers aymoyent beaucoup mieux payer une légère contribution aux Estats, pour sauver le surplus, que de ne rien recevoir du tout. Et outre ce, d'avoir leurs chasteaux, maisons et métairies bruslées aux premières courses qu'on y feroit. Joint que les Etats-Unis firent une publication au contraire du 27 febvrier; par laquelle ils déclairoient que lesdits Espagnols ne cherchoyent autre voie, par la rompture desdits quartiers et deffences de payer les contributions, qu'à ruiner de fond en comble tous les Pays-Bas et leurs habitans. Et pourtant insinuoyent à ceux du plat pays adversaire, que s'ils n'advisoyent autrement à leur seureté, après le 10 d'apvril[1] ensuyvant, il n'y auroit plus nul quartier pour nulles personnes, places,

[1] De Meteren dit le « premier d'avril. »

bourgs, ny villages (comme jà plusieurs y résidoyent et estoyent libres sous la sauvegarde desdits Estats) situez sous le pouvoir de leurs ennemis. Ce contremandement des Estats fut cause que tout le monde alloit courir à Bruxelles se plaindre du premier mandement, par où rien ne s'ensuyvit, et demeura chacun comme auparavant. Aussi à vray dire ceux du party espagnol eussent beaucoup plus perdu, que ceux des Estats, car pour un soldat que les Espagnols eussent peu tuer ou pendre, les Estats en eussent eu trois. Et ne faisoyent lesdits Espagnols associez au gouvernement nulle difficulté de deffendre les contributions, et d'exposer le povre peuple et autres en proye, veu qu'ils ne se trouvoyent ny aux combats ny n'avoyent un seul pas de terre, maison ny buron[1], qu'on leur eusse peu ruiner sans se soulcier de ce que les autres pourroyent avoir à patir[2]. (J.-F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zeelande, etc.*, pages 616 et 617.)

[1] *Buron* — Petite cabane.

[2] Le comte de Fuentès avait voulu « derechef mettre en train, « selon l'expression de De Meteren, la rigueur espaignole du « feu duc d'Alve », mais les temps avaient changé; la république batave s'était constituée et désormais obligée de compter avec elle, les Espagnols, ne pouvant plus dominer exclusivement par la force aux Pays-Bas, durent agir avec diplomatie. Cette situation nouvelle amena la cession des Pays-Bas, aux archiducs Albert et Isabelle; événement qui fut longtemps une page d'histoire mystérieuse pour la plupart et dont la portée, aujourd'hui encore, ne s'est pas nettement dévoilée aux yeux des plus habiles historiens.

ANNEXE N° IV.

MUTINERIE DES MERCENAIRES ITALIENS.

1594-1595.

Tandis que la ville de Groeningue estoit encore assiégée, et qu'on estoit empesché à Brusselles pour adviser à la secourir, et qu'à ceste fin on tachoit de payer les Espaignols mutinés à Saint-Pol[1], ausquels on estoit redevable de plus de six cent mille florins, les Italiens en Brabant commencèrent aussi à se mutiner. Les premiers furent six compaignies du régiment de *don Gaston Spinola*, qui n'estoyent qu'environ 350 hommes, et estoyent logés à Aerschot, parmy lesquels il y en avoit qui estoyent en arrière de six ou sept ans. Ceux cy accordèrent avec deux autres compaignies, lesquelles estoyent à Sichem, de se vouloir joindre à eux, d'autant qu'ils avoyent une plus forte place où incontinent se vinrent joindre toutes sortes de nations, à pied et à cheval, des Albanois, François, Wallons, gens du Pays-Bas, et environ deux cens Irlandois qui estoient du régiment de *Guillaume Stanley*. Ceux-cy estants forts de bien deux mille hommes, tous vieux soldats, esleurent pour leur electo ou général *Stephano Capriano*, Milanais, et pour gouverneur *Jeronimo Spadmo*, pour sergeant major *Scaramussa*,

[1] Voir page 12.

pour assistant *Brotti,* et pour pagador[1] *Fracassa*[2]. Pour général de la cavallerie, ils choisirent *Georgio Malagua,* corporal de *Baptista,* qui avoit bien servy vingt ans, avec plusieurs autres officiers. Ils avoyent chassé leurs capitaynes. Ils mandèrent incontinent à ceux de Louvain et de Diest, qu'ils eussent à leur envoyer des vivres, et de la munition, ravagèrent tout le plat pays de Brabant, jusques aux portes d'Anvers et de Bruxelles. L'archiduc leur envoya un comte italien, qu'ils affectionnoient fort, nommé *Giovan Jacomo Belgioioso,* qui, après plusieurs présentations, obtint d'eux pour dernière et finale résolution 11 articles, dont les principaux estoyent :

Premièrement, qu'ils vouloyent avoir le plein payement de tous leurs arriérages.

Qu'ils vouloyent avoir un pardon général et cinquante passeports pour leurs officiers, avec saufconduit pour aller hors du pays.

Qu'ils peussent avoir une place de retraicte pour leurs blessés et malades, qui estoyent devenus tels au service du roy.

Que les testaments et légats, de ceux qui estoyent morts, peussent estre payés aux héritiers.

Que leur mutinerie ne leur seroit jamais reprochée, sur peyne de la vie, et autres tels articles qui ne pleurent pas à l'archiduc et au conseil d'Espaigne. Tellement que quelques autres Italiens intercédèrent pour eux et esmeurent *Camille Caractiolo, prince d'Avellino,* d'essayer quel fruict il pourroit faire en leur endroit : mais c'estoit tout en vain. De sorte que le conseil

[1] Officier payeur, sans doute.

[2] *Scaramussa* et *Fracassa* sont évidemment des noms de guerre; l'usage de ces sobriquets était très fréquent au XVI[e] et XVII[e] siècle. — Il peut se faire que, *Capriano, Spadmo* et *Malagua* soient dans le même cas ; mais la signification exacte de ces surnoms nous échappe.

d'Espaigne résolut de les attacquer par force, pour les contraindre, et en voulurent donner la charge au susdit prince, qui le refusa, pource qu'il ne vouloit pas aller combattre contre ses patriotes. Le sieur *de la Motte* en fut pareillement requis, mais il ne le trouva point bon, avec plusieurs autres. Tellement qu'on résolut d'y envoyer *don Louys de Velasco,* avec de la gendarmerie espaignole, entre lesquels il y eut aussi quelques soldats particuliers, qui refusèrent de faire ce service, ce qui fut cause qu'on en fit mourir quelques-uns secrètement et quelques autres furent bannis.

Cecy irrita fort les mutinés, notamment pour ce qu'environ ce temps les Espaignols mutinés furent payés au Point sur Chambre [1] et qu'on défendit par tout le pays, qu'on eust point à leur envoyer aucuns vivres ou contributions, mesme on esmeut le prince de Liége à ne leur en point envoyer, et pour défendre son pays, il leva quelques huicts cens soldats, contre lesquels les mutinés envoyèrent quatre cents chevaulx, et trois cens piétons, sous la conduite de *Georgio Malagua* et de *Giovan Baptista Rossa,* et quelques autres capitaines, qui mirent les Liégeois en route et en tuèrent bien soixante-dix, tellement que l'evesque pensa qu'il valoit mieux composer avec eux, et leur paya quinze mille florins.

Don Louis de Velasco et ses Espaignols, entre lesquels estoyent les mutinés de Saint-Paul, qui avoyent esté payés, estant arrivés, avec quelques Walons du régiment du comte de Solre, et quelques autres, jusques au nombre de quatre mille hommes, commencèrent à enfermer les mutinés, et à les presser avec quelques forts, leur reprochant leur tort, et ce seulement par hayne et envie que leur portoit le comte de Fuentès et Divarra [2],

[1] Pont-sur-Sambre.
[2] Stephano d'Ybarra, superintendant des finances.

pour ce qu'ils avoyent autrefois esté préférés en leur payement, ce que les Espaignols ne pardonnent point aisément, comme aussi les Italiens ne l'oublient pas aysément, tellement qu'estans par ce moyen d'autant plus irrités les uns contre les autres. Les mutinés le 13 de décembre défirent bien quatre cens Espaignols et plus, entre lesquels estoit le cousin du comte de Fuentès, *Piedro Portocara,* avec bien quarante-sept capitaines et officiers, avec fort peu de perte. Mais les Espaignols ostèrent un fort aux Italiens et les contraignirent d'abandonner Sichem. Le prince Maurice, qui craignoit fort qu'ils se pourroyent accorder en hyver, et qu'à cause de la grande gelée, ils pourroyent faire une invasion en Hollande ou ailleurs, en passant la glace, trouva moyen de solliciter les Italiens, de vouloir présenter leur service au roy de France, ce qu'ils firent, déclarans qu'ils estoyent contents de le servir, aussi longtemps que le roy d'Espaigne leur refuseroit leur payement, et la récompense de tant de peynes, et effusion de leur sang, espandu au service de Dieu et des siens, souz le duc de Parme, depuis la mort duquel ils se plaignoyent d'avoir tousjours esté maltraictés des serviteurs du roy : et partant ils présentèrent au roy de France, de vouloir estre protecteur de leurs troupes, estant ensemble mille sept cens et vingt-trois personnes, assavoir mille et vingt-trois piétons et sept cens chevaulx, tous vieux soldats. C'est ce qu'ils présentèrent au roy par une lettre escrite de Sichem. Le roy de France les recommanda aux Estats des Provinces-Unies, tellement qu'ils envoyèrent au prince Maurice, à La Haye, le capitaine *Joan-Baptista Rossa* et le sieur *Mario,* homme d'arme, comme députés et ostagers de leur union, altération, ou conseil de leur nation italienne (comme ils se nommoyent eux-mesmes) avec lettres de crédence, et charge de traicter avec ledit sieur prince, ou son lieutenant à Breda, pour pouvoir avoir passeport, ayde et

assistance, s'il en estoit besoing, et une secrète trefve. Ces lettres estoyent datées du dernier de novembre, et les députés furent receus et ouys en toute courtoysie et avec compassion du prince Maurice, et traictèrent sy avant, qu'on leur octroya une secrète trefve, de sorte qu'estant contraints de quitter Sichem, ils vindrent au pays de Breda, à Tilbourg, et en la Langestrate, d'où ils tiroyent leurs vivres, et estans là eurent beaucoup de communication avec le sieur d'Heraugieres, gouverneur de Breda, tellement qu'ils alloyent et venoyent librement d'un à l'autre. On tachea aussi de praticquer quelques entreprinses par leur moyen, sur quelques places esquelles les Italliens commandoyent, de sorte que par ce moyen ils rendirent non seulement leur service inutile aux Espaignols, mais mesme les en privèrent entièrement, et vindrent si avant, qu'il fallut qu'ils se gardassent les uns des autres, comme s'ils eussent esté ennemis. Sur la fin de l'hyver, Ernestus leur fit derechef de grandes promesses de les payer et de leur donner tout contentement. Et fit tant par le moyen du comte Belgioioso (pour ce qu'il craignoit qu'ils entreroyent en quelque traicté avec le prince Maurice) qu'ils accordèrent en febvrier l'an 1595, avec le sceu et consentement du prince Maurice, de qui ils confessoyent ouvertement qu'ils tenoyent la conservation de leur vie. On leur accorda les articles susdits, et qu'ils s'yroyent tenir à Thienen, qu'ils pourroyent fortifier, jusques à ce qu'ils seroyent entièrement payés, et cependant on leur donna journellement trente sols pour chaque homme de cheval, et douze pour chasque pieton, treize escus pour l'electo; dix pour ceux de son conseil, et six pour le sergeant major, tellement que cela montoit en tout cinq cens escus par jour. Ils envoyèrent aussi pour ostager *don Francisco de Padiglia,* qu'ils gardèrent bien. Cecy arriva environ le temps que l'archiduc Ernestus vint à mourir.

Ils demeurèrent bien 17 mois [1] en cest estat, jusqu'à ce que le cardinal Albertus vint au pays. Cependant ils envoyèrent cinquante chevaulx au comte de Fuentès au siége de Cambray, et lorsque la ville de Lierre fut presque prinse, ils vindrent jusqu'à Malines pour la secourir. Ils abandonnèrent fort vilainement leurs députés qui estoyent à Breda, assavoir *Mario,* homme d'arme, et le capitayne *Rossa,* les déclarants pour ennemis, mais quelques-uns en eurent compassion, qui leur envoyèrent quelque entretenement. En fin l'an 1596, lorsque le cardinal Albertus alla assiéger Hulst au mois de juillet, ils furent payés, et après qu'on eust faict leurs descomptes ils receurent trois cens mille escus, et les contributions qu'ils avoient reçues journellement montoyent à la somme de trois cens soixante mille escus, sans les exactions incendiaires, qu'ils avoyent tirés du plat pays, devant que de venir à Thienen, qu'ils fortifièrent au despens du pays d'alentour. (EM. DE METTEREN. *Histoire des Pays-Bas,* f° 367 recto, col. 2; verso, col. 1 et 2).

[1] On peut estimer par là ce que les mutineries des mercenaires coûtaient aux Espagnols. En dehors des déprédations dont ces gens ne se faisaient faute, dix-sept mois, moyenne trente jours, soit cinq cent dix jours à cinquante écus, c'était deux cent cinquante-cinq mille écus, dépensés pour dix-sept cent vingt-trois hommes inactifs et ne servant à autre chose, si ce n'est à causer de grandes inquiétudes aux gouvernants des Pays-Bas.

ANNEXE N° V.

NOTE SUR L'ORIGINE DES JETONS, PAR M. PIOT.

Primitivement les jetons[1] étaient employés à la comptabilité.

Les uns représentaient les milles, les centaines, les dizaines, les unités, les autres les fractions ou les divisions du numéraire. De sorte qu'au lieu de faire des reports, les comptables, pour former leurs totaux, *jetaient* sur le comptoir les jetons correspondant à chaque catégorie de chiffres portée à leur registre. Lorsque dix jetons représentant les centaines étaient réunis, ils étaient remplacés par un jeton représentant la valeur de mille et qu'on posait dans la série des mille. Le même mécanisme se répétait pour les jetons représentant les centaines, lorsque l'on en avait dix des dizaines, pour les dizaines, lorsque l'on en avait dix des unités, etc.

Cette manière d'établir la comptabilité était très matérielle et très facile. Il s'agissait seulement de bien *jeter* ou poser les jetons dans la catégorie qu'ils représentaient. Afin d'éviter la confusion à ce sujet, les graveurs avaient imaginé différents types ou emblèmes dont les jetons étaient empreints, et ils y ajoutèrent souvent en manière de devise : *Jetter bien et compte trouvera. — Qui bien jettera compte trouvera.*

[1] Du latin *jactus*, jeté.

Toutes les administrations de comptabilité avaient leurs jetons. Celles qui dépendaient de l'État, des provinces et des villes, recevaient annuellement un certain nombre de jetons, qui étaient remis au personnel à titre d'étrennes. Ces jetons en cuivre ou en argent étaient remis aux ayants droit, soit dans des boîtes d'argent ou de cuivre, soit dans des bourses brodées.

Dans les temps les plus reculés les jetons portaient des emblèmes ou des figures, tels que des monogrammes de la Vierge, du Christ, la croix, des vaisseaux, des armoiries, etc. Vers la fin du xve siècle, ils reçurent parfois des empreintes qui rappelaient les événements les plus importants de l'année précédente. Enfin, pendant le xvie siècle et les suivants, ils remplacèrent les médailles historiques, et devinrent à ce titre des jetons historiques, en même temps qu'ils servaient comme jetons de comptabilité.

ANNEXE N° VI.

POINCTS ET ARTICLES DE LA RÉDUCTION DE LA VILLE,

CHASTEAU & CITADELLE DE CAMBRAY

EN L'OBÉISSANCE DE SA MAJESTÉ CATHOLICQUE[1].

Le lundy, seizième jour du mois d'octobre an quinze centz quatre-vingtz et quinze, les bailly de Cambresis, prévost, eschevins et magistrat[2], ensemble aucuns[3] nobles de la ville, cité et ducé de Cambray assemblez en leur consistoire pour adviser et délibérer sur le bien, estat et repos perpétuel de ladite ville, bourgeois et habitans d'icelle,

Sur la proposition faite des causes des troubles passez et moyens plus seurs et expédiens pour obvier que jamais on ne retombe en semblable malheur, a esté jugé convenable, utile et nécessaire supplier que Sa Majesté Catholicque fût servie retenir à soy et ses successeurs la souveraineté et seigneurie temporelle de cest Estat, puis que outre la garde et protection ancienne d'elle et de ses prédécesseurs, par la force et moyen de ses armes, l'on se trouvoit heureusement délivré de l'oppression,

[1] A DOUAY, de l'imprimerie de Jean Bogart. — *Avec permission des supérieurs.*

[2] Ces divers fonctionnaires constituaient le Sénat chargé de l'administration de la ville de Cambrai.

[3] *Aucuns.* — Quelques.

usurpation, et tyrannie, en laquelle à leur très grand regret puis quelques années ils avoient vescu soubz l'autorité et puissance de l'ennemy estranger.

Bien entendu que en conformité de la bonne volonté de Sadite Majesté déclarée à la réduction de ceste ville, elle doibve demeurer en ses anciennes coustumes, et aux mesmes droitz de subjection envers Sadite Majesté, qu'elle estoit par-cy devant à l'endroit des révérendissimes évesques et archevesques, comme seigneur temporel d'icelle[1].

Confiant que monseigneur le révérendissime archevesque à présent[2], par le moyen de Sadite Majesté restitué en la possession et jouyssance de son église métropolitaine, diocèse, siège et juridiction spirituelle, cognoissant estre impossible de conserver cest Estat par ses forces seules temporelles contre si puissans et dangereux ennemys, que ceulx par lesquelz il avoit esté cy-devant tant d'années spolié et déjecté, sera, comme de raison, très content que à Sadite Majesté demeure cy après ladite souveraintê et seigneurie temporelle de ceste ville, institution et destitution du magistrat et

[1] Ces réserves furent acceptées et observées à la mode ordinaires des serments espagnols. Les lieutenants de Philippe II eurent bientôt outrepassé les anciens droits des archevêques. Louis de Berlaymont, duc-évêque de Cambrai, qui mourut en 1596, a dû protester contre la tyrannie des ministres du roi et se retirer à Mons, après avoir dépensé 40,000 florins de son revenu au siége de Cambrai. (Leglay, *Histoire du diocèse de Cambrai.*)

[2] Louis de Berlaymont, fils de Michel, baron de Berlaymont, seigneur de Floyon, avait succédé en 1570 à Maximilien de Bergues, sur le siége épiscopal de Cambrai. — Pendant la domination de Balagny, l'archevêque s'était retiré à Mons, en Hainaut, où il tint un concile en 1586. Il paraît avoir administré, pendant son exil, l'évêché de Tournai. Il mourut en 1596 à Mons où l'avaient relégué les exactions de Fuentès ; il y fut inhumé en l'église des *Sœurs-Noires*.

aultres droits en dépendans : à ce que tous unis en fidélité et obéissance soubz un si grand et puissant monarque et prince, par le moyen de ses victorieuses armes et forces, avec l'administration de justice soubz son autorité, l'Estat puist demeurer en paix et tranquilité asseurée à perpétuité, et toutes querelles, divisions et séditions, que la pluralité des seigneurs et officiers de divers princes en un lieu ont accoustumé d'apporter, avec ruine et désolation, ensemble toutes anciennes injures et mauvaises volontés demeurent par ce moyen ensevelies et abolies : tous d'une mesme affection et dévotion recognoissans Sadite Majesté pour seul seigneur et prince souverain de ladite ville, cité et ducé de Cambray.

Et comme ladite délibération a semblé estre de grand emport et conséquence méritant la convocation de plus grande assemblée des principaux citoiens et bourgeois de ladite ville, a esté advisé de remettre la résolution au lendemain, et pour ledit jour faire par les officiers mander et convoquer tous lesdits bourgeois et habitants tant gentilshommes, marchans que aultres, pour par ensemble avec ceulx dudit magistrat délibérer sur ce que dessus, meurement ouyr et entendre les raisons, opinions et volontés d'un chacun, affin de sur ce asseoir une bonne, saine, salutaire et ferme résolution.

Le lendemain advenu jour dix-septiesme desdits mois et an, environ les huit heures du matin se sont retrouvez et assemblez audit consistoire les suyvans :

Charles de Wingles[1], escuyer bailly de Cambrésis ;

[1] Les De Wingle étaient de bonne noblesse; ils tiraient leur nom d'un petit village de l'Artois. C'était une des branches de la grande famille des *Wavrin*. Ils portaient *d'azur à l'écusson d'argent, au bâton engrelé de gueules*. — Un *Pierre de Wingles* avait déjà été grand prévôt de Cambrai en l'an 1445. (*Voir* Le Carpentier, *Histoire de Cambrai*.)

George de Bernemicourt[1], escuyer prévost; M. Claude Laude, conseiller pensionnaire; Andrieu Dollet, Jérosme Sart[2], Jean Canonne[3], Noël de le Sauch[4], Nicolas le Febvre[5], Jacques Desmarez[6], Adrien Bernard[7], Antoine

[1] Les De Bernemicourt étaient aussi de bonne et vieille noblesse. — Ils portaient primitivement *de sable semé de fleurs de lys d'or;* mais après le mariage de *Jean de Saluces* avec *Beatrix de Bernemicourt,* ce chevalier, tout en adoptant le nom de la seigneurie que sa femme lui apportait en dot, conserva ses propres armes sur son écusson : *D'azur au chef d'argent* (Le Carpentier.) — Plus tard, ses descendants des deux armes n'en firent qu'une. M. Borel d'Hauterive donne, en effet, aux *de Bernemicourt,* dans son *Armorial de Flandre: D'azur à un chef d'argent, écartelé de sable semé de fleurs de lys d'or;* accolé *d'azur à un écusson d'argent.*

[2] Il existait, dans le duché de Cambrai, une famille Sart ou Sars qui, en 1212, donna un grand prévôt à la ville de Cambrai. — Ce prévôt portait *d'azur à 3 lions d'argent armés et couronnés d'or.* (Le Carpentier.)

[3] Les armes d'une famille bourgeoise du nom de Canonne se trouvent ainsi décrites par M. Borel d'Hauterive : *D'argent à un chevron de gueule, chargé de trois roses d'argent pointées de sable et accompagné de 3 merlettes de même, deux et un.*

[4] La famille de La Saulx, ou de le Sauch, ou de le Saux était des bonnes familles patrices de Cambrai. Le Carpentier ne donne pas leurs armes mais il remarque que, de son temps, quelques descendants de cette famille s'adonnaient au trafic.

[5] Il existait une famille du surnom de Le Febvre « qui est *Bellecourt,* dans notre Cambrésis », dit Le Carpentier. Elle était jadis célèbre entre les patrices et portait *d'or à la fasce de gueules accompagnée de 3 marteaux fabris de sable.*

[6] La famille Desmarets tirait son nom du village de *Marets* ou *Maray,* à quatre heures de Cambrai. — Les armes étaient : *Une croix accompagnée de quintefeuilles et en chef des roses,* d'après Le Carpentier; mais M. Borel d'Hauterive en donne d'autres plus détaillées : *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux pigeons de même, et en pointe d'un croissant d'argent.*

[7] Bernard portait *de gueules à l'épée d'argent en pal, emmanchée, pommettée et croisée d'or, cotoyée de deux étoilles de même.*

Dollet, Jean Roussel[1], Claude Mallet[2], Jean Trigault[3], tous eschevins[4] : Jean Castellain[5], Crespin Trigault, Gilles Simon, Anselmes de Baralles[6], quatre hommes[7]; Oudart de Boilleux, collecteur[8] ; Antoines de Villers, seigneur de Lehoves[9]; Jean de Villers, seigneur de Fagnolet[10]; Jérosme Danneux, seigneur de Talmas[11];

[1] Le Carpentier « ne scait au vray le port de ses armes ». — M. Borel d'Hauterive les établit comme suit : *De sable semé de fleurs de lys d'argent et un chef de même, chargé d'un griffon passant de gueules.*

[2] Mallet portait *d'azur à un massacre de cerf d'or.* (M. Borel d'Hauterive.)

[3] Trigault portait *d'argent à trois tau, ou croix de saint Antoine de sable, deux et un.* (M. Borel d'Hauterive.)

[4] Les échevins étaient au nombre de quatorze ; il en manquait donc trois à cette délibération.

[5] Les Castelain portaient *de gueules au château d'argent, au chef d'azur chargé d'une tête et d'un col de licorne d'argent.* (Le Carpentier.)

[6] Baralles est un petit village à trois lieues de Cambrai. — Ses seigneurs portaient *d'or à la fasce d'azur chargée de* 3 *étoilles,* selon quelques-uns, *à* 3 *quintefeuilles d'or.* (Le Carpentier.) — *D'azur à la fasce d'or, accompagné de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.* (Borel d'Hauterive.)

[7] Les *quatre-hommes* faisaient partie du sénat de Cambrai; c'étaient eux qui veillaient spécialement aux travaux publics. — J.-B. Gramaye, dans son livre *Historiæ et antiquitatum urbis cameracensis summa capita ex memoriis,* les appelle *ediles.*

[8] Il y avait ordinairement deux collecteurs dans le sénat de Cambrai.

[9] *Antoine* de Villers, seigneur de *Lehove* ou *Lihove* était des *Villers-au-Tertre* qui portaient *d'azur à un écusson d'argent, l'écu semé de bellettes de même* (Le Carpentier). — Il fut, dans la suite, écuyer-prévôt de Cambrai.

[10] *Jean* de Villers, seigneur de Fagnolet (que Le Carpentier écrit Fagniolé) était fils du précédent, il mourut chanoine de la métropolitaine de Cambrai.

[11] *Jérôme* D'Anneux, seigneur de *Mannieres* et de *Talma,* fut gouverneur de la citadelle de Cambrai, probablement après le

Jean le Carlier, seigneur de Pynon [1]; Robert Pierin [2], Chrestien Mallet, Nicolas de Lingniers [3], Anselot de Chievre [4], Jean Bronault, Philippe Carlier, Martin de Boilleux, Jean de Rocourt [5], Augustin Oudart [6], Antoine Laude, Nicolas Chauvin, Antoine le Leu [7], Pierre Creton [8], Pierre Boildin, Valentin Sart, Nicolas Desmarez, Michel de Hennin [9], Augustin Pinte, Augustin de Loy, Jean Sart, Henry de Boilleux, Flouren Billoix, M. Mathieu

retour de cette ville à l'Espagne. Né en 1565, il épousa Yolante de Resteau ou de Rœux, dont il eut postérité et il mourut en 1636. — Il portait *d'or à 3 croissants de gueules*. (Le Carpentier.)

[1] Le Carlier, dit *Le Remy*, portait *d'or au lion de sable*. — *Jean Le Carlier, seigneur du Pignon*, dont il est question ici, eut de sa première femme *Barbe de Hennin : Marguerite Le Carlier*, dame de *Mannieres*, qui épousa *Jean d'Anneux*, fils de Jérôme d'Anneux, dont nous avons parlé ci-dessus. (Le Carpentier.)

[2] Pierin portait *de sable à une roue d'or*. (Le Carpentier.)

[3] Lignières, vieille famille mais déchue et mêlée aux familles bourgeoises en 1595, portait *d'argent et d'azur à la croix ancrée de l'un en l'autre*. (Le Carpentier.)

[4] Chièvre avait pour armes : *Tiercé en fasce, la première d'azur à trois étoilles, à six rais d'or ; le deuxième d'or ; et la troisième d'argent à un cerf courant au naturel*. (Borel d'Hauterive.)

[5] Rocourt portait *d'or semé de bellettes de gueules*. (Le Carpentier.)

[6] Oudart portait *d'argent à 3 merles de sable 2 et 1*. — Cri : *Estrée*. (Le Carpentier.)

[7] *Bantœux* ou *Bantousel* Le Leu était à cette époque une famille roturière, mais elle avait marqué autrefois parmi les patrices du Cambrésis. Elle portait *d'or à un loup d'azur*. (Le Carpentier.)

[8] Il y avait dans le Cambrésis trois famille du surnom de Creton : *Creton d'Esturmel* portant *de gueules à la croix dentelée ou crételée d'argent ;* — *Creton-Revelon* portant *d'azur au sautoir d'or accompagné de 4 étoilles de même ;* — *Creton-Mauville* portant *de gueules à 3 lions issant d'or*. (Le Carpentier.)

[9] De Hennin portait *d'or à la croix dentelée de gueules, à une hure de sanglier de sable au canon dextre*. (Le Carpentier.)

de Lingniers, Charles de Hennin, Gery Foullon[1], Toussaint Vas[2], et aultres en multitude tous bons bourgeois faisans et représentans la majeure part des principaulx et plus notables habitans dudict Cambray, et ce a huis ouvert, avec permission à ung chacun bourgeois d'y entrer, et lors de nouveau faite ladite délibération en présence de tous, après longue communication et conférence tant du magistrat et desdits bourgeois par ensemble, que séparément, assçavoir le magistrat à part et les bourgeois à part en la grande salle de l'hostel consistorial dudict Cambray, tous depuis rejoins ensemble d'une voix et consentement unanime sans aulcune contradiction, de leur propre et seul mouvement sont demourez en la résolution que s'en suit :

Assçavoir que tous en corps iroient à l'instant trouver excellentissime seigneur, monseigneur le comte de Fuentès, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, pour Sadite Majesté, chef général de l'armée, par le moyen de laquelle victorieusement a esté recouvrée ladite ville, chasteau et citadelle d'icelle, et réduite en l'obéissance de Sadite Majesté, délivrée de la tyrannie et oppression soubz laquelle dès plusieurs années ladite

[1] Foullon portait *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois bourdons de même, deux en chef et un en pointe.* (Borel d'Hauterive.)

[2] Parmi les membres du consistoire, cités dans ce petit imprimé, il se rencontre quelques noms que nous n'avons su trouver ni dans *Le Carpentier*, ni dans *Borel d'Hauterive*, ni dans les autres ouvrages que nous avons consultés à cet effet. Nous ne pouvons répondre, en outre, que tous les personnages, dont il est question ci-haut, appartiennent respectivement aux familles dont nous avons donné le blason ; mais il y a, du moins, de fortes présomptions à cet égard, et nous avons cru faire chose intéressante en rattachant, autant que faire se pouvait, la reddition de Cambrai, en 1595, à l'histoire des familles de ce riche et puissant duché.

ville languissoit : et par la bouche dudit conseiller et pensionnaire[1] au nom dudit magistrat et de toute la commune dudit Cambray lui seroit déclaré, et dès à présent déclaroient que pour bonnes et très justes considérations à ce les mouvans, ilz supplient très humblement Sadite Majesté estre servie de retenir à soy et ses successeurs l'institution et destitution des magistrats, et généralement la souveraineté, seigneurie et autorité temporelle de ladite ville, cité et ducé de Cambray, avec toutes ses dépendances et appartenances, et les accepter pour ses très humbles fidelz vassaulx et subjectz, en les conservant aux mesmes droitz, franchises et immunités que d'ancienneté ilz ont eu soubz les révérendissimes évesques et archevesques lors princes dudit Cambray. Et de donner tel contentement audit seigneur révérendissime à présent que eulx et leur postérité puissent en paix et repos perpétuel vivre soubz la jurisdiction spirituelle de leurs révérendissimes archevesques et pasteurs d'une part et soubz la souveraineté, principaulté, seigneurie et justice temporelle de Sadite Majesté et ses successeurs d'aultre part.

Par mesme voye supplient Son Excellence d'accorder les articles qui luy sont présentez, et ce avant son partement de ceste ville, pour le repos et appaisement de toutes querelles et recherches.

Finablement de ladite déclaration, submission et réquisition soit donné acte publicque ung ou plusieurs par escrit signé des greffiers de ladite ville par ordonnance desdits du magistrat et commune dudict Cam-

[1] Le conseiller *Claude Laude* ci-dessus nommé. Il appartenait à la noblesse de Cambrai ; mais je n'ai trouvé aucun renseignement sur sa famille, dans le chapitre que Le Carpentier appelle ses *éloges généalogiques* ; il cite pourtant la famille Laude, parmi les patrices, dans son chapitre sur les jurés de Cambrai.

bray, avec le scel de ladite ville. Faict à l'hostel consistorial dudit Cambray, le jour, mois et an que dessus.

Ainsi signé :

M De Bailleul[1] et M. Mailliet[2].

Collation faicte à l'original par les subsignez et trouvé concorde.

M. De Bailleul. M. Mailliet.

Articles que le bailly de Cambrésis, nobles, prévost, eschevins, magistrat, quatre-hommes, manans et habitans de la ville, cité et ducé de Cambray supplient très humblement excelentissime seigneur monseigneur le *comte de Fuentès*, gouverneur capitaine et lieutenant général des Pays-Bas, au nom de très grand et très puissant monarque *Philippes* par la grâce de Dieu roy des Espaignes et des Indes, etc., seigneur souverain, prince et duc de Cambray et en ce nom leur vouloir bénignement accorder :

Premièrement pardon et oubliance généralle à tous et chascuns les nobles, prévost, magistrat, eschevins, bourgeois et habitans naturelz de ladicte ville, pays de Cambrésis, ou autres subjects originels de Sa Majesté présens et absens, mesmes ceulx qui sont présentement en France, sans exception quelconque de tous excez, fautes, désordres, mésus, fourfaicts, crimes de lèze-majesté et autres par eux commis audit Cambray pays de Cambrésis, depuis l'an quinze cent soixante dix-huit, jusques à présent : Dont la mémoire demeurera esteincte et assopie, comme de chose non advenue, sans jamais en estre inquiétez ou reprochez.

[1] Bailleul portait *de gueules au sautoir de vair*.

[2] Les Maillet du Cambrésis portait *d'argent à* 3 *lions léopardés de gueules*.

Que Sa Majesté maintiendra lesdits nobles, prévosts, eschevins et habitans tant de ladicte ville, que du plat pays, et comté de Cambrésis, ou tous leurs privilèges, franchises, libertez et coustumes, desquels ils ont jouy de temps immémorial.

Que les dessus nommez présens et absens rentreront plainement et paisiblement dès le jour du présent accord en la possession et jouissance de leurs biens, capital de rentes, droits, crédits et actions, en quelque place ou lieu de l'obéissance de Sa Majesté qu'ils soient situez, dont Sadicte Majesté n'auroit disposé. Nonobstant tous saisissemens, et sans qu'il soit besoing obtenir main levée ou autre provision que les présentes.

Que ceux qui ont eu maniement des derniers aydes, impositions, domaines et autres publicques quelz qu'ils soient, ne seront molestez ou inquiétez pour les sommes et parties qu'ilz monstreront avoir fourny par charge et ordonnance du conseil des seigneur et dame de Balagny, ou du magistrat, soit par advancement ou aultrement : Et dont les comptes n'ont esté rendus et sont encore à rendre, tant du domaine ordinaire, impositions nouvelles, réception des deniers, et rentes des absens qui estoient annotées leur seront passées et allouées sans difficultés ; mesmes les advancemens faicts par anticipation sur lesdictes rentes annotées, les prests et advancemens de deniers faicts par les particuliers, tant par ordonnance et commandement desdicts seigneur et dame Balagny que du magistrat leur seront pareillement allouez sans difficulté. Et le pareil se fera de tous derniers payez et advancez pour les fortifications : et ce à la charge de ladite ville, et sans préjudice des créditeurs particuliers rentrans en jouissance de leurs biens et rentes dès le jour de la réduction de ladite ville, nonobstant lesdicts advancemens.

Et pour eviter confusion de toutes les procédures,

debvoirs de lois et reliefs de fief faicts depuis ledit an soixante dix-huit par le conseil estably en ceste cité par le feu duc d'Alençon, par l'official, par le magistrat, courts féodalles et aultres courts subalternes, tant en ladicte cité que pays de Cambrésis, Sadicte Majesté tient pour vaillables lesdictes procédures et devoirs de loy, avec les exécutions ensuyvies : Pourveu que les parties aient esté présentes. Et quant aux sentences rendues par deffault et coutumace, les parties absentes seront réintégrées et ouyes en leurs actions et exceptions.

Toutes successions eschues *ab intestat* pendant ledict temps suyvront les prochains héritiers, comme si elles fussent advenues à présent.

Les fruicts et revenuz des immeubles, rendaiges de terres, arrieraiges de rente deubz par les particuliers receuz et employés par don dudict duc d'Alençon, la royne sa mère, et Balagny, par charge et autorité du conseil et du magistrat ne s'en polra prétendre restitution, en conformité du texte des trefves; sauf des particuliers qui en auront faict leur proffit sans autorité publicque.

Que tous lesdicts bourgeois et habitans naturelz et originelz dudict Cambray et Cambresis, ou de l'obeyssance de Sadite Majesté ayans vescu en l'exercice de nostre sainte religion ancienne catholique, apostolique et romaine polront continuer leur résidence. Et ceux qui voudront se retirer le polront faire librement dans quatre mois, avec leur famille, biens et marchandises, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement ou qu'il soit besoin avoir passeport.

Finablement que toutes marchandises, grains, vivres, pour l'usaige de ladicte ville, cité et ducé de Cambray, polront librement estre tirées hors des aultres pays et villes de Sa Majesté, pour estre conduictes sans fraulde en ladite ville de Cambray, sans payer aucun impos à

Sadicte Majesté, non plus que ses aultres naturelz subjectz.

Son Excellence veue la déclaration, submission, et réquisition contenue en l'acte du seiziesme et dix-septiesme de ce mois, ensemble les articles y mentionnez à elle présentez par les nobles, magistrat et commune de ceste ville et cité de Cambray; au nom de Sa Majesté accepte ladite déclaration et submission et leur octroye le contenu esdicts articles; le tout soubz le bon vouloir de Sadite Majesté. Faict audict Cambray le vingt-deuxième d'octobre mil cinq cens nonante-cinq.

Ainsi signé :

J. DE FUENTÈS.

Et plus bas :

Par ordonnance de Son Excellence,

LE VASSEUR.

Collation faicte à l'original par les soubsignez et trouvé concorde.

M. DE BAILLEUL. M. MAILLIET.

ANNEXE N° VII.

TRIPLE ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE ENTRE LA FRANCE, L'ANGLETERRE ET LES PROVINCES-UNIES.

OCTOBRE 1596.

Le roy de France ayant dez l'année précédente commencé à reduire les principaux chefs et supports de la Ligue sous son obéissance, et voyant que la guerre que sous ce manteau le roy d'Espagne luy avoit menée, estoit pour empiéter son royaume, après l'avoir finalement mis en parcelles : et que le masque de la Ligue et de la religion osté, il ne se trouveroit qu'une pure ambition tendante à la monarchie, dont la guerre en Bretagne luy en faisoit assez de foy.

Pour s'en mieux garantir, n'ayant sceu si bien du tout déraciner les trocs[1], qu'il n'y restat encore quelques filandres, qui le rendoyent douteux, que par les mesmes pratiques de l'Espagnol, la Ligue rejectat de nouveaux bourgeons, ou en suscitat quelques ronces et espines, qui peussent empescher le chemin à la délivrance et restauration de la France, duquel titre de *Libérateur, et restaurateur,* il se qualifiat : pour dis-je tant plus asseurer son estat et s'appuyer de bons et fermes estanchons[2] (ausquels l'Espagnol en veut de mesmes) convie à une alliance et confédération la roine et le roiaume d'Angleterre, ensemble tous autres roiz, princes, potentats, estats

[1] *Trocs*, — trucs.
[2] *Estanchons*, — étançons.

et républiques qui ont à se tenir sur leurs gardes allencontre du roy d'Espagne. Et à ces fins y envoya le duc de Bouillon, viscomte de Turaine. La Roine l'ayant ouy ne fit difficulté d'entrer en cette alliance : laquelle fut réciproquement jurée desdits rois de France et roine d'Angleterre, en la forme et manière que sommairement nous avons icy extrait :

1) En premier lieu que les précédentes alliances et traictez qui sont encore en vigueur, entre les serenissimes Roy et Roine et leurs royaumes seront confirmez et demeureront en leur première force et vertu desquels ne sera aucune chose retranchée plus avant que par le présent traicté, il leur sera derogué ou autrement innové.

2) Ceste alliance sera offensive et deffensive entre lesdits Roy et Roine, leurs royaumes, estats et seigneuries, etc., contre le roy d'Espagne, ses royaumes et domaines.

3) A ceste alliance et confédération de la part desdits Roy et Roine seront conviez, appelez, et en laquelle pourront entrer tous autres princes et estats, lesquels ont ou auront à se garder et garantir des ambitieuses machinations et invasions, que le roy d'Espagne pratique allencontre de tous ses voisins. Ausquelles fins seront envoyez ambassadeurs ou députez de la part desdits Roy et Roine, à tels princes ou estats que lesdits confédérez trouveront estre capables, pour les induire à entrer en ceste alliance.

4) Le plustost que faire se pourra, et que les affaires desdits Roy et Roine le pourront permettre se dressera un corps d'armée, tant de leurs forces communes, que des autres princes et Estats, qui pourront entrer en ceste confédération pour assaillir le roy d'Espagne, et toutes et quelconques ses seigneuries.

5) Lesdits Roy ni Roine ne pourront traiter aucune paix

ny tresves avec le roy d'Espagne, ny ses lieutenants ou capitaines, sans consentement mutuel, lequel sera signifié par lettres signées de la main propre desdits roy et roine.

6) Mais pour autant que le Roy a ia fait quelque trefves en Bretagne, ses ambassadeurs promettent, que quant lesdites trefves expirées se renouvelleront, que lors le Roy tiendra la main autant qu'il luy sera possible, que tant les Espagnols que Bretons l'obligeront de ne rien attenter, ny par mer ny par terre contre le royaume d'Angleterre, ny les suiets de la Royne durant lesdites trefves. Et que le Roy en fera nulles trefves générales avec les provinces ou villes occupées par l'ennemi, sans le consentement et ordre de ladite royne.

7) Toutesfois si par cas de nécessité les gouverneurs sont contraints faire trefves particulières, avec les gouverneurs des places appartenans au roy d'Espagne, lesdites trefves ne s'entendront plus avant que de deux mois, sans l'aggréation desdits princes.

8) Lesdicts Roy et Roine promettent aussi réciproquement que si l'un d'eux a besoin d'armes, poudres et autres munitions de guerre; il sera loisible à l'un et à l'autre des contractants de les faire acheter par leurs commissaires, et de les transporter en leur royaume sans aucun empêchement, si avant que cela se puisse faire sans dommage ou préjudice de celuy, d'où on les voudra leser : en quoy on s'en rapportera à l'affirmation et conscience tant dudit seigneur Roi, que de la Royne réciproquement.

9) Lesdits Roy et Roine deffendront et maintiendront respectivement les marchands et sujets l'un de l'autre, tellement qu'ils puissent librement et séurement négocier et faire leurs affaires et trafiques ez royaumes et seigneuries de chacun d'eux, comme s'ils fussent sujets naturels, sans permettre leur estre fait ou donné aucun empeschement.

10) Ils permettront aussi réciproquement que les armées et trouppes d'un chacun d'eux soyent soulagées et secourues, de vivres, et autres provisoires nécessaires, si avant que commodément il se puisse faire.

11. Le Roy très chétien ny ses successeurs ne souffriront pas que quelque sujet ou vassal de la roine, soit à cause de la religion (à présent approuvée en Angleterre) en façon quelconque inquiété par les inquisiteurs en ses corps et biens.

12. Et si aucune d'aultorité privée tâchait de le faire, le Roy empêchera de son aultorité et puissance royale que cela ne se face, et que si quelque chose avait esté faite ou arrêtée le fera réparer et mettre en son entier.

Voilà en substance les points principaux du traité de cette ailliance et confédération entre ces deux grands prince et princesse, que la Reine jura en mains du duc de Bouillon au nom du Roy comme son ambassadeur: lequel au nom du dit Sr Roy son maistre il jura pareillement en mains du chancelier d'Angleterre[1].

Le dit traité ayant par les dits Roy et Reine esté envoyé aux États-Généraux des Provinces-Unies assemblés à Lettage en Hollande, et apporté par le dit Sr Duc, fut par les dits États accepté et s'y sont faits comprendre le dernier jour du mois d'Octobre avec sollennités requises, et réjouissances publiques. (J.-F. Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande,* etc , p. 670, col. 2; 671, col. 1 et 2.)

[1] ... Où il receut (le duc de Bouillon) le serment de la Roine, touchant la susdite alliance et ce fort solenellement à Grienecdiche (Greenwich), le 8 de septembre, et le comte de Schraefberri (Salisbury) fut pareillement envoyé le 20 de septembre en France fort bien accompaigné pour recevoir aussi le serment. (De Metbren, f° 392 verso, col. 2.)

ANNEXE N° VIII.

COMBAT DIT DE LECKERBETJE.

Ce combat qui rappelle, dans la forme, le fameux duel de Beaumanoir, *Bois ton sang !* eut lieu le 5 février 1600, près d'un village nommé Vucht, à une demi-lieue de Bois-le-Duc. Il s'engagea entre un gentilhomme normand, le baron de Breauté, commandant dix-neuf autres gentilshommes [1] français ou bataves, et le sieur Gerard Abraham, lieutenant du capitaine Grobbendonck, gouverneur de Bois-le-Duc, menant un même nombre de Flamands au service de l'archiduc Albert.

Il paraît avéré que ce combat fut la suite de provocations insolentes, jetées par le baron de Breauté, jeune et bouillant soldat, au capitaine Grobbendonck. Celui-ci refusa le cartel, en prétextant sa charge de gouverneur, et laissa ramasser le gant par son lieutenant Gerard Abraham, dit *Leckerbetje* (friand morceau).

Le baron de Breauté, bien que ce lieutenant fût roturier et un soudard de la pire espèce, accepta la substitution de personnes [2]; et, après avoir obtenu par ses impor-

[1] Le chiffre des combattants est très incertain. Dans les mémoires du temps les uns disent vingt contre vingt, les autres dix-neuf contre dix-neuf, quelques-uns vingt-deux contre vingt-deux; le chiffre de vingt étant le plus généralement adopté, nous avons cru devoir le conserver.

[2] Le baron Pierre de Breauté appartenait au contraire à une vieille famille de Normandie, qui faisait remonter ses quartiers jusqu'à Guillaume le Conquérant. — Il paraît avoir été assez

tunités licence du prince Maurice, il sortit de la ville de Mont-Sainte-Gertrude (Gertruydenberg), où il tenait garnison sous les ordres du capitaine Wyngaërde, pour aller à la rencontre des *Belges fidelles,* qu'il rejoignit, comme nous l'avons déjà dit, à une demi-lieue de Bois-le-Duc.

Il existe plusieurs estampes de ce duel fameux. La plus remarquable se trouve à la Bibliothèque royale (section des manuscrits) reliée avec la pièce de vers satiri ques contre Grobbendonck, que nous donnons plus loin. C'est une gravure de Michel Snyders, d'après le dessin de Sébastien Vraux; elle est dédiée à Grobbendonck, et on lit au bas une notice, répétée en latin, en français et en flamand. Voici ce que dit le français :

Pourtraict *du mémorable duel advenu une lieue près de la ville de* Boisleduc, *aux environs d'un village appelé Vucht, le cinquième jour de Febvrier, mil six cens, entre un gentilhomme normand nommé monsieur de* Breauté, *capitaine d'une compagnie de cuirassiers françois, en l'armée des Provinces-Unies, et* Gerard Abraham, *dit* Lackerbetken[1], *lieutenant de la compagnie de cuirassiers de M. le baron de* Grobbendoncq, *gouverneur de* Boisleduc,

bien en cour auprès de Henri IV, car de Buzanval donne plusieurs fois de ses nouvelles, dans les lettres qu'il écrit à M. de Villeroy. C'était un brave chevalier; mais d'une nature bouillante, passionné et peu régulier dans sa conduite, s'il faut en croire le passage suivant, extrait des lettres de de Buzanval : « La blessure de M. de Breauté ne sera rien, je crois que sa bourse luy fait plus de mal que sa playe; mais il faudroit de bien expers médecins pour retenir le flux d'icelle, principalement quand il est échauffé au jeu, où il débauche tout ce qu'il rencontre, je l'ai fait assister de ce que j'ai pu en l'estat auquel je suis. » — A La Haye, le 20e juillet 1599. — (G.-G. Vreede, *Lettres de P. Choart de Buzanval*, p. 236.)

[1] Leckerbetje.

lesquels après avoir de commun accord prins chacun avec eulx quelques uns de leur compagnie, armez et se trouvantz de chascun costé vingt-deux chevaux, il advint que de premier a bord, ledict lieutenant Gerard fut tué [1] *d'un coup de pistolet, qu'il receut soubz son casque, puis après en ce combat qui ne dura que non plus que demie heure il y en demeura de mortz jusquez au nombre de vingt-deux; quatre avec leur chef, de ceux que ledict lieutenant* Gerard *avoit mené avec luy, et seize du parti contraire, dont les autres se sauvèrent à la fuite, et ledict Briauté* [2]*, après avoir changé de cheval jusques à trois fois, y fut aussi tué.*

La notice s'arrête là, sur la gravure dédiée au sieur de Grobbendonck; voici comment François Le Petit la complète :

« Le seigneur de Grobbendonck estant au devant de « la porte (de la ville de Bois-le-Duc) attendant le retour « de sergens pour savoir des premiers comment le combat « se seroit porté, ne voyant pas son lieutenant demanda « où il estoit, luy ayant esté respondu qu'il estoit mort « et son frère avec, il repliqua : « Et pour quoy n'avez-« vous point aussi tué ceux-cy »; auxquelles parolles ses « gens se ruèrent sur Breauté et son cousin, que de plu-« sieurs coups au corps et à la teste, ils massacrèrent « ainsi de sang-froid [3]. »

Montpleinchant, qu'on ne saurait soupçonner d'être contraire aux *Belges fidelles,* confirme le récit de François Le Petit, en faisant, il est vrai, de cet assassinat un acte de charité : « Le grand cœur de Briauté, dit cet élève « des jésuites, n'appréhendoit rien tant que de servir « de trophée dans une ville et devant une garnison qu'il

[1] Il fut tué par Breauté lui-même.

[2] On écrit tantôt Breauté et tantôt Briauté. — Breauté semble avoir prévalu.

[3] François Le Petit, *Chronique de Hollande, Zélande,* etc., vol. II, p. 761, col. 2.

« avoit si insolemment méprisée. On lui épargna cette « confusion, et on lui brûla la tête avant qu'il mît le pié « dans la ville [1]. »

Peut-on pousser plus loin la gracieuseté envers son prochain? — Il y eut pourtant des esprits mal tournés qui, à ce sujet, traitèrent assez cavalièrement le baron de Grobbendonck. De Meteren raconte qu'un gentilhomme français, nommé Hockincourt [2], vint en Hollande au mois de mars pour venger la mort de Briauté, qu'il fit appeler Grobbendonck au combat, comme meurtrier de ce brave gentilhomme, mais que le gouverneur de Bois-le-Duc s'excusa *sur sa charge* de refuser ce cartel, comme il avait déjà refusé celui de Breauté.

Cette prudente conduite lui valut un envoi de deux sonnets satiriques [3]; la poésie n'en est pas des meilleures, mais le sens en est clair, l'écrivain y

Appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

en d'autres termes, il traite Grobbendonck de coquin et d'assassin. — Si J.-F. Le Petit n'a rien ajouté au récit de ce qui se serait passé à l'issue du combat de Vucht, les qualificatifs de la satire seraient durs, mais parfaitement justifiés.

[1] MONTPLEINCHANT, *Histoire de l'archiduc Albert*, p. 129.

[2] D'autres auteurs attribuent cette provocation à Adrien de Breauté, frère de Pierre. Il aurait envoyé cartel sur cartel à Grobbendonck, qui aurait fait la sourde oreille, et il ne serait revenu en France que sur les ordres formels de Henri IV.

[3] Il existe à la Bibliothèque de Bourgogne deux manuscrits de cette satire, sous les N[os] 15896 et 15934, c'est à ce dernier que se trouve jointe la gravure de Michel Snyders dont nous avons déjà parlé. — M de Reiffenberg a reproduit ces sonnets dans l'Annuaire de la Bibliothèque royale, 1850, pages 37-41. Comme ce recueil est assez peu connu, nous ne croyons pas inutile de réimprimer cette pièce curieuse, en rétablissant l'orthographe du manuscrit que le savant bibliophile n'avait pas jugé convenable de conserver.

SATYRE

CONTRE LE CAPITAINE GROBBENDONC,

au sujet de sa conduite et de sa tyrannie soi-disante[1] exercée au combat qui se donna le 5 février 1600 près de Bois-le-Duc, surnommé LECKERBETJE.

I

Que Grobbendonc ne soit d'une race vilaine
Coquin et méchanic[2] *(des schets)*[3] *raque denier*[4]
N'ayant fait que combler son coffre et son grenier[5],
Sa cave et magasin, la chose est certaine.

L'or l'ayant annobli et rendu capitaine,
Qu'il soit rotturier, nul ne le peut nyer,
Perfide, desloyal, exécrable meurtrier,
Le fait mesme[6] *en parle et crie à bouche plaine.*

Veu qu'ayant fait meurtrir par lache cruauté
Ce brave chevalier, baron de Briauté,
Contre la foy donnée, et l'ordre militaire

Autre qu'un assassin, on ne le peut nommer,
Et ne peut nulle part autre se réclamer,
Que de tout vertu[7] *tres cruel adversaire.*

[1] Dans l'exemplaire inscrit sous le N° 15934, *soi-disante* est ajouté après coup.

[2] *Méchanic,* — Sordide, parcimonieux.

[3] *Des Schets,* — Gobbendonck était fils d'Antoine Schetz.

[4] *Raque denier,* — racle-denier, rogne-denier. On dirait aujourd'hui grippe-sou.

[5] Allusion à la vente de Gertruydenberg au prince de Parme, l'an 1589. (Voir page 76, note 1.)

[6] *Le fait mesme,* — le fait lui-même.

[7] *Que de tout vertu.* — Cette faute d'orthographe et de versification est répétée dans les deux copies que l'on conserve à la Bibliothèque de Bourgogne.

II

Grobbendonc si tu es tel, comme tu te vante,
Pourquoy diffères-tu le combat accepter
Que par deça de France on te vient présenter[1]?
Cela te fait-il or[2] *avoir telle espouvante?*

Si ton espèce[3] *n'est encore assez trenchante*
Tu pourra de Roland Durandal emprunter,
Et pour à ce conflit sceurement t'apprester,
Prendre cuirasse en dos de cent livres pesante.

Mais ce n'est pas cela, d'armes tu n'as pas faute,
C'est qu'au ventre le cœur, de grand peur te tressaute[4],
Qui fait que tu ne l'oze au combat hazarder.

Et comme un vray meurtrier, vilain, coüard et lache
Pour n'entrer en duel, par excuse tu tache
D'un affronté babil, ceste faute amender.

[1] Ce vers établit d'une façon très nette un rapport direct entre ces sonnets et la démarche attribuée par De Meteren au sieur d'Hockincourt et par d'autres auteurs à Adrien de Breauté.

[2] *Or* — du latin hora, heure, s'employait autrefois dans le sens de maintenant. — En Italien, on traduit maintenant par *ora*.

[3] *Espèce* est très lisible dans les deux copies : il faut évidemment *espée*. — Espèce ne peut être qu'une licence poétique, à l'usage d'un soudard, poëte d'occasion, et plus apte à manier l'*espée* que le vers.

[4] *Tressauter* se dit pour tressaillir.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNEXES.

FIN

IMPRIMÉ A BRUXELLES

CHEZ M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI

AUX FRAIS ET PAR LES SOINS

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE BELGIQUE

MAI MDCCCLXVII


3 2044 014 274 930

